



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines
et de l'architecture

Rapport d'activité 2021

Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

- Inspection des patrimoines et de l'architecture
- Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine culturel immatériel
- Mission sécurité, sûreté et de l'audit

DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE
ET À L'INNOVATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNÉE 2021

Inspection des patrimoines et de l'architecture
Département de la recherche, de la valorisation du patrimoine
culturel immatériel
Mission sécurité, sûreté et de l'audit

PRÉSENTATION

Créée le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l'Organisation de l'administration centrale (OAC), la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri) regroupe les services auparavant distincts de l'Inspection des patrimoines (IDP), du département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS) et de la Mission sécurité, sûreté et de l'accessibilité (Missa).

L'ambition de cette nouvelle délégation, au-delà des missions qui étaient celles des services qui la composaient avant l'OAC, est de cristalliser les synergies pour accompagner les réflexions, notamment prospectives, dans les domaines des patrimoines et de l'architecture.

Le présent rapport d'activité témoigne aussi bien de la continuité et du développement dans une nouvelle perspective des actions menées par les agents de la Diri dans le cadre de la politique ministérielle des patrimoines et de l'architecture, que des nouveaux modes de travail imaginés pour favoriser la mise en œuvre des actions transversales, prospectives et innovantes placées au cœur du projet de ce nouveau service.

Au cours de l'année, de nouveaux dispositifs ont été collectivement dessinés pour mener à bien cette évolution. Les plus structurants ont été présentés lors du premier séminaire de la Diri qui s'est tenu le 3 décembre 2021 à la Cité de l'architecture et du patrimoine en présence du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, Jean-François Hebert.

Il s'agit en premier lieu du « Comité prospective et innovation » chargé d'identifier les problématiques patrimoniales transversales d'actualité qui nécessitent une réflexion collective des services. Son programme de travail vise à éclairer et renouveler l'action de la DGPA et, plus largement, des différents acteurs, en confortant la place du patrimoine culturel et de l'architecture au cœur des grands enjeux contemporains, qu'ils soient sociétaux, économiques, numériques ou environnementaux. Composé de membres représentant l'ensemble des champs thématiques et la diversité des services concernés, il est présidé par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

À ses côtés, le nouveau Comité des publications, composé de représentants de l'ensemble des services de la DGPA et présidé par son directeur général, a pour mission de définir et de coordonner la politique de la DGPA en matière de diffusion de la connaissance et des résultats de la recherche dans les domaines du patrimoine et de l'architecture, sous la forme de publications papier ou électroniques, en direction des professionnels comme d'un public plus large.

La Diri assure le secrétariat, le suivi et l'animation de ces deux comités qui seront réunis en 2022, ainsi que la préparation et la diffusion de leurs travaux.

L'année 2021 a aussi été celle de la maturation du nouveau projet de service en vue de sa publication en 2022. Il précisera le cadre et les moyens d'action de la Diri ainsi que son positionnement au regard des services de la DGPA, du ministère, des autres services de l'État et des collectivités, tout en inscrivant plus largement son action dans le paysage culturel national, européen et international.

Les noms de ces services ont été modifiés à la marge. En cohérence avec l'acronyme de la direction générale, le mot « architecture » a été rajouté.

À l'Inspection, le DRPRPS est devenu le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) et le mot « audit » a été substitué à celui d'« accessibilité » afin de mieux rendre compte de la réalité des missions de la Missa.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
DOSSIERS TRANSVERSAUX 2021	7
I - Le groupe de travail cathédrales	7
II - Le projet de service de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri).....	8
III - Moyens et appui administratif de la Diri	12
IV- Les recrutements en 2021 au sein de la Diri :.....	13
V --Archivage dans la perspective du déménagement.....	14
VI - Mise en place du plan de continuité d'activité (PCA) de la DGPA.....	16
INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE	17
Historique	17
Rôle	18
Cadre administratif et fonctionnement.....	19
Déontologie.....	23
Exercice de la collégialité.....	23
Le rapport.....	23
Les avis et expertises	24
Les notes.....	24
RAPPORT PARTICULIER DES COLLÈGES DE L'INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE	25
Collège Archéologie	25
Collège Archives.....	36
Collège Inventaire général du patrimoine culturel	38
Collège Monuments historiques.....	40
Collège Musées et patrimoine scientifique technique et naturel.....	46
DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCI)	49
1- Pilotage et développement de la recherche	49
2- Patrimoine culturel immatériel	54
3- Patrimoine photographique.....	56
4- Valorisation de la recherche et de ses résultats.....	58

MISSION SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ET DE L'AUDIT (Missa).....	60
La sûreté.....	60
La sécurité-incendie	73
ANNEXES.....	81
Annexe 1 : Répartition territoriale des inspecteurs.....	82
Annexe 2 : Tableau des membres de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture.....	85
Annexe 3 : Répartition des compétences de la Missa.....	86
Annexe 4 : Tableau des membres du DRVPCI.....	87
Annexe 5 : Liste des sites patrimoniaux remarquables (SPR) classés/expertisés et PSMV en 2021...	88
Annexe 6 : Liste des ethnôpoles.....	90
Annexe 7 : Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2021)	91
Annexe 8 : liste des publications parues en 2021	92
Annexe 9 : Les visites techniques de sûreté pour les musées en France	93
Annexe 10 : Activités du conseiller-sûreté des patrimoines	96
Annexe 11 : Activités du conseiller-sûreté pour les Archives et l'Archéologie	98
Annexe 12 : Activités du conseiller expert sécurité incendie des Musées de France, des conseillers sécurité incendie des patrimoines et du chargé de formation secourisme-incendie (BSPP).....	99
Annexe 13 : Organigramme	107

DOSSIERS TRANSVERSAUX 2021

I - Le groupe de travail « Cathédrales »

Le premier groupe de travail plénier sur les cathédrales s'est tenu le 18 juin 2021, il s'inscrit dans le prolongement du Plan d'action « sécurité cathédrales ». Il a porté sur les missions et les responsabilités respectives des agents du ministère de la Culture au sein des 89 édifices affectés au culte, à savoir 86 cathédrales, deux basiliques et une église, qui appartiennent à l'État et relèvent, en application du décret du 4 juillet 1912 ou de textes ultérieurs, du ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines et de l'Architecture). Leur affectation légale à l'exercice public du culte catholique résulte des dispositions de l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État et de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907.

Le groupe de travail s'est décliné en plusieurs sous-groupes thématiques :

Sous-groupe 1 : Les intervenants et les acteurs de la protection des cathédrales et leurs responsabilités respectives. L'état des lieux des fiches et documents disponibles.

Sous-groupe 2 : Les problématiques particulières de la protection des cathédrales lors de chantiers.

Sous-groupe 3 : La définition d'une protection minimale H 24 des cathédrales et la mise en place de conventions de partenariat.

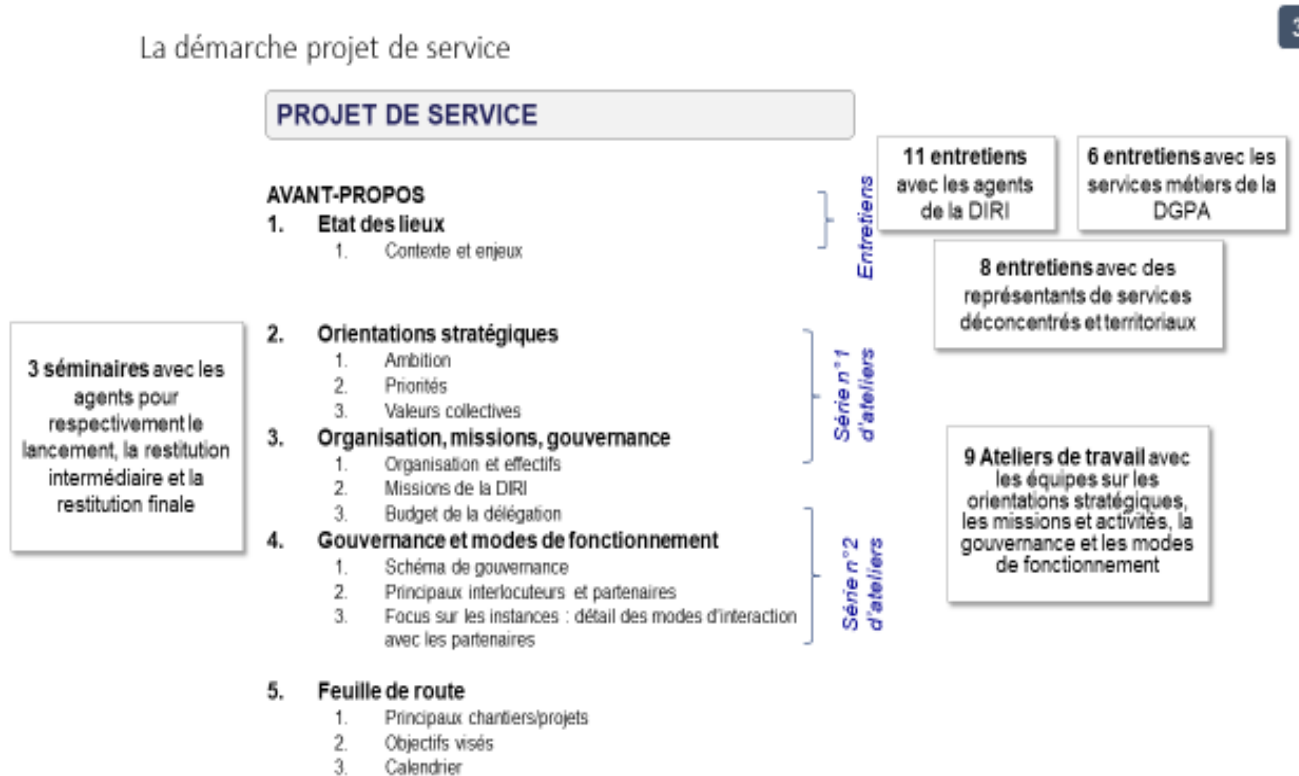
Sous-groupe 4 : Les moyens humains et financiers nécessaires pour la protection des cathédrales. Chacun des sous-groupes a tenu deux réunions en 2021 qui ont fait l'objet de compte rendu.

Groupe travail 1 Pilote : Pascal Mignerey	Groupe travail 2 Pilote : Pascal Mignerey	Groupe travail 3 Pilote : Quitterie Delègue	Groupe travail 4 Pilote : Frantz Schoenstein	RÉUNIONS PLÉNIÈRES ET INTERNES
Rôle et responsabilité en matière de sécurité et de sûreté des cathédrales.	La sécurité et la sûreté des cathédrales pendant les chantiers (entretien, restauration, aménagement...)	La sécurité et la sûreté des cathédrales pendant les manifestations culturelles.	Organisation et moyens nécessaires pour assurer la sécurité et de la sûreté des cathédrales.	
Liste diffusion GP N°1	Liste diffusion GP N°2	Liste diffusion GP N°3	Liste diffusion GP N°4	
Réunion visio ·2 heures 8 septembre à 14h30 5 octobre à 14h30	Réunion visio ·2 heures 14 septembre à 14h30 6 octobre à 9h30	Réunion visio ·2 heures 15 septembre à 9h30 12 octobre à 9h30	Réunion visio ·2 heures 20 septembre à 9h30 20 octobre à 14h30	Réunion plénière le 18 juin 2021 Réunion DGPA'IHS 16 novembre 2021 Réunion DGPA'IHS 10 décembre 2021 Réunion DGPA'IHS 21 décembre 2021 Réunion DGPA'IHS 23 février 2021

II - Le projet de service de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri)

Le projet de service de la Diri a été élaboré lors d'ateliers successifs impliquant les agents de la Diri.

La démarche de projet de service

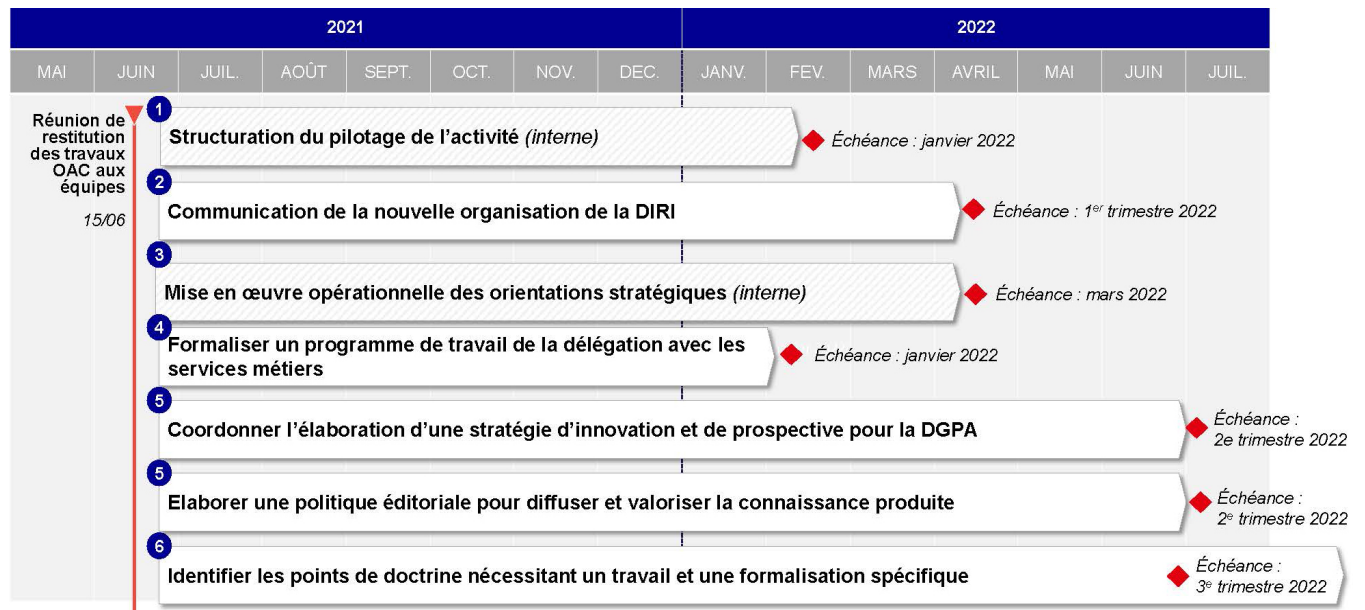


Lors du séminaire annuel de la Diri, tenu le 3 décembre 2021, les grands axes du projet de service de la Diri ont été arrêtés :

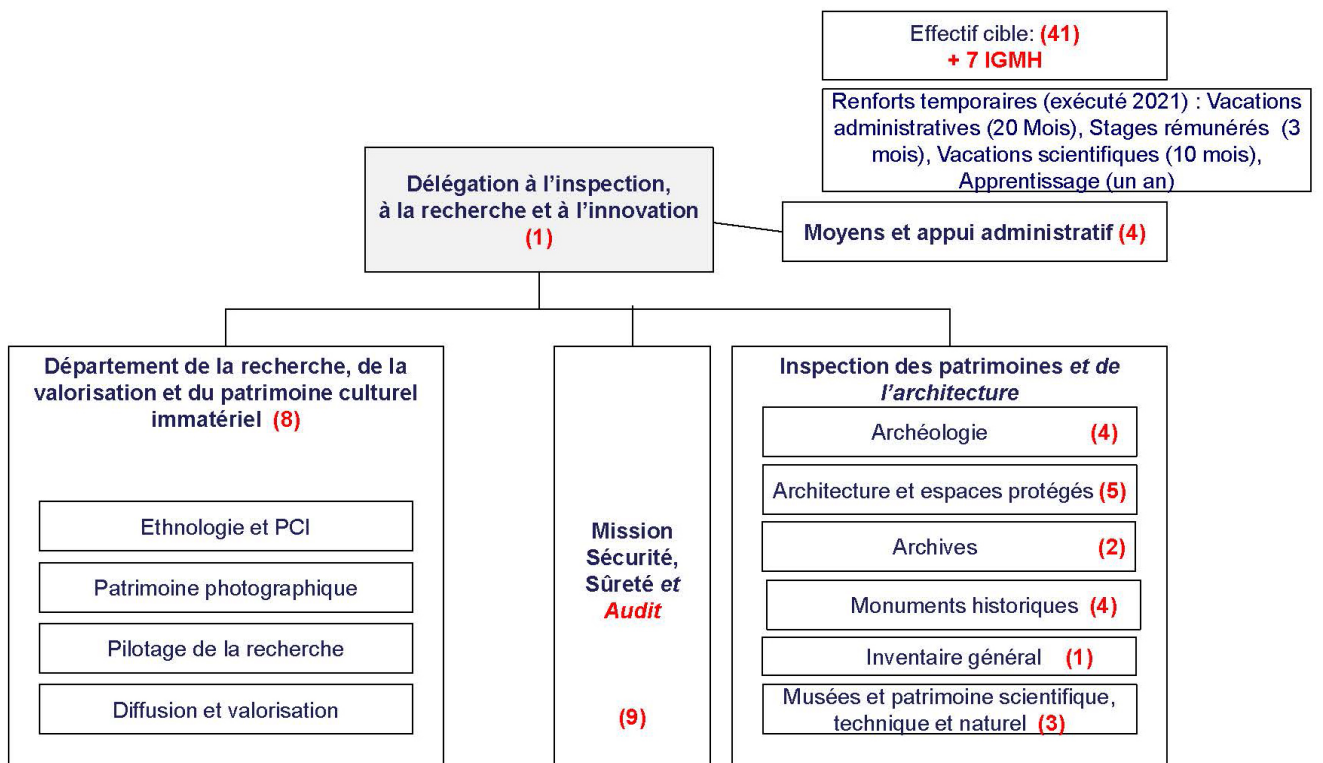
Les orientations stratégiques

- ❖ **Porter une action mobilisatrice** vis-à-vis des services métiers, déconcentrés et décentralisés, des acteurs de la recherche et plus généralement de l'ensemble des acteurs du patrimoine ; disposer de la capacité et des moyens nécessaires face à cette ambition
- ❖ **Consolider le dimensionnement** de la Diri pour conforter les missions exercées à ce jour de contrôle scientifique et technique, d'accompagnement et de conseil aux services et collectivités territoriales, de mise en œuvre de la politique ministérielle du patrimoine culturel immatériel, de pilotage de la recherche en matière de patrimoines, de valorisation et de diffusion.
- ❖ **En matière d'innovation, organiser la réflexion collective** pour anticiper, accompagner, impulser et animer les évolutions des patrimoines, les politiques publiques et les processus de patrimonialisation.
- ❖ **Assumer un positionnement transversal**, pour faciliter le dialogue entre le terrain et l'administration centrale, les différents champs patrimoniaux au sein de la DGPA, les acteurs du patrimoine hors du ministère de la Culture et les acteurs de la recherche
- ❖ Se fixer des **objectifs ambitieux de diffusion et de valorisation** de la recherche et de la connaissance ainsi que dans la **prévention** des incendies, de la malveillance et du trafic illicite des biens culturels
- ❖ Contribuer activement à la création et à la mise à disposition de **nouveaux outils documentaires et opérationnels** (vadémécum, guides, fiches pratiques, etc.) à destination des services, des professionnels des patrimoines et de l'architecture et des partenaires institutionnels
- ❖ Participer à la **gestion des ressources humaines** par présence aux jurys, suivi des services et échanges d'informations et avis donnés pour promotions et changements d'affectation

Feuille de route de la Diri pour 2021 et 2022



L'organigramme de la Diri



Une gouvernance à finaliser

Interne DIRI	Réunion de direction <i>hebdomadaire</i>	Réunion de service <i>Mensuelle</i>	Réunions par entité et collégiales pour l'inspection <i>Mensuelles</i>	Séminaire thématique <i>Annuel</i>	Comité de prospective et d'innovation <i>En interne</i> 26 janvier 2022 <i>Avec partenaires</i> 22 mars 2022	Comité des publications et de la diffusion 6 avril 2022 22 novembre 2022
	Bilatérales DIRI / DGPA <i>Bimensuelles</i>		Bilatérales avec les services métiers <i>De mensuelles à trimestrielles</i>			
Au sein de la DGPA						

Des chantiers en cours

➤ La cartographie des interlocuteurs de la Diri

8 réunions bilatérales entre le délégué et les entités de la Diri se sont tenues en octobre et novembre 2021 pour revoir cette cartographie.

Deux cercles sont identifiés : d'une part le bloc des interlocuteurs institutionnels : le ministère de la Culture dans toutes ses dimensions (services métiers de la DGPA, services déconcentrés, autres DG) ; autres ministères ; les collectivités territoriales, les opérateurs de la culture et le monde associatif et d'autre part les missions transverses à savoir initialement la recherche et l'international. Il apparaît qu'il convient d'élargir ces missions à l'enseignement supérieur et à la formation.

➤ La cartographie des instances externes

L'état des lieux doit se poursuivre pour identifier les différentes instances dans lesquels les agents de la Diri représentent la DGPA.

➤ Les processus métiers

Les réunions bilatérales avec les entités de la Diri se sont tenues d'octobre à novembre 2021, elles ont permis de revoir les processus métiers ;

Les processus métiers **en construction** sont : le **processus d'élaboration du programme annuel de la Diri** (missions, avis, audits de sûreté et de sécurité, recherche et innovation) et le **processus de gestion des demandes au fil de l'eau** (missions, avis, audits de sûreté et de sécurité, patrimoine culturel et immatériel)

Les processus métiers à **construire** sont : la **formalisation des relations avec les partenaires**, notamment les services déconcentrés (saisines, retours des avis...), le **processus de gestion des demandes relatives au patrimoine culturel et immatériel PCI** et le **processus de gestion des publications**.

Un atelier spécifique s'est tenu le 2 juin 2021 sur la prospective et l'innovation.

La mise en œuvre de l'innovation et de la prospective, clés du « réarmement intellectuel »

- **Comité de coordination** présidé par le chef de la Diri (semestriel).

Fait remonter les besoins du terrain, identifie des thématiques, élabore un programme de travail à soumettre au comité de l'innovation.

- **Comité de prospective et d'innovation** présidé par le DGPA (annuel)

Orienté et évalue le programme de travail soumis à la validation du DGPA

- Un groupe de travail transversal, animé par un référent Diri, est mis en place pour chaque thématique du programme
- Les résultats des recherches soutenues par la DGPA sont mobilisés
- Des études peuvent être lancées en collaboration avec le DEPS
- La diffusion des résultats s'effectue sous diverses formes :
 - des fiches action et vademécum à destination des professionnels, des élus, des citoyens ;
 - des publications papier ou en ligne (ex. *In Situ*), publications multimédias (MANDALA), mook, infolettre, sites, etc. ;
 - les réseaux sociaux ;
 - des journées professionnelles, colloques, séminaires, etc. ;
 - des formations dans le cadre de la DGPA, de l'INP, etc.

- **Comité des publications et de la diffusion** présidé par le DGPA (annuel)

Coordonne l'activité éditoriale (papier ou en ligne) et l'activité de soutien à l'édition de la DGPA.

III – Moyens et appui administratif de la Diri

Recrutement, au 1^{er} juin 2021, de Guillaume d'Abbadie comme responsable administratif de la Diri.

En liaison avec les assistantes des entités métiers, il coordonne les axes suivants :

Assistance administrative du délégué, du chef du DRVPCI et du responsable administratif	<ol style="list-style-type: none">1. Gestion du courrier et suivi du circuit de signature des courriers dans GOIA.2. Gestion des emplois du temps des encadrants, des chargés de mission du DRVP et des inspecteurs dans OUTLOOK (planification, suivi d'agenda).3. Planning et préparation des réunions internes et externes.4. Planification des missions (lettres d'information).5. Relecture et transmission des rapports de mission et des avis.6. Rédaction des comptes rendus des réunions de service.7. Consolidation du rapport d'activité à partir des données de chaque entité de la Diri.8. Suivi de l'actualisation de l'organigramme nominatif de la Diri.
Suivi budgétaire	<ol style="list-style-type: none">1. Suivi budgétaire des crédits alloués (frais de représentation).2. Suivi des prestations commandées par la Diri (devis et certificat administratif).3. Instruction et allocation des subventions dans le cadre des appels à projets recherche.4. Instruction et allocation de formation et de recherche en lien avec les services de la DGPA et les Drac (bourses mastères).5. Gestion et suivi des enveloppes de frais de mission dans CHORUS DT.6. Établissement des ordres de mission et des états de frais dans CHORUS DT.7. Gestion des achats de fournitures de bureau dans la plateforme UGAP.

RH de proximité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi des absences dans RENOIR RH (arrêts de travail, congés des agents de la délégation) 2. Suivi des absences pour jours de grèves. 3. Mise en place des plannings des entretiens professionnels annuels suivis dans ESTEVE. 4. Mise en place des entretiens pour la détermination des cycles de travail dans le cadre des demandes de travail pérenne à distance suivi dans RENOIR RH. 5. Suivi des agents pour l'alimentation et la ventilation dans des CET dans RENOIR RH. 6. Suivi des recrutements de la Diri (fiches de poste, jury de sélection). 7. Suivi des conventions de recrutement de stagiaires, de vacataires et d'apprentis pour la Diri (fiches mission). 8. Suivi des recrutements de vacances administratives et scientifiques auprès des services liés à la direction générale qui en font la demande, notamment des SCN ou des établissements publics (INP, C2RMF, etc.). 9. Suivi des conventions des officiers d'active et réservistes mis à disposition (attestation du service fait pour les policiers). 10. Recrutement des inspecteurs généraux des monuments historiques (fiche de poste, jury de sélection, dossier administratif)
Assistance logistique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réservation de nuitées et de billets de transport dans le cadre de déplacements des agents de la Diri dans CHORUS DT. 2. Installation des nouveaux arrivants dans NESTOR (demandes de mobilier, d'informatique et de téléphonie). 3. Préparation des versements et des éliminations des dossiers dans SIAM (Tableau de gestion de la Diri). 4. Tenue des ressources partagées sur le réseau (Arborescence des dossiers numériques de la Diri). 5. Organisation du séminaire annuel et des séminaires thématiques. 6. Suivi du déménagement CAMUS.

IV- Les recrutements en 2021 au sein de la Diri :

- **Guillaume d'Abbadie**, administrateur de l'État, HC, responsable administratif de la Diri, le 1^{er} juin 2021
- **Jean-Lucien Guenoun**, architecte et urbaniste général de l'État, chargé de mission pour le patrimoine de la seconde moitié du xx^e siècle, le 1^{er} juillet 2021
- **Alain Chevallier**, lieutenant-colonel BSPP, conseiller sécurité des patrimoines État, 1^{er} août 2021
- **David Liot**, conservateur général du patrimoine, inspecteur, collègue Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel, le 1^{er} novembre 2021
- **Pascal Prunet**, architecte en chef des Monuments historiques, inspecteur général des Monuments historiques, le 1^{er} novembre 2021

V --Archivage dans la perspective du déménagement

DG	SERVICE	BUREAU	Numéro placard / armoire	Archives total (ml)	Documentation (ml)	Commentaires
DGPA	Diri		Local stockage	10		30 dimabs à verser
DGPA	Diri		Armoire 1	2	2	
DGPA	Diri		Armoire 2	4		
DGPA	Diri		Armoire 3		2	
DGPA	Diri	Collège de l'architecture et des espaces protégés		0		Bureau G. D'Abbadie
DGPA	Diri				18	Inventaire
DGPA	Diri			0		vide
DGPA	Diri	Collège de l'archéologie		7	6	Leroy
DGPA	Diri		Armoire 1	3	2	Archéo (doublon chez SD Archéo ?), à traiter
DGPA	Diri	Collège des musées		2	2	
DGPA	Diri		Armoire 1	3		à verser, rapports d'inspection des anciennes régions
DGPA	Diri		Armoire 2	5		inventaire (Xavier de Massary)
DGPA	Diri	Collège de l'inventaire général du patrimoine culturel		15	8	Bureau partagé MH et inventaire
DGPA	Diri		Secrétariat	3		
DGPA	Diri			6		Rapports en cours
DGPA	Diri	Collège de l'archéologie		2	2	Archéo
DGPA	Diri	Collège des archives		8		À traiter avec S. Le Clech. Archives de Louis Le Roc'h-Morgère
DGPA	Diri	Collège des archives		3	4	Musées
DGPA	Diri			6		Archives ?
DGPA	Diri	Collège des monuments historiques		3	3	P. Henault, a déménagé cet été
DGPA	Diri				3	
DGPA	Diri	Collège de l'architecture et		12	3	Mengoli

DG	SERVICE	BUREAU	Numéro placard / armoire	Archives total (ml)	Documentation (ml)	Commentaires
		des espaces protégés				
DGPA	Diri	Collège des monuments historiques		8,5	6	JC Simon : départ à la retraite en 2022. Un meuble bas fermé
DGPA	Diri	Collège de l'architecture et des espaces protégés		4	2	S. Le Clech
DGPA	Diri	Collège des archives		2,5	1,5	
DGPA	Diri		Armoire 1	0,5		0,5 Patrimoine mondial (?) à traiter
DGPA	Diri			3,5		
DGPA	Diri	Collège de l'inventaire général du patrimoine culturel	Armoire 1		1	Documentation, armoire annexe du bureau 210
DGPA	Diri	Collège des monuments historiques		9	3	S. Piechaud : départ retraite en 2022
DGPA	Diri	Collège des monuments historiques		15		Tri à prévoir
DGPA	Diri				1	
DGPA	Diri		Armoire 1	1	1	
DGPA	Diri		Armoire 2		3	
DGPA	Diri		Armoire 3		4	
DGPA	Diri		Armoire 4	0		
DGPA	Diri		Armoire 5	0		
DGPA	Diri		Armoire 6	0		
DGPA	Diri		Armoire 7	0		
DGPA	Diri		au sol			5 dimabs Paul Smith
DGPA	Diri		Armoire 1		3	Revue in situ
DGPA	Diri		Armoire 2		4	Armoire fermée P. Liévaux
DGPA	Diri			13,5	9	Dont 2,5 ml : archives Europe
DGPA	Diri			4	5	
DGPA	Diri			6	8	
DGPA	Diri		Armoire 1		6	
DGPA	Diri			1		
DGPA	Diri			1	1	
DGPA	Diri				14	
DGPA	Diri		Armoire 1			

DG	SERVICE	BUREAU	Numéro placard / armoire	Archives total (ml)	Documentation (ml)	Commentaires
DGPA	Diri			4	9	MSH
DGPA	Diri			0		Secrétariat
DGPA	Diri	Missa	Armoire 1	6		Archives courantes
DGPA	Diri	Missa	Armoire 2	3		Archives courantes
DGPA	Diri	Missa		2	1	armoires fermées
DGPA	Diri	Missa		2		Archives courantes
DGPA	Diri	Missa		1,5		Archives courantes
DGPA	Diri	Missa		2		Archives courantes
DGPA	Diri	Missa		2		Guy Tubiana archives courantes
DGPA	Diri	Missa		2		
DGPA	Diri	Missa				bureau fermé
DGPA	Diri	Missa		4		
DGPA	Diri	Missa		0		F. Soupper
TOTAL				192	137,5	

VI – Mise en place du plan de continuité d’activité (PCA) de la DGPA

Guillaume d’Abbadie a été désigné référent pour la DGPA.

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale a rédigé en 2013 un guide pour réaliser un plan de continuité d’activité.

La démarche consiste pour chacune des entités métiers de la DGPA à :

- Identifier et prioriser les missions critiques
- Établir les besoins pour la continuité d’activité (RH, besoins locaux/logistique, systèmes d’information, fournisseurs critiques).

* * *

INSPECTION DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

Historique

La création de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture

Placée sous l'autorité du directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture (IPA) est une inspection spécialisée du ministère de la Culture qui a été définie dans sa forme actuelle en 2010 avec l'objectif de regrouper les inspections générales des anciennes directions qui entraient dans le champ de compétence de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA) :

- l'Inspection générale des monuments historiques, créée en 1830 par François Guizot, alors ministre de l'Intérieur. Cette inspection générale qui dépendait de la Commission supérieure des monuments historiques a été rattachée au ministère de l'Intérieur, section des Beaux-Arts, jusqu'à la création du ministère de la Culture.
- l'Inspection générale des archives, existant depuis 1887 et régie, avant la réforme, par l'arrêté du 28 décembre 1992 complété par l'arrêté du 25 mars 2002 ;
- l'Inspection générale de l'architecture et du patrimoine (IGAPA), qui regroupait depuis la création de la direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), en 1996, les Inspections générales de l'archéologie, de l'architecture et des espaces protégés, de l'inventaire général du patrimoine culturel, des monuments historiques ;
- l'Inspection générale des musées, appellation remontant à l'arrêté du 5 août 1991 organisant la direction des Musées de France et qui s'est maintenue pour désigner les conservateurs et conservateurs généraux du patrimoine « en mission d'inspection ».

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture (IPA) ainsi formée, qui porte le même intitulé que la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture en a l'étendue : archéologie, archives, architecture, espaces protégés, inventaire général du patrimoine culturel, monuments historiques, musées.

Rôle

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture a été conçue comme une entité transversale, et a été, de ce fait, placée sous l'autorité directe du directeur général. Sa composition reflète la diversité des métiers représentés au sein de la DGPA comme dans les départements transversaux, mais sa vocation est plus « réflexive », distanciée, et moins directement opérationnelle.

La légitimité de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture tient à sa capacité à analyser des situations, à fournir des avis et à préconiser des mesures, en toute indépendance d'esprit. Professionnels d'une discipline, rompus à son exercice et reconnus par leurs pairs, les inspecteurs sont choisis en raison de leur formation universitaire, de leur compétence scientifique et de leur expérience professionnelle.

Rattachée à la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture est en position intermédiaire entre administration centrale et administration déconcentrée ou décentralisée, au sein de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri) et chaque collège est en contact régulier avec l'ensemble de la communauté de sa discipline. Cette position est un atout pour la direction générale.

Le service regroupe 6 collèges correspondant aux entités métiers de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture. Chaque collège a un mode d'action propre et plus ou moins étendu qui s'explique par : le périmètre et le positionnement administratif de la discipline ; l'héritage du passé ; un champ débordant du secteur des patrimoines, notamment les espaces protégés, constitué exclusivement d'architectes et urbanistes qui abordent aussi des thématiques relevant de la création et de l'aménagement du territoire ; enfin, dans le cas des musées, par le choix du mode de fonctionnement du service métiers, hérité pour partie de son organisation antérieure.

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture est chargée de missions de contrôle scientifique et technique, d'inspection, d'audit, de conseil et d'évaluation à l'égard des services ou établissements relevant du champ patrimonial. Elle est également sollicitée pour l'évaluation des politiques publiques menées dans ce cadre.

Ce service inclut depuis 2014 la Mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit, dont les membres hautement spécialisés apportent leur expertise et leur conseil à la demande des services et des établissements patrimoniaux.

— **le contrôle** regroupe les missions de contrôle scientifique et technique, d'évaluation des politiques publiques, d'audit et d'inspection (du fonctionnement) des services. Formellement, le contrôle laisse obligatoirement une trace écrite, et dans certains cas, peut donner lieu à un constat contradictoire.

— **le conseil** découle de l'expertise et de l'expérience. Spontané ou sollicité de manière informelle, il est le signe de la vitalité de l'Inspection. Il s'adresse à différents interlocuteurs : administration centrale, établissements publics, services déconcentrés, collectivités. Formellement, il peut n'être qu'oral ou donner lieu à la rédaction de notes. Naturellement, cette fonction n'est pas un monopole de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture et de l'architecture et d'autres personnes

qualifiées l'exercent. Toutefois, l'Inspection doit pouvoir fonctionner comme le conseil du directeur général des Patrimoines.

D'une manière générale, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture traite de façon transversale de questions stratégiques, de problématiques d'innovation, apporte conseils et recommandations à la DGPA et aux Drac, en phase avec les politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement. Les éléments d'expertises qui sont produits et la vision prospective apportée préparent au redéploiement du service dans le cadre du Plan de transformation ministériel (PTM) décidé par le ministre de la Culture.

Cadre administratif et fonctionnement

Article 6 de l'arrêté modifié du 1^{er} septembre 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des Patrimoines.

I. L'Inspection des patrimoines et de l'architecture exerce ou participe à l'exercice du **contrôle scientifique et technique** de l'État dans le domaine de l'archéologie, des archives, des musées, de l'inventaire général du patrimoine culturel, de la protection des monuments et des espaces ainsi que de l'exécution des travaux sur les monuments historiques. À ce titre, elle conduit des **missions d'inspection et d'audit** de services et d'établissements.

Elle participe, notamment avec l'inspection générale des affaires culturelles, à des **missions d'évaluation des politiques publiques**.

Elle contribue à la **définition et à la mise en œuvre des politiques nationales** dans les domaines d'intervention relevant de la direction générale.

Elle participe au contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de compétence de la direction générale.

Elle assure une mission permanente de **conseil et d'expertise** auprès de la direction générale.

Elle intervient en tant que de besoin comme conseil des services déconcentrés, des opérateurs relevant du domaine de compétence de la direction générale et des services et organismes soumis au contrôle de L'État.

Elle est représentée au sein du comité de coordination présidé par le chef de l'Inspection générale des affaires culturelles.

II. Le chef de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture est nommé par le ministre sur proposition du directeur général.

Il coordonne la préparation du programme de travail annuel du service et sa mise en œuvre après approbation par le directeur général.

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture est constituée d'une part de six collèges (*annexes 1 et 3*) :

- le collège de l'archéologie ;
- le collège de l'architecture et des espaces protégés ;

- le collège des archives ;
- le collège de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- le collège des monuments historiques ;
- le collège des musées et patrimoine scientifique technique et naturel (PSTN).

Cadre d'intervention

Les missions de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture portent sur les services et organismes nationaux ou déconcentrés et les établissements publics relevant du ministère de la Culture. Elles peuvent également concerner, conformément au Code du patrimoine, des services ou des opérations relevant de collectivités territoriales, dans les secteurs de l'archéologie, des archives, des musées et de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Les missions de l'Inspection sont confiées à des professionnels expérimentés, notamment des conservateurs généraux du patrimoine et des architectes et urbanistes de l'État, aux compétences reconnues dans les différents domaines de la direction générale.

Dans le cas particulier des architectes en chef des Monuments historiques nommés à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture, ceux-ci exercent cette mission de service public parallèlement à leur activité libérale, dans le respect de la charte de déontologie qui s'applique à leurs interventions.

Les conseillers de la mission sont, pour la sécurité incendie et l'accessibilité, des officiers mis à disposition par la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, et pour la sûreté, des officiers de Police mis à disposition par le ministère de l'Intérieur ainsi qu'un ingénieur des services culturels et du patrimoine.

Une organisation collégiale

La composition de l'Inspection reflète la diversité des métiers et des secteurs de la direction générale des Patrimoines, dont elle a l'étendue : archéologie, archives, architecture-espaces protégés, inventaire général du patrimoine culturel, monuments historiques, musées. Ses six collèges reprennent cette partition.

Chaque collège désigne l'un(e) de ses membres pour assurer la coordination interne et la représentation du collège dans l'instance collégiale du service, le comité de liaison intercollèges (CLIC). Ce comité est animé par le chef de l'Inspection, il se réunit une fois par mois.

Chaque inspecteur et inspectrice se voit généralement attribuer la compétence territoriale sur plusieurs régions, dont il suit l'actualité dans son secteur.

Des missions graduées : le contrôle scientifique et technique, l'évaluation, l'expertise et le conseil

Le contrôle scientifique et technique

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture exerce ou participe à l'exercice du contrôle scientifique de l'État dans le domaine de l'archéologie, des archives, des musées, de l'inventaire général du patrimoine culturel, de la protection des monuments et des espaces ainsi que de l'exécution des travaux sur les monuments historiques.

Le contrôle scientifique et technique s'exerce dans le champ couvert par le Code du patrimoine sur les archives, musées, archéologie, monuments historiques ainsi que par la loi n° 2004-809 (article 95) concernant l'inventaire général du patrimoine culturel.

Le contrôle scientifique et technique consiste à vérifier la conformité des pratiques à des textes ou des procédures figurant pour la plupart au Code du patrimoine, ainsi qu'à des normes. Certaines de ces normes sont écrites ; d'autres sont implicites et font appel aux standards évolutifs de chaque discipline (état de l'art).

Formellement, une mission de contrôle laisse obligatoirement une trace écrite qui, dans certains cas, peut donner lieu à un constat contradictoire. En application du Code du patrimoine, l'exercice du contrôle scientifique et technique peut prendre plusieurs formes :

- des missions d'inspection qui donnent lieu à la production de rapports,
- des avis sur des dossiers d'opérations, dans le domaine des monuments historiques, de l'archéologie (autorisations de travaux et protections), ainsi que celui de l'architecture et les espaces protégés.

L'audit et l'évaluation

Les missions d'audit permettent de dresser le diagnostic du fonctionnement d'un service ou d'un organisme, au regard de ses missions scientifiques et culturelles. Elles portent sur les services de l'État ou des collectivités territoriales. Elles peuvent adopter une périodicité régulière ou intervenir en cas de crise.

Associée à la définition et la mise en œuvre des politiques nationales, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture participe également à l'évaluation des politiques publiques (analyse d'un dispositif ou d'une politique, avec ses points faibles et ses points forts, en fonction des objectifs initialement fixés).

L'évaluation peut porter sur la mise en œuvre d'une réforme ou l'application d'une réglementation, dans les secteurs de compétence de la direction générale.

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture peut se voir confier de telles missions, en propre ou en coopération avec une autre inspection spécialisée, ou avec l'Inspection générale des affaires culturelles.

Le conseil et l'expertise

Le conseil et l'expertise se fondent sur l'expérience des inspecteurs, la maîtrise des connaissances et des compétences professionnelles, et le recul que leur donne leur fonction. Ces missions peuvent intéresser différents interlocuteurs : services de l'administration centrale, établissements publics, services déconcentrés, collectivités territoriales. D'un point de vue formel, ces missions peuvent donner lieu à la rédaction de notes.

Le conseil et l'expertise peuvent aussi se traduire par la participation à des jurys de projets d'architecture ou d'aménagement.

La réalisation des missions

Les missions confiées à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture sont généralement réalisées par un ou deux membres de l'Inspection désignés par le chef du service, mais certaines peuvent être assurées selon des modalités particulières.

Le programme annuel

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture élabore chaque année un programme prévisionnel.

C'est un outil de dialogue avec les services métiers, préparé de concert avec eux, où les sujets d'enquête ou de réflexion sont proposés en amont. Les directions régionales des Affaires culturelles (Drac) et les établissements publics peuvent aussi faire remonter des propositions. Pour des chantiers de fond, une partie du programme peut présenter un caractère pluriannuel. Le programme est largement diffusé, après validation par le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

Il peut être complété par des missions particulières, qui sont diligentées par le directeur général en fonction des urgences et des besoins exprimés par les services.

En fin d'année, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture réalise un rapport d'activité qui rend compte au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture de l'exécution du programme de l'année.

Les missions programmées

Prévues à l'avance, selon un calendrier semestriel ou annuel, les missions programmées s'effectuent dans le secteur d'intervention de l'inspecteur, qui lui est attribué au titre de ses compétences territoriales ou de compétences thématiques. Il peut s'agir d'inspections périodiques de services (services d'archives, services de l'Inventaire général du patrimoine culturel, services en Drac) mais aussi d'interventions fixées à l'avance par un calendrier annuel : commissions nationales, comités régionaux, etc.

Dès lors qu'elles figurent dans le programme annuel approuvé par le directeur général, elles ne font pas l'objet d'une saisine particulière. L'autorité administrative compétente (préfet, directeur régional, président du conseil départemental, président du conseil régional) est avertie de la mission.

Les missions particulières

Toute demande de mission particulière est adressée au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture.

Les missions particulières sont commandées par l'actualité de la vie des services, et peuvent soit porter sur une question ponctuelle, un sujet d'enquête ou d'étude, un dossier technique, soit résulter d'une situation de tension, de crise, ou d'un dysfonctionnement constaté dans le déroulement d'une opération ou le fonctionnement d'un service. Si la situation le demande, l'intervention d'un membre de l'Inspection peut être coordonnée avec celle d'un conseiller de la Mission sécurité, sûreté, accessibilité.

Une fois portée à la connaissance du directeur général et validée par lui, ou sur son initiative, la demande de mission fait l'objet d'une lettre de mission au chef de l'Inspection, précisant l'objectif et

le calendrier de la mission. L'autorité administrative compétente (préfet, directeur régional, président du conseil général, président du conseil régional, président de l'établissement) est avertie de la mission.

Les missions peuvent comporter des déplacements ainsi que des entretiens particuliers. La mission peut être individuelle ou collégiale. La production attendue peut être, selon la nature de l'intervention, un rapport d'inspection, un avis de l'Inspection, une note de conseil ou d'expertise.

Sauf exception et missions programmées, le chef de l'Inspection assure l'attribution de la mission, en veillant à une répartition équilibrée qui s'appuie sur les compétences de chacun. Après avoir pris connaissance de la commande, le ou les rapporteurs rédigent, si nécessaire, une note de cadrage pour son exécution. Le ou les rapporteurs veillent à respecter le calendrier défini. Si celui-ci ne peut être tenu, une note d'étape ou un prérapport sont produits à l'échéance, en explicitant les raisons du retard.

Déontologie

Les membres de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture sont soumis, à l'instar des autres fonctionnaires, à l'obligation de réserve et à l'obligation de discrétion professionnelle. Il est impératif de s'assurer que le ou les inspecteurs n'ont pas, par rapport aux organismes ou aux personnes contrôlés, de relations « susceptibles d'altérer leur objectivité ou de permettre que celle-ci soit mise en doute ».

Exercice de la collégialité

Un grand nombre de dossiers demande des regards croisés. Pour les missions concernant plusieurs collèges, un coordonnateur ou chef de file peut être désigné pour la circonstance, qui aura la charge de faire la synthèse des différentes contributions. Lorsque la mission requiert l'intervention conjointe d'inspecteurs et de conseillers, le chef de l'Inspection coordonne les contributions des deux unités.

Le rapport

Les rapports de missions comportent une analyse de la situation, l'évaluation des points positifs et négatifs, des conclusions, des préconisations. Il peut faire l'objet d'une procédure contradictoire. Sauf cas particulier prévu dans la lettre de mission, le chef de l'Inspection soumet au directeur général le rapport accompagné d'une note de transmission. Le rapport est porté à la connaissance du service concerné, sous couvert du chef de service. Le courrier de transmission à l'instance ou à la collectivité ayant demandé ou reçu la mission est préparé par le secrétariat de l'Inspection à la signature du directeur général des Patrimoines. L'Inspection convient avec les services métiers des principes de suivi des rapports de mission. Le ou les auteurs d'une mission sont informés des suites données à leurs préconisations. Ils peuvent être sollicités ultérieurement pour effectuer un constat sur cette mise en œuvre.

Les avis et expertises

Les avis et expertises comportent généralement un diagnostic et des préconisations sur un dossier d'opération. Pour les dossiers à l'ordre du jour d'une commission nationale, sur lesquels l'avis de l'Inspection est requis, la demande est adressée par le service métier au chef de l'Inspection. Pour les avis requis au titre du contrôle scientifique et technique, l'envoi du dossier à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture vaut saisine. L'avis de l'Inspection est adressé au service demandeur (à l'attention du directeur régional des Affaires culturelles dans le cas des avis sur MH). Le secrétariat de l'Inspection en adresse copie au service de la direction générale concerné.

Les notes

Les notes apportent une information, un diagnostic, une alerte, ou un conseil, sur tous types de questions comprises dans le champ de compétence de l'Inspection des patrimoines. Elles sont adressées par le chef de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture ou sous son couvert au directeur général, qui décide de sa diffusion.

RAPPORT PARTICULIER

DES COLLÈGES DE L'INSPECTION

DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

Collège Archéologie

François Fichet de Clairfontaine, Jean-Olivier Guilhot, Murielle Leroy

Coordination : François Fichet de Clairfontaine

Le collège Archéologie de l'Inspection, composé originellement de quatre inspecteurs, n'a fonctionné qu'à trois personnes durant l'année 2021 suite au départ de D. Barraud au 1^{er} janvier. De ce fait, il a fallu dimensionner l'activité du collège en conséquence. Ainsi, le suivi des CTRA Ouest et Outre-mer et des régions qu'elles recouvrent, auparavant assuré par D. Barraud, a été repris, « en intérim », par M. Leroy (Ouest) et F. Fichet de Clairfontaine (Outre-mer), en plus de leurs propres régions. La réalisation de l'évaluation de la région Nouvelle-Aquitaine n'a pu se faire quant à elle qu'en mobilisant au même moment les trois inspecteurs du collège, seule solution pour faire aboutir le rapport dans les délais les plus brefs.

Les relations suivies avec le service métier, la sous-direction de l'Archéologie, constituent une des priorités du collège. Les réunions mensuelles (10 en moyenne par an) se sont tenues pour moitié en distanciel avec l'équipe de direction de la sous-direction de l'Archéologie, en présence du chef de la Diri (sauf si ce dernier était empêché). On soulignera le fait que les échanges sont constants avec les membres de la sous-direction de l'Archéologie (SDA), en fonction de la sensibilité des dossiers.

1- La participation aux organes du contrôle scientifique de l'archéologie (CTRA et CNRA)

La participation aux commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA) constitue un élément essentiel du travail du collège Archéologie. Les CTRA sont un lieu de réflexion et de construction sur les pratiques de la discipline et ses évolutions. L'efficacité du dispositif sur la recherche archéologique suppose de veiller pour chaque avis rendu en CTRA (plus de 2200 avis pour 112 séances de travail en 2020 et plus de 2300 avis en 2021 pour 113 séances – voir bilan des CTRA). Par sa présence, le collège Archéologie a été ainsi au cœur du dispositif du système de contrôle de l'archéologie et positionné à l'interface de l'administration centrale et de l'administration déconcentrée. Tout en veillant à la qualité des débats en cette période compliquée, et à l'impartialité des expertises, il a par la relecture des PV pu contrôler la formulation des procès-verbaux des séances, susceptibles de recours juridiques.

- **La répartition géographique en 2021 entre les inspecteurs a été la suivante :**

- F. Fichet de Clairfontaine en charge de l’Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon), et des interrégions Est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est) et Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) ;

- M. Leroy en charge des interrégions Centre-Nord (Hauts-de-France, Île-de-France, Centre-Val de Loire) et Ouest (Bretagne, Normandie et Pays-de-Loire) ;

- J.-O. Guilhot en charge de l’interrégion Sud-Est (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d’Azur, Corse).

- **Rapports d’activité des Commissions territoriales de la recherche archéologique (CTRA)**

En 2021, le collège a coordonné la réalisation des bilans quadriennaux 2017-2020 de l’activité des CTRA prévus par le Code du patrimoine (coordination générale J.-O. Guilhot). Sa mise en forme devrait être achevée fin mars 2022.

- **Conseil national de la recherche archéologique (CNRA)**

Le collège, dans son ensemble, assiste très régulièrement aux séances du CNRA comme cela est prévu par les textes (7 journées en 2021). Sa connaissance du terrain et des acteurs de l’archéologie lui aura permis d’apporter son éclairage sur des dossiers ou des situations particulières, ou encore de rappeler des points de doctrine.

2- Le suivi du fonctionnement des services ou organismes chargés de l’archéologie en France

Le suivi a été réalisé à travers des interventions diverses allant du soutien technique ou juridique (à propos d’un dossier de fouille) à l’évaluation scientifique et administrative du fonctionnement de ces services, missions pouvant aussi nécessiter des déplacements en région sur des sites ou des opérations archéologiques en cours.

- **Évaluations scientifiques des services régionaux de l’Archéologie ou inspections**

En 2021, après une pause liée à la pandémie, l’Inspection a repris ses évaluations de service en intervenant sur celui de la **Nouvelle-Aquitaine** (rapport Fichet de Clairfontaine, Guilhot et Leroy, juin 2021) à la demande de la directrice régionale des affaires culturelles. Rendue complexe par l’existence de trois sièges séparés par la distance, se déroulant à un moment où le service régional de l’archéologie (SRA) ne disposait ni d’un conservateur régional de l’archéologie (CRA), ni d’un CRA adjoint sur le site de Bordeaux, cette évaluation devrait permettre d’assurer une meilleure cohésion des actes et politiques d’archéologie au sein de cette vaste région et de renforcer l’action du service par le biais de préconisations. Une réunion de restitution s’est tenue avec la direction de la Drac et le nouveau CRA.

▪ Veille et prospective sur les effectifs des services régionaux

Le collège tient à jour une base de données sur l'évolution des effectifs des services déconcentrés depuis 2000. Il peut ainsi fournir les éléments chiffrés et des constats à l'intention de la sous-direction de l'Archéologie. En retour, il est consulté par l'administration sur les promotions des agents, les changements de catégorie, les affectations et les mobilités.

Le collège participe aussi à la Commission d'évaluation scientifique (CES) des conservateurs ; F. Fichet de Clairfontaine ayant assuré la présidence de la commission qui s'est tenue six fois dans l'année. Elle n'a toutefois pas pu organiser pour la seconde année consécutive le tour extérieur du concours de conservateurs, repoussé dans l'attente du renouvellement de ses membres.

Enfin, le collège s'est fortement impliqué aux côtés de la SDA et de la conférence des conservateurs régionaux dans la préparation puis l'organisation du séminaire sur « Les métiers de l'archéologie dans les services du ministère de la Culture », en animant notamment des séminaires (J.-O. Guilhot, M. Leroy) et en assurant la synthèse (M. Leroy). Ce séminaire avait pour objectif de mener une réflexion sur les métiers au sein des SRA et du Drassm, dans un contexte d'évolution notable de la discipline archéologique.

3- Les missions de veille, d'appui et d'alerte du collège Archéologie

Ces missions se sont développées de manière quasi quotidienne accompagnant la reprise de l'activité de recherche après la difficile année 2020. Le collège a été souvent sollicité pour son avis sur des dossiers de modification de consistance de projet, de prescription de fouille abordant aussi les mesures de protection du patrimoine archéologique.

Le collège a eu à suivre les tensions sur la réalisation des diagnostics et des fouilles dans plusieurs régions, qui ont notamment entraîné la rédaction de deux notes sur les Pays de la Loire (M. Leroy, août 2021) et les Antilles et la Guyane (F Fichet de Clairfontaine, novembre 2021).

Plusieurs notes d'alerte ou d'analyse de dossiers ont été également remises :

- sur une situation d'extrême dangerosité constatée sur le site archéologique d'Aléria (J.-O. Guilhot) ;
- sur la contestation de la décision de la Drac PACA de ne pas prescrire de fouilles préventives sur l'aménagement de la Porte d'Aix à Marseille (J.-O. Guilhot).

4- Inspection collégiale et expertises ponctuelles

En cours d'année, le collège a été amené à réaliser des notes ou rapports sur des sujets ponctuels, d'actualité ou de commande. Ces travaux sont effectués soit par un ou deux membres du collège Archéologie soit en association avec un membre d'un autre collège de l'Inspection quand le sujet le nécessite.

- Mission conjointe Archives et Archéologie (S. Le Clech et M. Leroy) sur les archives de l'archéologie (cf. partie 6) ;
- Participation de M. Leroy à l'expertise sur la grotte de Vatteville en Normandie avec les agents du Centre national de la préhistoire et des experts spécialistes des grottes ornées et de l'art pariétal ;

- Avis conjoint sur le dossier Villèle (La Réunion) par les collègues MH (J.-C. Simon), Musée (B. Saunier) et Archéologie (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- Avis sur le château d'Angers (Pays de Loire), pour la création d'un nouvel accès (J.-O. Guilhot archéologie, Ph. Hénault AEP, P. Bortolussi MH, S. Piéchaud MH) ;
- Avis sur Aléria (Corse) et l'amphithéâtre (J.-O. Guilhot archéo, C. Piel MH) ;
- Avis sur le couvent d'Alesani à Piazzalli (Corse) (J.-O. Guilhot archéo, C. Piel MH).

5- Participation à des commissions

Les inspecteurs participent à de nombreuses commissions spécialisées en archéologie ou plus globalement dans le domaine du patrimoine. Ces réunions se sont en grande partie tenues en visioconférences.

Au sein du MC, outre le CNRA et les CTRA cités plus haut :

- Conférence des conservateurs régionaux de l'archéologie (collège) ;
- Comité interinstitutionnel de coordination des *Documents d'archéologie française* (DAF), où le directeur général des Patrimoines est représenté par un membre du collège Archéologie de l'Inspection (M. Leroy) ;
- Soutien à la publication et à la diffusion de la recherche archéologique (SPDRA) (6 dossiers rapportés par le collège) ;
- Instruction et avis sur les dossiers de demande d'allocations de formation et de recherche : 53 dossiers rapportés en janvier-février 2021 (coordination F. Fichet de Clairfontaine pour le collège) ;
- Suivi des conseils scientifiques de grands sites ou de fouilles : Bibracte, Vézelay, Vix, Narbonne, Broderie de Bayeux (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- Conseil scientifique de la médiathèque de l'architecture et du Patrimoine (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- Commission d'évaluation scientifique (CES) des conservateurs du patrimoine (6 sessions, F. Fichet de Clairfontaine, président) ;
- CNPA 6^e section (M. Leroy, titulaire, et J.-O. Guilhot, suppléant) ;
- Comités scientifiques de sélection des échantillons du programme de datation radiocarbone Artemis de la sous-direction de l'Archéologie et du CNRS (2 sessions pour chaque comité, M. Leroy).

Hors du MCC :

- Participation à des jurys de recrutement de l'INRAP (F. Fichet de Clairfontaine, M. Leroy) ;
- Participation au conseil scientifique de l'INRAP (F. Fichet de Clairfontaine) ;
- Comité national de la recherche scientifique, section 32 du CNRS (J.-O. Guilhot) ; près de 20 jours de session de travail et de jury de recrutement de chercheurs et l'instruction d'une quarantaine de dossiers d'évaluation scientifique des personnels du CNRS, de revues ou de laboratoires ;
- Participation à des comités de lecture ou de rédaction : J.-O. Guilhot (revues *Archéologie médiévale*, *Monumental*), F. Fichet de Clairfontaine (collection *Recherche archéologique* Inrap/CNRS, *Documents d'Archéologie française*), M. Leroy (*Archéopages*, *Revue archéologique de l'Est*).

6- Réflexion et contribution à la doctrine

Comme chaque année, le collège est amené à se positionner par rapport aux orientations du service métiers et à contribuer à l'élaboration de « la doctrine » en matière d'archéologie nationale. Cela peut se faire au cours des réunions régulières qui sont organisées avec la SDA ou par la participation à des groupes de travail ou des manifestations, voire la rédaction de rapport suite à une commande.

Le rapport sur la **conservation et l'accessibilité de la documentation archéologique** (« archives de fouilles ») (M. Leroy et S. Le Clech) a été rendu en février 2021 et a fait l'objet d'une restitution conjointe devant le SIAF et la SDA. Une communication des deux auteurs du rapport, sur le thème *Fouiller est-il aussi archiver ?*, a été présentée lors de la Journée d'étude *Profession : archéologue ?* qui s'est tenue aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix le 2 décembre 2021.

Un groupe de travail pour la mise en place de **protocoles de prélèvements et d'analyses sur l'os humain** ainsi que sur la conservation des échantillons (PAOHCE) a été mis en place en mars 2020 par la sous-direction de l'Archéologie. Un membre du collège (M. Leroy) suit ce groupe de travail et particulièrement le sous-groupe sur les statuts juridiques et l'éthique et celui sur l'évaluation scientifique du projet jusqu'à ses résultats. Le rapport final a été rendu en janvier 2022 et un séminaire de restitution est prévu pour juin 2022.

Le collège (J.-O. Guilhot) a poursuivi son implication sur le sujet de **l'édition scientifique en archéologie**, en produisant une analyse détaillée sur la deuxième version du rapport de Michel Prestreau sur *L'édition scientifique des résultats de l'archéologie en France* et en participant à la réflexion préalable à la mise en place d'une commission sur ce sujet.

On mentionnera aussi la participation d'un membre du collège (F. Fichet de Clairfontaine) à la tenue du colloque annuel de l'INRAP (Isle-sur-la-Sorgue), consacré en novembre 2021 à **l'archéologie du bâti**.

7- L'insertion des inspecteurs dans la sphère scientifique

Un des soucis constants du collège est d'inscrire son action dans une perspective scientifique. Cela suppose, d'une part, qu'il entretienne des liens étroits et confiants avec les autres composantes de la communauté archéologique et qu'il participe à leurs instances d'expertises ou d'évaluation, d'autre part, qu'il veille à conserver une qualification scientifique, et donc de la crédibilité pour ses avis, en participant à des recherches ou des publications, voire des formations.

Cette insertion nous a conduits à participer en tant qu'experts :

- au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) pour le Craham - UMR 6273 (J.-O. Guilhot) ;
- à l'analyse comme évaluateur d'un dossier soumis à l'Agence Nationale de la Recherche (F. Fichet de Clairfontaine).

Outre la participation à la réflexion sur la programmation du CNRA, les membres du collège sont engagés dans des UMR ou des activités de terrain :

F. Fichet de Clairfontaine (membre de l'UMR CRAHAM 6273) ; participation au chantier de fouille franco-arménien d'Erebuni à Erevan (Arm).

J.-O. Guilhot (membre de l'UMR 7192, Proche-Orient-Caucase), participation à l'étude historique, archéologique et architecturale de la forteresse de Belhasem (Abu l-Hasan) au Liban.

M. Leroy (membre de l'UMR 6249 Chrono-Environnement), participation à la rédaction de la publication finale de l'ANR Archaedyn (direction L. Nuninger et F. Favory).

Enfin les inspecteurs ont pu apporter leur expertise ou contribution à des conseils scientifiques de colloques :

- Conférence internationale « Historical Ecology for the Future », Metz, France, 24-29 mai 2021 (M. Leroy) ;
- XIII^e colloque du GMPCA : Archéométrie 2021, Session « Imager les milieux : géophysique, imagerie haute résolution, analyses 3D » (reporté en avril 2022) (M. Leroy).

Bibliographie (titres principaux)

DESCHAMPS S., FICHET de CLAIRFONTAINE F., en collaboration avec TER MARTIROSSOV F. †, MUTARELLI V., AZYZYAN A., GABRIELIAN A., MELIKYAN V., KHACHATRYAN H., EYGANYAN L. †, « Achaemenid habitats in Beniamin II (Armenia- Chirak) from end of 6th century BC to end of 4th century BC. », in GREYKYAN Y. (coord.), *Mélanges offerts en l'honneur de Pavel Aveytissyan*, Aramazd, 15, 2021.

FICHET de CLAIRFONTAINE F., « L'archéologie du bâti au service du patrimoine », in DELESTRE X. (dir.), *Les Services régionaux de l'archéologie, 1991-2021. Trente ans d'une histoire en mouvement*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2021, p. 139-143.

GUILHOT J.-O., « Le CST n'a pas trente ans ! Essai de mise en perspective du contrôle de l'État sur l'archéologie », in DELESTRE X. (dir.), *Les Services régionaux de l'archéologie (1991-2021). Trente ans d'une histoire en mouvement*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2021, p. 67-73.

GUILHOT J.-O. & MOUTON J.-M., « Compte rendu de l'ouvrage : Eychenne Mathieu, Pradines Stéphane, Zouache Abbès (éds.), *Guerre et Paix dans le Proche-Orient médiéval (x^e-xv^e siècle)*, Le Caire, IFAO, IFPO, 2019, 574 p. », *Bulletin critique des Annales islamologiques*, n° 35, 2021, p. 81-86, disponible en ligne, <https://www.ifao.egnet.net/bcai/35/26/>.

LEROY M., « La gestion des "données scientifiques" de l'archéologie », in DELESTRE X. (dir.), *Les Services régionaux de l'archéologie (1991-2021). Trente ans d'une histoire en mouvement*, Paris, Éditions du patrimoine, 2021, p. 149-154.

Collège Architecture-espaces protégés (AEP)

Coordination : Philippe Henault

Le collège AEP a fonctionné en 2021 avec un effectif de 3 inspecteurs territorialisés. Vincent Michel, inspecteur en charge d'une mission particulière sur la formation permanente dans les ENSA, a fait valoir ses droits à la retraite en octobre 2021. Le recrutement en 2021 d'un 4^e inspecteur a été validé par le chef de service de la DIRI et une fiche de poste a été rédigée à cet effet.

La répartition territoriale pour le collège AEP est la suivante :

- régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Corse, La Réunion et Paris : Marie-Laure Petit ;
- régions Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Île-de-France (sauf Paris) : Philippe Henault ;
- régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA : Bruno Mengoli.

1- Contrôle scientifique et technique de l'État

1.1. Missions d'inspection, d'évaluation et de suivi des services

En raison de l'absence de demande de la part des Drac et du DGPA, le collège AEP n'a pas effectué des missions ponctuelles ou urgentes dans les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) des directions régionales des Affaires culturelles (Drac).

Au regard de la situation sanitaire, la démarche « État des lieux et prospective » initiée en 2018 en Nouvelle-Aquitaine (12 UDAP), qui consiste à auditer l'ensemble des UDAP d'une région, mission qui a été poursuivie en 2019 en Pays-de-Loire, n'a été reconduite en 2021. En effet, cette évaluation des services suppose des échanges sur site et la rencontre de l'ensemble des agents ainsi que des entretiens avec certains services départementaux et régionaux : préfecture, DDT, etc.

Cependant, dans ce contexte, une évaluation de la Corse (2 UDAP-service architecture) a été maintenue et un rapport transmis au directeur régional en février.

1.2. Missions de suivi et d'expertise des espaces protégés

EXPERTISE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Après le démarrage progressif des classements des premiers SPR en 2018-2019, 2021 a poursuivi le rythme soutenu de 2020, d'expertises sur site et de passages en CNPA. D'autre part, toutes les régions métropolitaines ont été concernées par la mise en œuvre de SPR.

La crise sanitaire a encore impacté la dynamique d'élaboration et de classement des SPR, et des possibilités de déplacements restreintes à certaines périodes. Cependant, malgré cela et l'annulation des séances de janvier et de juin, le nombre de projets présentés en CNPA a été supérieur aux années précédentes (17 en 2021 dont 2 PSMV, pour 13 en 2020 et 14 en 2019).

Il est à noter que les interrogations des ABF et des élus sur les procédures et la doctrine des SPR restent très fortes et il s'est agi pour le collège AEP d'accompagner leurs questionnements et leurs

démarches en ce qui concerne l'éligibilité et la délimitation de ces espaces. Cela s'est traduit par de nombreuses interventions formelles et informelles auprès des UDAP, des conseillers pour l'architecture, des directeurs de pôles, des élus, des chargés d'études.

Pour répondre aux demandes des services déconcentrés, une formation sur les SPR qui avait été interrompue en 2020, a été organisée par le service du patrimoine fin 2021, formation à laquelle le collège AEP a participé.

- **Patrimoine mondial**
- **Canal du Midi**

Voies navigables de France, gestionnaire du canal du Midi, a engagé une étude diagnostic en vue de créer des aires de retournement pour les bateaux d'hébergement et de tourisme de groupe, bateaux anciens en activité, mais qui dépassent le gabarit historique de l'ouvrage. Le ministère de la Transition écologique a associé le ministère de la Culture à une mission d'évaluation de la pertinence et de l'impact de ces projets sur le canal, inscrit au patrimoine mondial et protégé au titre des sites classés ainsi que ses paysages. Cette mission conjointe a été assurée par une inspectrice du CGEDD et par l'inspectrice territorialement compétente du collège AEP en novembre 2021, sur l'ensemble du tracé entre Béziers et Toulouse.

- **Site historique de la ville de Lyon**

Dans le cadre de la révision de l'ancien Secteur sauvegardé de la ville de Lyon, une étude préalable s'étendant au périmètre du patrimoine Unesco (427 ha) et à sa zone tampon (323 ha) est engagée par la métropole et accompagnée par la Drac. Son objet est de repositionner le bilan et les enjeux patrimoniaux de cet ensemble urbain à l'aune de son évolution en regard des enjeux du changement climatique. L'Inspecteur territorialement compétent a été sollicité en appui aux services de la Drac pour suivre l'élaboration de ce document stratégique à partir duquel doivent s'articuler le déploiement des outils de protection et de mise en valeur avec le projet urbain, dont les secteurs en SPR.

1.3. Missions d'expertise urbaine et architecturale dans et hors espaces protégés

L'année 2021 a également occasionné des demandes particulières de la DGP ou des Drac relatives à des missions d'expertise thématique ou en assistance sur des projets spécifiques :

- **Château d'Angers : réouverture de la Porte des Champs**

Le CMN a commandé une étude de préprogrammation visant à améliorer l'accès visiteurs au château d'Angers dans le Maine-et-Loire. Une mission a été confiée aux inspecteurs de la Diri (collèges Archéologie, Monuments historiques et architecture/espaces protégés) par la Drac Pays de la Loire pour évaluer les propositions. Une visite sur place a été effectuée le 19 février en présence du pôle patrimoine de la Drac (chef de pôle, CRA, CRMH, UDAP), du CMN (directrice de la conservation des monuments et des collections, administrateur du site), du cabinet d'étude et de la municipalité d'Angers (adjoint à la culture).

Le rapport des inspecteurs a été remis en avril 2020.

- **Parvis de Chartres**

Par courrier en date 15 juillet 2020, le maire de Chartres dans l'Eure-et-Loir a demandé un nouvel examen du projet de l'esplanade (dit aussi parvis) en commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Ce projet de réalisation qui a été examiné précédemment en CNPA en 2017 a fait l'objet

d'ajustements, notamment lié à un recalage du volet archéologique. Le suivi par la Diri du projet a donné lieu à une réunion de présentation de l'état actuel du dossier en présence du maire de Chartres et de la préfète d'Eure-et-Loir.

- **Parvis de Notre-Dame de Paris**

La CNPA 3^e section, sollicitée par le projet de restauration de la cathédrale après l'incendie du 15 avril 2019, a demandé à être consultée sur les projets d'aménagements situés à proximité, dont celui des abords (parvis, quais et squares attenants) lancé par la Ville de Paris en 2021. L'accompagnement de la Ville et de l'UDAP mené depuis juillet sur la définition du programme de consultations se poursuivra en 2022, par une présentation en CNPA des attendus puis du projet lauréat.

- **Cité du Wiesberg**

La cité du Wiesberg réalisée par Émile Aillaud à Forbach en Moselle, labellisée Architecture contemporaine remarquable (ACR), a fait l'objet d'une mission d'inspection diligentée par la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture à la suite de l'alerte de l'UDAP sur le projet de rénovation urbaine porté par le maire, élu au printemps 2020, qui prévoit une démolition massive de logements.

La mission s'est déroulée entre mi-septembre et fin novembre et un rapport a été remis en décembre 2020.

- **Cité de l'Abreuvoir**

Participation au jury de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la cité de l'Abreuvoir d'Émile Aillaud à Aubervilliers.

- **Musée lorrain de Nancy (Meurthe-et-Moselle)**

Appui aux services de la Drac, en partenariat avec le collège MH de l'Inspection, à l'analyse architecturale et juridique du projet de concours d'extension du musée faisant l'objet de prescriptions dans le nouveau PSMV révisé du SPR de Nancy.

- **Château de Grignan (Drôme)**

Appui aux services de la Drac, en partenariat avec le collège MH de l'Inspection et la sous-direction des Monuments historiques et des Sites patrimoniaux (SDMHSP), à l'analyse architecturale et juridique du projet de concours d'un musée dans le château classé MH et faisant l'objet de prescriptions dans le règlement du SPR de la commune.

2- Évaluation des politiques publiques et accompagnement des politiques mises en œuvre par la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture

2.2. L'accompagnement du service du patrimoine

- **Sites patrimoniaux remarquables : doctrine et formation des ABF**

L'Inspection s'est fortement investie sur la création d'une doctrine sur les SPR et la modernisation des documents réglementaires des PSMV.

Le rapport concernant le bilan et l'évolution de la politique nationale des espaces protégés établi en 2019 a été rendu en début d'année.

Par ailleurs, les inspecteurs du collège ont participé au séminaire organisé par la sous-direction des Monuments historiques et des Sites patrimoniaux à destination des agents des Drac et UDAP en décembre 2021.

Les inspecteurs ont également participé à une formation sur les SPR en décembre 2020 à destination des agents techniques des Drac et UDAP.

Accompagnement de la Drac Nouvelle-Aquitaine dans la poursuite de sa stratégie régionale de mise en place des SPR.

- **Participation aux suites du « plan cathédrales »**

À la suite du « plan cathédrales », participation du collège au groupe de travail de la DGPA piloté par la Diri visant à clarifier les missions et le rôle des ABF-conservateur de « Monuments-État » parmi l'ensemble des intervenants, par la révision du cadre réglementaire et l'établissement des outils méthodologiques et opérationnels nécessaires à la sécurité des personnes et la sauvegarde des biens.

2.2. L'accompagnement du service de l'architecture

- **Label ACR**

Le collège AEP a été sollicité pour avis pour la réalisation de cinq fiches destinées aux services déconcentrés, concernant le label ACR destinées à remplacer la circulaire aux services. En outre, le collège a participé aux échanges entre le service architecture de l'administration centrale et les correspondants en Drac.

Expertise d'un dossier de recherche sur le patrimoine du XX^e siècle (programme pluriannuel de recherche « Architecture du XX^e siècle, matière à projets pour la ville durable du XXI^e siècle »)

À la demande du service de l'Architecture, une évaluation de la recherche menée par l'ENSA-Paris La Villette (responsable de l'équipe Yann Nussaume) sur l'adaptation et la transformation du parc de maisons individuelles en première couronne de plusieurs agglomérations françaises a été demandée à la Diri.

Deux rapports ont été remis et une présentation du rapport intermédiaire lors du séminaire a été faite.

Comité d'attribution des contrats doctoraux architecture, ville, paysage, du ministère

Participation au comité de sélection organisé par la SDESRA et le BRAUP en vue de l'attribution de contrats doctoraux aux projets de recherche développés au sein des écoles nationales supérieures d'architecture.

2.3. Participation des inspecteurs du collège AEP aux commissions nationales et régionales en tant que membre titulaire et délégué

- Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).
- Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA).
- Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire (CNVPAH).
- QUALIBAT (association loi 1901).
- Conseil scientifique de la MAP.

2.4. Participations diverses des inspecteurs du collège AEP

▪ **Participation du collège AEP au projet de service de la Diri**

Dans le cadre de la réforme visant à la réorganisation de l'administration centrale, l'Inspection des patrimoines et de l'architecture intègre la nouvelle délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation. Le collège a participé aux échanges avec les prestataires en charge de l'élaboration du projet de service. Les inspecteurs ont notamment fait valoir la nécessité d'affirmer le champ de l'architecture dans la nouvelle organisation. L'Inspection des patrimoines et de l'architecture est susceptible de devenir ainsi, « l'Inspection des patrimoines et de l'architecture », en cohérence avec la création de la nouvelle DGPA.

▪ **Villa Médicis**

En qualité d'expert pour le concours de sélection des pensionnaires de la promotion 2021-2022 de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis. Analyse des 50 dossiers de candidature) relevant des champs de l'architecture et de la restauration du patrimoine.

▪ **Concours de recrutement AUE**

Participation d'un des inspecteurs au jury de recrutement du corps AUE en 2021, en qualité de vice-président.

Formation post-concours des AUE (École de Chaillot/École des Ponts Pari Tech)

- Participation en tant que membre du jury de PFE d'un des inspecteurs.
- Participation de deux inspecteurs au suivi des PFE en qualité de directeur d'étude.
- Chargé de formation pour le module : « Missions de conservation des Monuments État : veille, RUS, maîtrise d'œuvre ».
- Chargée de cours sur la politique et la mise en place des Sites patrimoniaux remarquables.

▪ **Groupe de travail européen « Patrimoine culturel et changement climatique »**

Le Plan de Travail pour la Culture 2019-2022, adopté par le Conseil de l'Union européenne à l'issue de l'« Année du patrimoine culturel européen » en 2018, a placé en priorité A, la « soutenabilité du patrimoine culturel ». Cette disposition a conduit à la création d'un groupe d'experts représentant les États membres collaborant selon une Méthode ouverte de coordination (MOC) et auquel contribue la Diri par la participation d'un inspecteur du collège AEP.

▪ **Comité scientifique de l'exposition « la culture invente le monde durable de demain »**

Dans le prolongement de l'implication du collège dans les questions de patrimoine et de changement climatique au niveau européen, le haut fonctionnaire au développement durable du ministère a sollicité la participation d'un inspecteur AEP pour l'élaboration de l'exposition

▪ **Journée d'étude de l'ICOMOS**

Participation d'un inspecteur du collège AEP, en tant que président de séance, à la journée d'étude « les fenêtres au XX^e siècle, un enjeu pour la restauration ».

▪ **« Sites patrimoniaux remarquables »**

Participation à la journée d'études menée en Deux-Sèvres par la Drac Nouvelle-Aquitaine avec le réseau des villes dotées de SPR.

Collège Archives

Coordination : Sylvie Le Clech

Le collège Archives a, en 2021, fonctionné à effectif réduit puisque de 3 inspecteurs jusqu'au 1^{er} novembre 2020, l'effectif s'est réduit à une personne, suite à la mutation d'une inspectrice à la Préfecture de police de Paris et à la cessation d'activité d'un autre inspecteur, à compter du 15 mars 2021, compte tenu des congés pris avant une fin d'activité administrativement fixée au 1^{er} août 2021. L'activité de la seule inspectrice en poste s'est répartie entre les missions d'inspection de service, des jurys et réunions techniques concernant les bâtiments d'archives, les jurys de recrutement et le travail sur des missions transversales avec d'autres collèges et d'autres activités d'expertise ou de représentation dans des instances diverses.

1- Missions d'inspection de services et de sites

Les services d'archives départementales suivants ont fait l'objet d'une inspection : Haute-Loire, Maine-et-Loire, Var. Une visite d'inspection a concerné la ville d'Épinal, suite à la décision de construire un nouveau bâtiment pour les archives de la ville, sur une friche industrielle (la validation du terrain par l'Inspection étant requise par le service interministériel des Archives).

Un suivi de prise de poste a été effectué pour la Seine-et-Marne (accompagnement méthodologique pour la validation du Projet scientifique et culturel du nouveau directeur) et pour le Tarn (initiation d'un travail de réorganisation du service avec la collectivité).

Un bilan rapide sous la forme d'une visite et d'une écoute du service a concerné le service des Archives du Lot, préalablement à la tenue du jury de recrutement du nouveau directeur.

Un accompagnement individuel concernant la situation professionnelle d'un conservateur d'État a donné lieu à une mission aux archives départementales du Nord, à la demande du Secrétariat général et du Service interministériel des Archives de France.

Une mission d'organisation et d'expertise de la fonction archives a eu lieu à la demande du Drac Auvergne-Rhône Alpes, sur le site de Lyon, avec association à distance du site de Clermont-Ferrand (une suite d'opération est prévue en 2022 à Clermont-Ferrand).

2- Jurys de bâtiments d'archives

Les départements de Seine-et-Marne et du Pas-de-Calais ont inclus l'Inspection dans les jurys de concours des bâtiments d'archives relevant de leur maîtrise d'ouvrage. Les départements du Lot et des Hautes-Alpes ont continué d'associer l'Inspection aux réunions de travail à distance sur leurs projets de bâtiments.

3- Jurys de recrutements de directeurs d'archives départementales

L'inspectrice a participé à l'élaboration des fiches de postes et a participé aux jurys particulièrement nombreux en 2021, suite aux départs à la retraite de directeurs d'archives départementales : Vendée, Haute-Loire, Haute-Vienne, Hautes-Alpes, Aveyron, Lot, Haute-Marne, Loire, Aude et par ce que

certaines métropoles, comme celle de Saint-Étienne, ont sollicité son appui pour la définition du profil de poste et ont invité l'inspectrice à siéger au jury de recrutement.

4- Missions transversales

Un rapport commun avec une inspectrice du collège Archéologie, portant sur les archives des fouilles archéologiques, leur conservation et leur accessibilité, a été rendu au directeur général des Patrimoines et a fait l'objet d'une communication commune au colloque « Profession archéologue », organisé aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix, le 2 décembre 2021.

L'étude transversale sur le bénévolat et la participation des citoyens aux politiques publiques du patrimoine a été poursuivie et le rapport finalisé et remis au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture en décembre 2021. L'inspectrice a plus particulièrement encadré le travail de deux stagiaires étudiants en sciences politiques et d'une vacataire.

5- Autres activités d'enseignement, d'expertises ou de représentations

L'inspectrice Archives participe à la CNPA Objets mobiliers, au conseil scientifique et au conseil d'administration de l'École nationale des Chartes, au comité de pilotage d'organisation des « Forum des solutions », animé par l'Agence nationale de cohésion des territoires à la Cité de l'architecture et des patrimoines et à ce titre, a collaboré à l'édition de livrables écrits et dématérialisés. Elle participe également au conseil scientifique du Museoparc d'Alésia (Côte d'Or).

Elle est chargée de cours dans deux universités (Tours et Sorbonne nouvelle) en sociologie des publics, humanités numériques et histoire des politiques du patrimoine.

Elle est incluse dans l'*advisory board* du programme européen de construction d'un centre de compétences pour la conservation de patrimoine, dont les réunions ont eu lieu à distance durant toute l'année 2021.

Elle a animé un atelier lors du séminaire des Archives de France en septembre 2021 (contrôle scientifique et technique relatif aux archives nativement numériques).

Collège Inventaire général du patrimoine culturel

Inspecteur : Xavier de Massary

N. B. : Le collège ne compte plus qu'un seul inspecteur depuis le 30 octobre 2014. Il a été en arrêt maladie jusqu'au 4/08/2019, reprise à plein temps depuis août 2020.

Contrôle scientifique et technique :

Champ d'application

Le décret n° 2005-835 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise que **le contrôle scientifique et technique de l'État sur l'inventaire général du patrimoine culturel vise à garantir, à l'échelle nationale, la qualité scientifique et technique des opérations d'inventaire et à assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité de leurs résultats.**

Le contrôle scientifique et technique vérifie la conformité des opérations d'inventaire aux normes établies par l'État et visées par le Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel. Ces normes portent sur les méthodes de conduite des opérations, les vocabulaires, les schémas et format de données. Ce contrôle est exercé par le ministre chargé de la Culture qui en confie la réalisation à l'Inspection des patrimoines et de l'architecture

Inspections de services et rapport

- Service du patrimoine de Normandie : inspection qui s'est déroulée entre le 21 janvier et le 3 février 2021. Rapport rendu en juin 2021.
- Service de la connaissance et de l'inventaire du patrimoine d'Occitanie : inspection entre le 6 et 21 octobre 2021. Rendu du rapport prévu en mars 2022.
- ***Pour le CNIGPC (Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel)***
 - À partir des rapports annuels 2020 envoyés par les régions, saisie sur tableur des opérations en cours.
 - Participation à la section scientifique du CNIGP, en particulier pour l'examen des rapports annuels et la préparation des avis. Représentation de l'Inspection à la séance annuelle du Conseil national (19 novembre 2021).

Dossiers transversaux Inspection

- Étude sur la participation citoyenne : prises de contact et participation à l'interview d'Elisabeth Loir-Mongazon, cheffe du service Inventaire de Bretagne, et de Sylvain Matthieu, président de l'association Bunker Archéo Région Dieppe.

Autres dossiers ou représentations :

- Participation à la 4^e section de la CNPA.
- Participation au conseil scientifique du GIP du Parc national Champagne-Bourgogne.

Collège Monuments historiques

Coordination : Simon Piéchaud

Le collège Monuments historiques a fonctionné en 2021 avec quatre inspecteurs conservateurs et cinq puis sept inspecteurs architectes depuis la nomination de Pascal Prunet en novembre 2021. Le recrutement nécessaire, après le départ à la retraite de Paul Barnoud, du septième inspecteur est en cours.

Les inspecteurs-conservateurs du collège Monuments historiques proposent, pour l'année 2021, de mettre en exergue quelques thèmes significatifs de leur contribution aux politiques ministérielles ainsi que des dossiers qui illustrent particulièrement la part qu'ils ont prise dans l'orientation de certaines protections ou de certains chantiers.

Par ailleurs, il faut rappeler les missions récurrentes du collège telles que les participations aux CNPA, CRPA, aux conseils ou comités scientifiques, aux conseils d'administration, aux formations, aux jurys de concours, aux colloques, aux journées d'étude, aux programmes de recherches, ou aux publications.

Il faut aussi souligner l'évolution de la participation des inspecteurs conservateurs aux formations à l'INP ; celle-ci s'est considérablement réduite. En revanche, elle est restée stable à l'école de Chaillot. De même, pour l'accompagnement des nouveaux conservateurs et CRMH adjoints, toujours très demandeurs de conseils pour l'exercice de leurs missions territoriales. À cet égard, les contacts liés au moment de la formation s'avèrent utiles lors de prise de poste ou de la poursuite des échanges dans le cadre de leurs missions territoriales.

1- La production des avis concernant la protection, les projets de travaux et les cessions

Comme les années précédentes, la production des avis des inspecteurs MH est soutenue, mais en dépit de la crise sanitaire, elle est passée de 242 avis formalisés en 2020 à 285 enregistrés par le secrétariat, en 2021.

Ce décompte peut être, en effet, complété par les avis moins formalisés sur les projets de travaux, rendus par mails ou exprimés en commission d'examen de projets (en visioconférences ou en présentiel) et par les comptes rendus synthétisant les observations faites lors des visites de chantiers organisées par les Drac.

Ces avis-travaux répondent pour l'essentiel aux demandes, au fil de l'eau, des Drac qui sollicitent l'Inspection dans le cadre de l'instruction des dossiers de travaux ou des suivis de chantiers afin d'examiner la pertinence et la légitimité des projets proposés eu égard à l'intérêt public que leur a reconnu la protection MH. Sur ce point, l'impact pratique de « Patronum » qui doit se déployer très progressivement, reste à mesurer pour le fonctionnement et les outils à disposition de l'Inspection qui est naturellement incluse dans les circuits d'expertise et d'avis, sachant que l'expertise attendue de l'Inspection est fondée notamment sur la connaissance générale des territoires. Elle permet d'inscrire les projets dans une vision transversale et une doctrine à l'équilibre entre la spécificité de chaque cas et l'exigence d'une politique patrimoniale cohérente sur le plan national.

À ces avis destinés aux Drac s'ajoutent les expertises demandées par la DGPA lors de circonstances exceptionnelles, incendie de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes ; ou opération urgente en site historiquement sensible : rempart du château d'Amboise en proximité des sépultures de la famille de l'émir Abd el-Kader, décédée pendant sa captivité au château ; ou sur des projets délicats sur édifices majeurs : porte de Mars à Reims, chapelle de Ronchamp, couvent de la Tourette, ou inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Plus nombreux, les avis en vue de l'examen d'un dossier en CNPA lorsque l'Inspection est saisie sur des dossiers de demandes d'instance de classement : caserne Gudin à Montargis (45), prieuré du Paravis à Feugarolles (47), chapelle Saint-James à Bordeaux (33) ; de travaux d'office : château de Lignières (18) ; de création de vitraux : à Autun (71), ou de travaux sur des sujets emblématiques comme à Notre-Dame de Paris, la restauration de l'orgue, le projet de reconstruction de la charpente, ou le réaménagement liturgique.

Les avis relatifs aux projets de classement, qu'il s'agisse d'immeubles, d'objets mobiliers ou d'immeubles par destination, d'orgues ou de grottes ornées, s'inscrivent dans la même démarche.

2- Le cas spécifique des grottes ornées : une expertise transversale avec le collègue Archéologie

Les avis demandés sur les dossiers examinés en CNPA 6^e section sont désormais systématiquement confiés aux inspecteurs territorialement compétents, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Plusieurs propositions de protection ont été étudiées en 2021 avec des expertises menées conjointement par les collèges MH et archéologie, accompagnées d'une réflexion commune incluant aussi bien la définition exacte du périmètre, intérieur et en surface, que le devenir du mobilier archéologique associé. Les projets de travaux sont également expertisés : Les Eyzies-Font-de-Gaume, Les Eyzies-de-Tayac, et Cussac en Nouvelle-Aquitaine ; et, en PACA, la Corderie à Marseille.

Les demandes de prélèvements, dans la grotte du Pech Merle à Cabrerets en Occitanie par exemple, ont fait également l'objet d'expertises conjointes rappelant à cette occasion le cadre très rigoureux dans lequel ils doivent avoir lieu (limitation des prélèvements au strict minimum, suivi attentif des zones concernées après prélèvement, analyse scientifique des résultats obtenus).

Le *vadémécum* élaboré, à la demande des Drac, par le CNP et le LRMH pour orienter les protections et les interventions dans les grottes ornées a été présenté en CNPA 6^e section en 2021 avant diffusion auprès des Drac. Le « Manuel des bonnes pratiques dans les sites ornés en milieu souterrain » est aujourd'hui publié.

3- Les Domaines nationaux

L'Inspection MH a largement contribué à la mise en œuvre de la poursuite de la création des Domaines nationaux en préparant, pour chacun, les éléments historiques déterminant le lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation et en cernant les périmètres de référence. Ce travail s'est poursuivi dans le contexte du comité de pilotage et de suivi auxquels il lui a été donné de participer. Le travail de réflexion sur les périmètres a donné lieu à des décisions dont la co-construction interministérielle demeure complexe et nécessite une réflexion méthodologique. Les délimitations des domaines nationaux de Coucy (02), de Pierrefonds (60), de Vincennes (94) et, à Paris, du Palais-

Royal et du Palais de la Cité ont été examinées en CNPA en 2021. Ceux de Villers-Cotterêts (02), de Compiègne (60), et dans les Hauts-de-Seine de la Malmaison, de Saint-Cloud et de Meudon, qui ont fait l'objet de concertations en 2021, ont été soumis à la commission en janvier 2022.

Ces travaux en commission et l'examen des dossiers en CNPA ont mis en évidence le besoin de cohérence entre une politique de cession des édifices protégés appartenant à l'État et la notion de Domaine national.

4- Les projets de cession

Les projets de cession demeurent nombreux. Huit dossiers ont été examinés en 2021. Ce nombre est significatif et permet de confirmer les questions posées dans notre précédent rapport d'activité notamment en matière de niveau de protection et d'étendue du périmètre, souvent hérités de pratiques anciennes et limités du fait de la position des affectataires de l'époque.

Nous pensons de nouveau que, afin de pallier cette difficulté, il est souhaitable que les services de la Drac soient informés en amont des procédures de déclaration d'inutilité et instaurent un dialogue avec le service en charge de la politique immobilière.

L'expression des vœux d'extension de protection dans la cadre des CNPA n'a pas la portée opérationnelle suffisante et l'exemple du projet de cession du domaine du Haras du Pin est significatif de la nécessité d'anticiper ces projets. Un travail préparatoire, sélectionnant parmi les édifices appartenant à l'État ceux susceptibles de cession, permettrait de préparer les décisions. Cet état des lieux concerne, cependant, un nombre limité d'édifices.

5- Architecture du xx^e et label ACR

L'Inspection des patrimoines et de l'architecture, qui a précédemment contribué aux réflexions conduites au niveau de l'administration centrale au sujet du patrimoine du XX^e siècle et du label ACR, suit, en lien avec les maîtres d'ouvrage concernés et les services déconcentrés, de nombreuses opérations de conservation /restauration d'édifices protégés du xx^e siècle dont certains de renommée internationale : couvent de la Tourette (69), Maison Radieuse à Rezé (44), la villa E1027 à Roquebrune-Cap-Martin (06), la caisse d'épargne de Bordeaux-Mériadeck (33), la chapelle de Ronchamps (70) ; le pont de la rivière de l'Est à La Réunion (974) ; la péniche Louise-Catherine sur les quais de Seine à Paris (75), la maison du Peuple à Clichy (92).

6- Protection des ensembles et servitude de maintien dans les lieux

Depuis 2019, sont examinées en CNPA les protections d'objets en tant qu'ensembles historiques avec servitude de maintien dans les lieux. Il n'est pas rare que cette problématique intervienne en commission lors de l'examen d'un dossier de protection immeuble ou d'un dossier de cession. En 2021 ont été examinés de nouveaux dossiers suite aux accords obtenus de propriétaires publics ou privés : le Palais de la Porte Dorée (75012), la caisse d'épargne de Bordeaux-Mériadeck (33) et la maison Auriol à Gabaston (64), Hôtel Pams à Perpignan (66) ou château de Bardigues (82).

7- Patrimoine mondial

L'Inspection est très largement associée à l'instruction des demandes d'inscription de biens culturels au patrimoine mondial. Elle est chargée ou participe à leur expertise puis à leur présentation au Comité du patrimoine mondial. Parmi les dossiers les plus significatifs, on peut citer : l'inscription au patrimoine mondial du phare de Cordouan et de Nice « capitale du tourisme d'hiver de Riviera » de même que la finalisation du dossier de candidature de la Maison Carrée de Nîmes et le lancement de l'étape finale de formalisation du dossier de candidature des îles Marquises.

8- Patrimoine français à Rome : Villa Médicis et Pieux Établissements

L'inspection a été associée à participer à la programmation des études et des travaux concernant la Villa Médicis et ses jardins, et les Pieux Établissements. À signaler parmi les chantiers en cours la restauration intérieure des églises de Saint-Louis-des-Français et de la Trinité-des-Monts avec en parallèle le lancement des plans de sauvegarde et la réactualisation des inventaires des objets conservés dans ces deux églises.

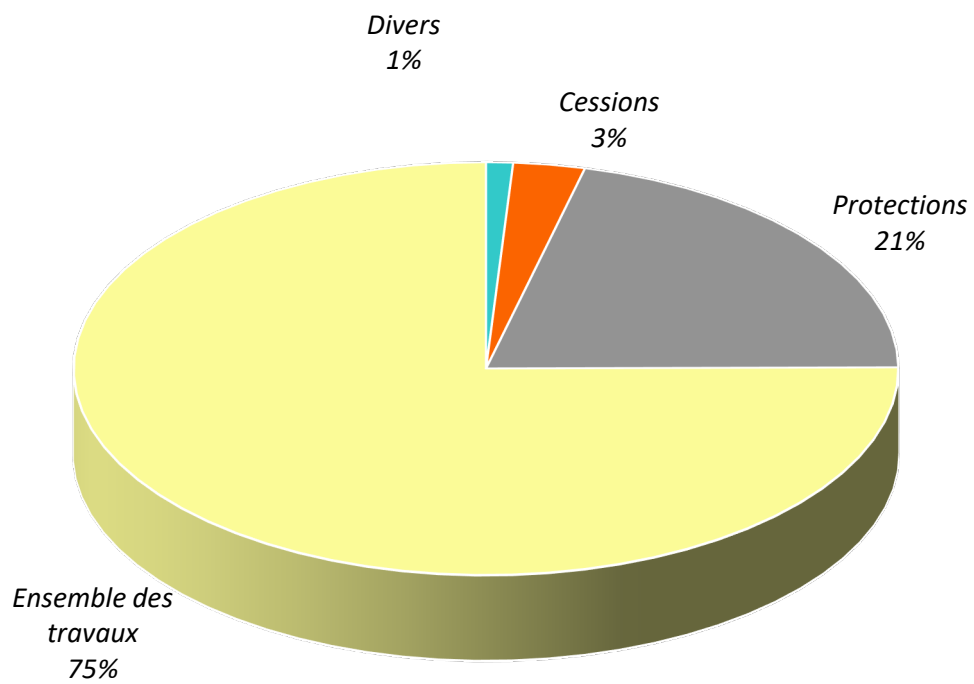
9- Plan « Sécurité cathédrales »

Le collège Monuments historiques et la Missa ont poursuivi le travail engagé en 2020 avec l'élaboration du document guide qui a été diffusé aux Drac et répondu à l'attente des services déconcentrés pour établir les priorités et les actions à mener pour sa mise en œuvre. Plusieurs réunions ont été organisées entre la SDMHEP, la Missa et l'Inspection d'une part, et avec les services déconcentrés CRMH et UDAP des Drac pour le suivi du tableau élaboré par la Missa. Des orientations sur le niveau d'équipement de sécurité et la gestion des alarmes ont été dégagées, au-delà des obligations réglementaires. De plus, un travail particulier a été mené avec les conservateurs des monuments historiques et des cathédrales pour mettre au point les plans de sauvegarde. Dans ce contexte très actif, la majorité des édifices a pu être visitée.

Ces problématiques de sécurité et d'accessibilité conduisent les inspecteurs sur le terrain avec la Missa comme par exemple lors de la mission de retour d'expérience à la suite de l'incendie de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes (44).

L'Inspection a participé à l'ensemble des groupes de travail dits « sécurité cathédrales » tout au long de l'année 2021 qui devrait trouver son aboutissement en 2022.

Répartition des 285 avis MH par catégorie en 2021



AVIS RENDUS EN RÉGIONS EN 2021

ARA	22
BFC	18
BRE	12
CVL	21
CORSE	4
GES	59
HDF	7
IDF	45
NOR	15
NAQ	27
OCC	15
PACA	23
PDL	5
MAYOTTE	1
RE	1
ROME	10
TOTAL	285

Collège Musées et patrimoine scientifique technique et naturel

Coordination : Bruno Saunier

Au sein du collège Musées de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation, l'année 2021 a été marquée, comme partout, par la crise sanitaire. L'activité du collège Musées de l'IPA (deux conservateurs généraux) s'est principalement concentrée sur l'étude transversale consacrée à la participation des citoyens aux politiques des patrimoines. Quelques missions spécifiques d'inspection ou d'audit ont été demandées par les Drac et le SMF. Le collège s'est particulièrement investi dans les réflexions sur le projet de service (réunions, comptes rendus, synthèses). Le collège s'est étoffé par l'arrivée en fin d'année d'un troisième conservateur général, David Liot.

1- Missions d'inspection et d'audit de musées et autres institutions culturelles

Bruno Saunier :

- Mission d'inspection du musée de Mirande (Gers) à la demande de la Drac Occitanie.
- Mission d'inspection du musée de l'Automobile à Mulhouse à la demande de la Drac Grand Est, en binôme avec Pierre Pénicaud.
- Mission d'audit du musée de la Préfecture de police de Paris à la demande du Service de la mémoire et des affaires culturelles.
- Poursuite du suivi du dossier des musées de Béziers (comité technique), notamment sur la question des réserves.
- Fin de la mission sur le musée de Beaugency (Loiret).

Pierre Pénicaud :

- Suivi de la mission d'inspection du musée du Pays châillonnais - Trésor de Vix (Côte-d'Or) à la demande de la Drac Bourgogne-Franche-Comté après la remise d'un rapport corédigé avec François Fichet de Clairfontaine, inspecteur collège Archéologie et avec André Popon de la Missa. Réunion de restitution sur place le 24 novembre.
- Mission d'inspection du Mémorial de Caen (Calvados) à la demande de la Drac Normandie, réunion de prérestitution le 27 janvier et remise du rapport en mars. La demande portait sur la gestion des collections de ce musée géré par une SAEML en l'absence de conservateur depuis plus de 10 ans. La mission avait été perturbée par la crise.
- Reprise de la mission demandée par la Drac PACA, mise en suspens en raison de l'absence de conseiller musée et de la crise sanitaire. Cette mission de conseil et de soutien pour analyser la situation des muséums d'histoire naturelle de la région a été élargie à l'ensemble des collections d'histoire naturelle de la région et suivie avec la conseillère musée nouvellement nommée. De nombreuses réunions en visioconférences ont permis de préparer trois missions sur place en septembre, octobre et novembre (17 établissements et autant de collectivités) et une journée de rencontre organisée par la Drac au muséum de Marseille. Il restera encore les établissements de la basse vallée du Rhône à rencontrer lorsque le nouveau conseiller musée sera en poste. Cette mission originale fera l'objet d'un rapport et d'une restitution-échanges avec le SMF et les conseillers musées.

- Mission d’expertise au musée Déchelette de Roanne, à la demande de la Drac AURA et de la Ville. Un déplacement a été organisé les 16 et 17 juin et un rapport remis en août.
- Mission d’expertise au musée d’Histoire naturelle de Lille à la demande du SMF et de la Ville avec intégration au conseil scientifique en vue de la validation du PSC et de l’extension du musée (5 CS).
- Mission d’inspection du musée national de l’Automobile à Mulhouse à la demande de la Drac Grand-Est, en binôme avec Bruno Saunier.
- Mission d’expertise au Muséum d’histoire naturelle d’Autun, à la demande de la Drac Bourgogne-Franche-Comté en vue du recrutement du directeur.

2- Missions d’études générales sur les Musées de France et le patrimoine

2.1. Mission sur le statut des collections

Cette mission exploratoire sur la collecte et la patrimonialisation a très vite montré l’intérêt des professionnels des musées. Elle a été mise en suspens et reprendra dans un cadre plus transversal à l’ensemble des champs patrimoniaux en 2022.

2.2. Mission sur le bénévolat et la participation citoyenne

L’année 2021 a vu la fin de la mission sur le bénévolat et la participation des citoyens aux politiques des patrimoines, proposée par le collège Musées de l’Inspection des patrimoines et de l’architecture en 2019. Cette étude a été élargie à l’ensemble des champs patrimoniaux à l’initiative de plusieurs membres des autres collèges de l’Inspection. Outre la poursuite de nombreux entretiens, en distanciel et en présentiel, le groupe de travail de quatre conservateurs généraux s’est attelé à la rédaction de l’étude qui a été remise le 4 janvier 2022 au directeur général des Patrimoines. Le groupe de travail a animé un webinaire sur ce sujet, dans le cadre du mois de l’innovation, en novembre. Le groupe de travail a aussi préparé l’organisation d’un colloque, à l’initiative du directeur général des patrimoines. Ce colloque a été conçu en deux temps, une journée d’ateliers participatifs en distanciel et une journée de restitution et d’échange, en distanciel et en présentiel au musée du quai Branly-Jacques-Chirac. Pour cette organisation d’autres membres de la Diri, nouvellement arrivés, se sont associés à cette organisation. Au final, cette étude a représenté 250 entretiens et réuni des acteurs variés de l’ensemble des champs patrimoniaux.

3- Participation à des commissions ou des comités scientifiques

David Liot, Pierre Pénicaut et Bruno Saunier

- participation aux réunions trimestrielles des conseillers-musées en Drac au SMF ;
- membres de la commission d’attribution du label « exposition d’intérêt national ».

Bruno Saunier

- membre de la CNPA, 4^e section,
- à noter la disparition du comité de suivi des dossiers « maison des illustres » et de la commission d’attribution du label dont Bruno Saunier était membre,
- membre de la commission d’acquisitions du CMN,
- membre de la commission d’acquisitions des musées de la Défense,
- représentation du chef de l’IDPA à certaines CRPA (Occitanie),

- membre de la commission scientifique d'évaluation, compétente pour le corps des conservateurs du patrimoine.

Pierre Pénicaud

- membre de la commission scientifique du MUCEM (9 novembre) ;
- membre du comité scientifique pour la rénovation du muséum d'Orléans (inauguration du MOB) ;
- participation aux réunions de la Conférence permanente des muséums de France ;
- remplacement du chef de l'Inspection au CA du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée),
- membre de la commission scientifique d'évaluation, compétente pour le corps des conservateurs du patrimoine,
- représentation du directeur de la DGPA au CA de l'ENSAD (les Arts-Déco) jusqu'en novembre,
- représentation du directeur de la DGPA au CA de l'ENSBA jusqu'en novembre.

David Liot

- représentation du directeur de la DGPA au CA de l'ENSAD (les Arts-Déco),
- représentation du directeur de la DGPA au CA de l'ENSBA.

4- Missions d'enseignement, de formation et de diffusion

Bruno Saunier

- intervention à l'INP dans le cadre du module sur la déontologie du métier de conservateur,
- participation à la restitution des stages des élèves conservateurs,
- Participation à une journée d'étude sur les services des publics dans les Musées de France (janvier 2020),
- participation à un colloque sur le domaine royal de Randan (Puy-de-Dôme) en novembre 2021,
- participation au groupe de travail Particip'Arc sur les sciences participatives dans les musées.

Pierre Pénicaud

- interventions à l'INP dans le cadre du module spécialité PSTN des élèves conservateurs et sur l'histoire des collections scientifiques auprès des élèves restaurateurs,
- participation au master de muséologie dispensé par le Muséum,
- vice-président du jury d'une section du concours d'ingénieur de recherche du ministère de la Culture,
- membre du jury de recrutement du directeur général du Mémorial de Caen à la demande de la Ville.

DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE LA VALORISATION ET DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (DRVPCI)

1- Pilotage et développement de la recherche

Le département comptait, en 2021, 7 agents représentant 6,5 ETP.

1.1. Suivi de dispositifs et de programmes de recherche

Pascal Liévaux et Isabelle-Cécile Le Mée

Le département de la Recherche, de la Valorisation et du Patrimoine culturel immatériel (DRVPCI) a coordonné pour la DGPA, en la personne d'Isabelle-Cécile Le Mée, l'accord-cadre CNRS/MC en lien avec les différents services de la direction générale. Impliquant des échanges constants avec les services métiers de la DGPA et en particulier avec les responsables recherche, les services à compétence nationale de recherche, les laboratoires et les chercheurs porteurs de projets ou programmes financés, les directions du ministère de la Culture, les instituts du CNRS, la coordination de cet accord-cadre a été mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue nourri avec la délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie culturelle (DG2TDC). L'avenant 2022 a été préparé, les annexes actualisées. L'entrée de nouveaux laboratoires et de nouveaux programmes de recherche a également été formalisée.

Animation de la recherche en sciences du patrimoine : elle consiste en un suivi régulier des laboratoires, une participation aux instances de plusieurs d'entre eux (COPIL, CA, CS...) et aux réunions de travail autour des axes et programmes de recherche.

Collaboration étroite avec les instituts du CNRS dont l'INSHS, l'INC, l'INEE : réunions de travail.

Élaboration de la nouvelle stratégie ministérielle de la recherche 2021-2025 :

La coordination de la nouvelle stratégie de la recherche est assurée par la DG2TDC : le DRVPCI a participé aux réunions mensuelles de travail, a contribué à la réflexion et à la définition de ses axes, objectifs et mesures qui la déclinent et rédigé la nouvelle stratégie, tout en informant, coordonnant et collectant les données auprès des services de la DGPA.

Chantier scientifique de Notre-Dame de Paris :

Développé conjointement avec le CNRS et coordonné pour le ministère de la Culture par Pascal Liévaux, chef du DRVPCI, et Aline Magnien, directrice du LRMH, le chantier scientifique de Notre-Dame est organisé en 9 groupes de travail (création du nouveau GT Décor piloté par Dany Sandron, Centre Chastel) et rassemble environ 170 chercheurs issus d'une trentaine de laboratoires de

recherche répartis sur l'ensemble du territoire national et au-delà. Il a reçu un soutien du DRVPCI d'un montant de 6300 € (P 175) et de la DG2TDC à hauteur de 50000 € (P 361). Des réunions pour assurer la coordination avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage ont été organisées et des réunions des responsables de groupes de travail ont été menées mensuellement.

Soutien aux groupes de recherche

Dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220), le volet II du **programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel** est soutenu à hauteur de 40000 € (P 361) sur 4 ans (2019-2022) en 3 axes :

- 1) Recherche sur le PCI et pluridisciplinarité,
- 2) Le droit comme patrimoine,
- 3) Le PCI en contexte de pluralisme juridique. Le conseil scientifique a organisé le colloque international « Nommer / normer : approches pluridisciplinaires du PCI » (Paris, INP, 25-26 novembre 2021) et préparé le colloque interdisciplinaire « Le droit comme patrimoine » (université de Bordeaux, 16 juin 2022) (comité scientifique et appel à communications).

Le DRVPCI, avec Thomas Mouzard, a contribué à l'élaboration du **Groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Patrimoines en partage »**. Ce GIS « Patrimoines en partage » entend privilégier l'observation et l'analyse des actions de médiation au cœur des institutions patrimoniales. Il est coordonné par l'ethnopôle GARAE en la personne de Sylvie Sagnes et rassemble 23 signataires, dont le MC, le CNRS et 11 universités. Les travaux préparatoires du GIS ont été soutenus à hauteur de 10000 € (P 361) versés au GARAE.

Le DRVPCI a œuvré, aux côtés de CY-Paris Université et du CNRS, à l'élaboration du dossier de candidature de la **chaire Unesco « PCI et développement durable »**. Cette chaire va questionner, de façon pluridisciplinaire et multisituée, un domaine encore inexploré en France et en Europe. Elle va ainsi contribuer à structurer, autour de la question stratégique du développement durable, par le développement de partenariats avec des institutions et des organismes nationaux et régionaux, par des collaborations scientifiques, par l'enseignement, par la formation continue, et par une réflexion coconstruite avec les représentants de la société civile. Elle bénéficie d'un cofinancement de CY-Paris Université, CNRS, MC). Le DRVPCI s'est engagé financièrement pour 3 ans à hauteur de 15000 €/an sur le programme 361.

Participation à des instances :

- Fondation des sciences du patrimoine (FSP) : bureau et conseil d'administration.
- Conseil scientifique du Labex « Les Passés dans le présent » (université Paris-Ouest Nanterre La Défense) : le DRVPCI a siégé à sa séance du 25 juin 2021 déterminant les Appels à Projets, et à la séance du 24 novembre pour avis des projets présentés dans le cadre de l'AP.
- Conseil scientifique des ethnopôles (voir ci-dessous).
- Conseil de la Graduate School Patrimoine, université Paris-Saclay.
- Comité de pilotage de l'EUR humanités, création et patrimoine, CY Cergy.
- Comité de pilotage de la plateforme nationale LMC 14.
- Comité de pilotage du GDR « La fabrique des écritures » pour l'organisation de la seconde édition du Salon des écritures alternatives en sciences sociales (MUCEM, 10-11 juin 2021).

- Conseil de surveillance de la Maison des sciences de l'homme, CY-Paris-Université.
- Conseil d'établissement de CY-Paris-Université.
- Conseil de surveillance de la Fondation de la maison des sciences de l'homme (Paris).
- Conseil national du patrimoine photographique mis en place par la DGCA.
- Jury du Doctorat par le projet (cat. Études patrimoniales) de l'EUR Humanités, création, patrimoine (université Paris-Seine)
- Participation au conseil scientifique pour la création et au jury du premier prix de thèse Tillion-Rivière de l'Association française des ethnologues et des anthropologues (AFEA), évaluation de 4 candidatures.
- Participation au jury de la thèse de doctorat en anthropologie d'Elena Bertuzzi « S'imposer en dansant. Créativité et prestige des femmes de Mayotte », soutenue le 21 novembre 2021 à l'université Paris Nanterre.

1.2. Dispositifs européens

- **Initiative de programmation conjointe de la recherche sur le patrimoine culturel (JPI-CH) :** Pascal Liévaux a été renouvelé pour 3 ans à la présidence (*chair*) de la JPI-CH, de même que son *vice-chair*, Charles Giry-Deloison, de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Le DRVPCI assure aussi la représentation française auprès du *governing board* et du *steering committee*. Le secrétariat est toujours assuré, en étroite collaboration avec le DRVPCI, par la Fondation des sciences du patrimoine, qui a reçu à ce titre une subvention de 8000 € sur le programme 175. Il a notamment assuré la préparation des deux *governing board* et *steering committee* annuels (les premiers en visioconférence, les seconds à Amsterdam) et piloté **la préparation d'un Livre blanc (White Paper) de la recherche sur le thème « Patrimoine et environnement »** en s'appuyant sur l'Advisory & Scientific Board. Il coordonne la préparation d'un nouvel appel à projets de recherche « Cultural heritage, society and ethics » qui sera lancé en 2022 avec, pour la France, un financement de l'ANR. La mobilisation des institutions patrimoniales et laboratoires de recherche français s'est poursuivie avec trois réunions du Groupe miroir de la JPI. Le DRVPCI a en outre contribué à la préparation d'une réponse à un appel à projets du Cluster 2 d'Horizon Europe en mettant en place le consortium européen ARCHE pour la création d'un réseau élargi rassemblant tous les acteurs de la recherche dans le domaine du patrimoine culturel pour la préparation d'un futur *partnership* européen. Ce projet bénéficie potentiellement d'un budget de 3000 k€ sur 3 ans.
- **Programme-cadre de recherche Horizon Europe :** Pascal Liévaux assure la représentation de la France aux côtés du MESRI dans le comité de programme du Cluster 2 « Culture, creativity and inclusive society », piloté par la Commission européenne. Préparation des appels à projets 2023 et 2024.
- **Projet d'infrastructure européenne E-RIHS :** Pascal Liévaux assure la représentation de la France avec le MESRI au sein de l'*interim general assembly* (IGA). Dans ce cadre, il a contribué à la rédaction des statuts, du budget prévisionnel et du projet scientifique du futur établissement culturel (ERIC) déposé en septembre auprès de la Commission européenne.

- Pascal Liévaux assure pour le ministère de la Culture la présidence et la préparation des séances du comité de pilotage d'**E-RIHS France** (4 réunions). Le DRVPCI a contribué au budget du consortium (6000 € P175) ainsi qu'à l'intégration au consortium des universités de CY Paris université et de Paris-Saclay. Un nouvel accord de consortium stipulant l'apport de chacun des partenaires au budget de l'infrastructure européenne ainsi que la liste des laboratoires de recherche impliqués est en préparation.

1.3. Soutien financier à la recherche

*Coordonné par Carole Giovannetti,
gestionnaire du département*

Soutien financier à plusieurs programmes de recherche

Sous la coordination d'Isabelle-Cécile Le Mée, le soutien de la Diri passe par l'accord-cadre (programme 361) à hauteur de 92500 € dont 47500 € pris sur l'enveloppe attribuée par la DG2TDC, répartie entre une subvention de 7500 € pour le Centre André-Chastel pour l'organisation de colloques et journées d'études et un soutien de base au laboratoire Héritages (UMR 9022) pour 40000 €. La DGPA complète sa contribution par transfert pour un montant de 45000 €. Le soutien de base apporté à Héritages est complété par 10000 € (programme 175) pour accueillir les séminaires en anthropologie du patrimoine et les réalisations éditoriales de l'UMR dont la cotutelle est assurée conjointement par CY Cergy Paris Université, le CNRS et le MC. 18000 € ont été attribués à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP) (UMR 7220) pour deux programmes de recherche initiés et suivis par la Diri, dont le volet II du programme Osmose en droit du patrimoine culturel immatériel a reçu une subvention de 10000 €. Par ailleurs, 8000 € ont été remis au projet de recherche sur le Droit et la photographie. Toujours dans l'accord-cadre, un soutien de base de 5000 € a été accordé au GDR bois, enfin le projet en imagerie 3D de l'UMR Modèles et simulations pour l'architecture (MAP) (UMR 3495 CNRS/ministère de la Culture) a été soutenu par le DRVPCI à hauteur de 10000 € (programme 361).

À ces subventions octroyées dans le cadre de la collaboration avec le CNRS, il faut ajouter :

– le soutien annuel à la **Fondation des sciences du patrimoine** pour un montant de 50000 € sur le programme 175. Cet apport permet le financement d'un doctorat en sciences du patrimoine codirigé par un professionnel du patrimoine.

Le DRVPCI a suivi les conventions pluriannuelles d'objectifs et siégé aux comités scientifiques des 11 **ethnopôles**, structures publiques ou associatives labellisées par la DGPA, à Anost (Maison du patrimoine oral de Bourgogne), Caen (La Fabrique de patrimoines en Normandie), Carcassonne (GARAE), Champlitte (musée Albert-et-Félicie Demart), Mane (musée de Salagon), Ornans (musée Courbet), Pau (Institut occitan Aquitaine), Ustaritz (Institut culturel basque), Valence (Centre du patrimoine arménien), Villeurbanne (CMTRA) et Vitré (Centre français du PCI). Un montant de 135000 € (P186) leur a été attribué, au total, pour développer l'ethnologie sur les territoires, sous forme de projets de recherche appliquée et impliquée articulant action culturelle et recherche principalement en lien avec la thématique patrimoniale. Les Rencontres nationales des ethnopôles

(Carcassonne, 11-12 octobre 2021), organisées par le DRVPCI avec la collaboration du GARAE (subvention de 4000 € sur le programme 361), ont compris un atelier méthodologique et une journée grand public sur le thème « Ethnologie en territoires ».

Sur avis du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel en sa séance du 21 novembre 2021, le Centre Intermondes basé à La Rochelle a été labellisé ethnopôle « Humanités océanes ». Les grandes orientations thématiques de l'ethnopôle Humanités océanes seront définies par un conseil scientifique *ad hoc*, sous la présidence de M. Laurent Vidal, directeur du laboratoire du Centre de recherche en histoire internationale et atlantique (université de Nantes et université de La Rochelle). En complémentarité avec les autres ethnopôles souvent fondés sur des inventaires patrimoniaux régionaux, « Humanités océanes » revendique l'articulation d'activités scientifiques et artistiques qui interrogent globalement le rapport création/patrimoine en contexte postcolonial.

1.4. Bourses de recherche

Sur 99 dossiers reçus, la commission annuelle des **Allocations de formation et de recherche sur les patrimoines** (2 mars 2021), coordonnée par le DVPCI, a attribué à de jeunes chercheurs 112 mois d'allocations pour un montant de 102480 € (programme 361, à 13 lauréats pour l'archéologie, 3 pour l'Inventaire général et 9 pour les Monuments historiques).

La Bourse Focillon, d'un montant de 10000 € (programme 361), pilotée conjointement et annuellement avec le Comité français d'histoire de l'art, a été attribuée à Michaël Vottero pour son projet intitulé « La réception de la peinture de genre française aux États-Unis durant le Gilded Age ».

1.5. Soutien à la formation, la création et la valorisation du cinéma documentaire anthropologique

Sous la coordination de Thomas Mouzard, le DRVPCI poursuit l'enrichissement de la **collection audiovisuelle « L'ethnologie en héritage »** lancée en 2005 pour promouvoir la recherche française en ethnologie et soutenue en 2021 à hauteur de 10000 € (P175). En 2021, deux nouveaux entretiens ont été filmés, avec l'anthropologue Dan Sperber et Jean-Pierre Olivier de Sardan. Suite à la signature en 2020 de la convention entre le ministère de la Culture, La Huit et l'équipe de projet en humanités numériques de l'UMR Héritages, dix grands entretiens ont été versés en 2021 dans **Bérose, encyclopédie internationale des histoires de l'anthropologie** : Alban Bensa, Martine Ségalen, Jacques Pimpaneau, Daniel Fabre, Gilbert Rouget, Michel Izard, Françoise Héritier, Georges Condominas, Isaac Chiva. Au total, les neuf premiers entretiens en ligne ont été visionnés par 1620 visiteurs uniques.

Piloté par Thomas Mouzard, **l'appel à projets annuel en création audiovisuelle en anthropologie et PCI** a été soutenu à hauteur de 40000 € (P175), contribuant à la sélection définitive de 4 films, sur les 23 projets candidats (commissions d'instruction des 11 mai et 5 octobre 2021) : *Animus*, d'Éliane de Latour ; *Camopi one*, de Laure Subreville ; *Forêt rouge*, de Laurie Lassale ; *La Base*, de Vadim Dumesh.

Le soutien du DRVPCI aux films ethnologiques s'est porté à un montant de 29500 € (P175 et P186), pour accompagner la programmation du festival Altérités de cinéma ethnographique de Caen et doter

plusieurs prix du festival Cinéma du réel (prix de l'immatériel) et du Festival Jean-Rouch du Comité du film ethnographique (prix Premier Film, prix Mario-Ruspoli, prix Patrimoine culturel immatériel).

En partenariat avec le master « Cinéma documentaire et anthropologie visuelle » (CDAV) de l'université Paris Nanterre, le DRVPCI a attribué deux bourses de master sur les thématiques liées au patrimoine culturel immatériel et à l'ethnologie de la France. Les bénéficiaires de ces bourses se sont vu attribuer un financement de 2500 € (financement de master 1, renouvelable une fois en master 2), soit 5000 € sur le programme 175.

2- Patrimoine culturel immatériel

La politique du PCI est définie et impulsée par les chargés de mission Valérie Perlès et Thomas Mouzard.

Depuis son approbation par la France en 2006, le DRVPCI (anciennement DPRPS) est chargé de la mise en œuvre de la convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI).

2.1. Suivi des instances

Avec la délégation permanente de la France auprès de l'Unesco et le département des Affaires européennes et internationales de la DGPA, le DRVPCI a participé au groupe d'experts à composition non limitée pour la révision des mécanismes d'inscription (8-9 juillet 2021) et au **16^e Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI** (visioconférence, 13-18 décembre 2021).

Dans le cadre du secrétariat du **Comité du patrimoine ethnologique et immatériel** (CPEI), le DRVPCI a préparé et animé trois séances en 2021 (12 février, 29 juin et 18 novembre 2021).

2.2. Rapport périodique Unesco

En 2021, le DRVPCI a coordonné l'écriture participative du Rapport périodique de la France sur la mise en œuvre de la Convention sur la période 2015-2021. Il a assuré la collecte des informations auprès des différents porteurs et réalisé le lissage du rapport qui a été transmis à l'Unesco.

2.3. Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

Créé en 2012, l'**appel à projets annuel pour l'inventaire national du PCI** a permis de sélectionner, parmi les 20 dossiers candidats (commission d'instruction du 04 juin 2021), 8 projets de recherche appliquée, portés par 10 associations, 2 unités de recherche, 2 syndicats professionnels et 6 associations, qui ont été soutenus pour 18 mois à hauteur de 50000 € (P361), afin d'aboutir à l'inscription de nouvelles fiches documentaires.

L'accompagnement des porteurs de projets a vu l'inscription à l'Inventaire national, en ligne, de **16 nouveaux éléments en 2021** portant à 506 pratiques immatérielles le champ du PCI identifié et décrit en France selon les recommandations du ministère. L'**emblème ministériel « PCI en France »**, créé en 2019, a été diffusé aux porteurs de ces 16 éléments.

Ces nouvelles notices (textes, images, vidéos) ont toutes été reversées sur le site participatif PCI Lab, associé à l'encyclopédie en ligne Wikipédia, pour la diffusion de l'Inventaire national du PCI.

L'opérateur InOc Aquitaine a reçu un soutien de 8000 € (P186) et été aidé dans l'actualisation et la maintenance corrective de la base du site PCI Lab, en vue de son intégration à la Plateforme ouverte du patrimoine (POP), avec les autres bases de données patrimoniales du ministère de la Culture.

2.4. Candidatures auprès de l'Unesco

Pour le cycle 2021, **1 élément nouveau**, déposé en mars 2021, a été inscrit par l'Unesco en décembre 2021 (16^e Comité intergouvernemental) sur la Liste représentative : il s'agit de « la fauconnerie, un patrimoine humain vivant » par agrégation de la France à désormais 24 États-parties pour ce seul élément. La France a inscrit ou participé à l'inscription de 23 éléments au total sur les trois listes instaurées par la Convention Unesco de 2003, avec la participation globale de 31 pays.

Pour le cycle 2022, **2 nouvelles candidatures multinationales** ont été déposées en mars 2021 impliquant la France : « Les arts forains » (Belgique, France) et « Les fêtes de l'Ours » (France et Andorre), pour la Liste représentative.

En 2021, ont été animés les comités de pilotage de plusieurs candidatures multinationales en cours, dont les **2 candidatures du cycle 2022**, qui seront déposées en mars 2022 : « Les savoir-faire verriers » (France, Allemagne, Espagne, Finlande) et « La transhumance », pour une agrégation sur la Liste représentative avec l'Espagne (chef de file), Albanie, Chypre, Croatie, et la Roumanie.

2.5. Formation au patrimoine culturel immatériel

Dans le cadre de la **formation initiale**, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sa place dans les métiers du patrimoine ont été dispensées par le DRVPCI, en 2021, en présentiel ou à distance, dans les cursus de 6 universités (Artois, Guyane, Nantes, Pau et Pays de l'Adour, Toulouse, Tours), de 2 grandes écoles (Institut national du patrimoine, École du Louvre) et d'une formation au concours de conservateur du patrimoine (Paris IV).

Le DRVPCI a aussi contribué, aux côtés de 4 ethnopôles du réseau national (Centre français du PCI, GARAE, Institut occitan d'Aquitaine et musée de Salagon), à l'élaboration des **quatre sessions annuelles de formation à l'anthropologie et au PCI**, en vigueur depuis 2017, qu'il a soutenues en 2021 à hauteur de 32000 € (P361) et qui se sont tenues en janvier, février, octobre et novembre.

2.6. Valorisation du patrimoine culturel immatériel

Le DRVPCI contribue chaque année, à hauteur de 15000 € (P175), à la convention pluriannuelle Maison des Cultures du Monde / ministère de la Culture, en soutenant son **Centre français du patrimoine culturel immatériel**. Il a ainsi contribué, en 2021, au programme du 9^e séminaire européen annuel (Vitré, 9-10 novembre 2021).

À travers l'**association France-PCI**, le réseau des détenteurs français de pratiques immatérielles reconnues par l'Unesco a été soutenu par le DRVPCI à hauteur de 10000 € (P175).

Créé en 2017, le **festival Le Mois Kréyol** comble dans l'Hexagone un manque d'espace de représentation des pratiques culturelles issues des Antilles, de la Guyane et de La Réunion. Le DRVPCI contribue à l'élaboration d'une table ronde sur le thème des jardins organisée à la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations et apporte un soutien à hauteur de 2000 € (P361).

Au terme de ses deux commissions semestrielles, le **Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer** (FEAC), élargi au PCI depuis 2018, a permis de soutenir 12 projets ultramarins en lien avec le patrimoine immatériel, instruits par le DRVPCI, pour un montant total de 80 000 €.

Enfin, dans le cadre des appels 2021 du ministère de la Culture pour les **projets en Éducation artistique culturelle** (EAC) et pour les **Journées européennes du patrimoine** (JEP), les quelque 1300 contacts de porteurs d'éléments français du PCI ont été invités à se faire connaître via les plateformes en ligne des Drac.

2.7. Relations avec les services déconcentrés

Le DRVPCI a instruit les demandes des Drac-DAC-MAC dans le secteur de l'ethnologie et du PCI, qui se sont élevées en 2021 à 1 000 K€ sur le programme 175.9.2.

En plus du dialogue constant avec les référents au PCI et les conseillers à l'ethnologie, des réunions systématiques au sein des services déconcentrés ont été poursuivies afin de faire le point sur le secteur et la mise en œuvre de la Convention Unesco de 2003 à l'échelle régionale en lien avec la coordination à l'échelon central.

Une stratégie ultramarine pour la sauvegarde du PCI a été conçue et validée en lien avec les DAC, MAC, le DAT, la DGCA et la DGLFLF.

3- Patrimoine photographique

Isabelle-Cécile Le Mée

La Diri exerce, pour la DGPA, une action de conseil et d'expertise sur le patrimoine photographique, son évaluation, sa conservation, son traitement et sa valorisation. Elle intervient à la demande des musées, centres d'archives, associations...qui conservent et traitent des objets photographiques. La Diri coordonne, élabore et assure la diffusion d'outils d'aide à la décision qui prennent la forme de vadémécum ou fiches pratiques. À ce titre, plusieurs documents sont en cours d'élaboration dans le cadre de groupes de travail thématiques qui les conçoivent et en assurent la rédaction.

Groupe de travail « La photographie à l'épreuve de la numérisation »

Ce groupe constitué fin 2020 est né à la suite des journées d'études organisées en novembre 2019 consacrées à la Photographie numérique, photographies numérisées et qui a réuni à l'auditorium de l'INHA plus de 220 participants sur 2 jours. Par leurs compétences complémentaires, une dizaine d'experts travaillant pour plusieurs institutions publiques (MC, BNF, MAPA, musée Carnavalet, ARCP, musée Nicéphore Niepce, BHVP, AD 93...) ou indépendants (restauratrice) ont définis des objectifs, des méthodes de travail et ont entamé la rédaction d'une dizaine de fiches thématiques répondant de manière simple et accessible aux questions méthodologiques, juridiques, techniques qui se posent en amont, pendant et après d'un processus de numérisation de photographies. Conçues sur le modèle des fiches produites par le groupe de travail sur les supports en nitrate de cellulose, elles seront des outils d'aide à la décision à l'attention des professionnels confrontés aux problématiques de numérisation des fonds et collections photographiques dont ils ont la charge. Les fiches devraient être accessibles sur le site du ministère fin 2022.

Rédaction d'une fiche pratique : **« Rédiger des cartels d'exposition de photographies. »**

Suite au constat qu'il était parfois difficile à certains professionnels de distinguer les informations relatives aux objets photographiques présentés, de celles concernant les contenus desdites photographies, d'identifier ce qui relève des crédits d'œuvres reproduites ou des crédits photographiques, le DRVPCI propose avec le SMF et le SG (Samuel Bonnaud-Le Roux, juriste) une fiche pratique aux personnels concernés par l'exposition d'œuvres photographiques. En cours de finalisation, la fiche a pu être éprouvée auprès d'un public concerné lors de la formation « Gestion d'un fonds de photographies ».

Formation

Après avoir figuré plusieurs années au catalogue des formations de la DGPA, la **formation « Gestion d'un fonds de photographie »** proposée en collaboration avec le musée Nicéphore Niepce est désormais inscrite au catalogue de la formation continue de l'INP. La prochaine session se déroulera sur 4 jours du 22 au 25 mars 2022 à Chalon-sur-Saône. Isabelle-Cécile Le Mée en élabore le contenu et en assure la coordination. Elle propose une approche complète sur la prise en main d'un fonds de sa collecte à sa valorisation. Adaptée annuellement pour répondre au mieux aux besoins des professionnels en charge de la collecte, du traitement, de la gestion et de la valorisation de fonds et collections photographiques, elle est dispensée depuis 10 ans. Son public, très large, provient des musées, bibliothèques ou archives, il s'agit de responsables de collections, documentalistes, photographes, chargés de numérisation...

Étude

Afin de permettre une meilleure prise en compte des collections et objets photographiques conservés par différentes institutions, le DRVPCI a initié et financé (8000 €, P361) en **2021 une étude** confiée à l'Institut des sciences du politique (UMR 9020) : « **La photographie et le droit, perspectives contemporaines et historiques** ». La photographie constitue un objet complexe aux formes multiples. Son caractère reproductible interroge les notions d'authenticité et d'originalité dont les terminologies sont changeantes selon que l'on appréhende la photographie dans sa dimension matérielle ou immatérielle. Afin de saisir la photographie dans ses différentes dimensions, trois axes de travail ont été retenus par le programme : la photographie dans le champ de la création, la photographie et le marché de l'art, et la photographie et les institutions publiques patrimoniales.

Ce projet conduira à la rédaction d'un rapport de recherche consacré à la photographie et au droit ainsi qu'à l'organisation de trois ateliers scientifiques qui se dérouleront en 2022 et 2023 et qui associeront professionnels de la photographie, responsables d'institutions, scientifiques, historiens du droit et juristes.

Cette étude fera l'objet d'une restitution lors d'une journée d'étude en 2023.

4- Valorisation de la recherche et de ses résultats

4.1. Organisation de colloques et de journées scientifiques

Organisées en 2020 par l'ancien département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique et les membres du groupe de travail « Conservation-restauration des biens culturels », avec la Cité de l'architecture & du patrimoine et l'Institut national du patrimoine, les **Journées annuelles de la conservation-restauration**, qui n'avaient pas pu avoir lieu du fait de la pandémie, ont été actualisées et se sont tenues en ligne les 25 et 26 mars 2021 sur le thème « **Conservation-restauration et environnement : adoptons nos pratiques !** ». Elles ont été soutenues à hauteur de 10 000 € (P175) et ont rassemblé plus de 200 professionnels sur 2 jours.

Colloque de la DGPA « Architecture et patrimoine : nouveaux risques, nouvelles réponses », qui avait été programmé en 2020, en partenariat avec l'INP a été actualisé et sa mise en œuvre différée pour cause de pandémie : stabilisation du programme, contact avec les intervenants, marché avec un prestataire. Initialement programmé en novembre 2020, il a été reporté aux 3 et 4 mars 2021. Il s'est tenu sous forme dématérialisée (environ 300 participants) et a été ouvert par la ministre.

Le service s'est enfin impliqué dans la préparation du **colloque « Un patrimoine pour l'avenir, une science pour le patrimoine »** programmé en 2022, les 15 et 16 mars, au Louvre, au Centre Pompidou et à la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), organisé par la Fondation des sciences du patrimoine, avec le soutien de la Commission européenne et en partenariat avec le MC et le CNRS. Le DRVPCI a contribué au budget à hauteur de 48 500 € (P 361).

4.2. Direction et soutien de publications

Laurent Bruel, Dorine Bertrand, Isabelle-Cécile Le Mée, Pascal Liévaux, Thomas Mouzard

Le DRVPCI produit la revue électronique *In Situ. Revue des patrimoines*, créée en 2001, en ligne sur la plateforme OpenEdition. Il en assure la rédaction en chef et le secrétariat de rédaction. Le comité de rédaction n'a pas été réuni en 2021 dans l'attente du recrutement d'un chargé de publications (recruté en novembre 2021 en la personne de Nathalie Meyer). En dépit des effets conjugués du départ à la retraite de la secrétaire de rédaction de la revue et de la pandémie, l'année 2021 respecte les engagements pris auprès de l'éditeur et a vu la mise en ligne de 3 numéros : n° 43 : « Des écoles d'art académiques aux écoles d'art », n° 44 : « Les patrimoines des lycées français I », n° 45 : « Les patrimoines des lycées français II ». La dimension internationale de la revue est aujourd'hui soutenue par les résumés en anglais du numéro et des articles, ainsi que par l'encouragement des auteurs à relayer leurs articles sur HAL.

Le DRVPCI dirige la revue électronique *In Situ. Au regard des sciences sociales*. Créée en 2019, elle est dédiée à la prise en compte du champ patrimonial par les sciences sociales et est en ligne sur la plateforme OpenEdition. Son comité de rédaction a été réuni le 17 septembre 2021, pour travailler sur les trois numéros en cours. L'année 2021 a vu la mise en ligne du n° 2 : « Patrimoine et commun(s) » (14 articles, environ 150 illustrations). Sur les cinq dernières années, la moyenne de consultation par numéro est de 30 000 visites.

Le DRVPCI assure aussi la direction de la **collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains »** aux Éditions de la Maison des sciences de l'homme (FMSH). Son comité de lecture a été réuni les 27 mai et 17 novembre 2021, pour évoquer les 4 manuscrits en cours, et évaluer une dizaine d'autres manuscrits. Trois nouveaux titres ont paru en 2021 consacrés à l'anthropologue Daniel Fabre : *Daniel Fabre, l'arpenteur des écarts*; *Daniel Fabre, le dernier des romantiques* et *Bibliographie générale de Daniel Fabre*. Le design graphique de la collection a entièrement été revu, améliorant sa lisibilité et marquant, dans un style sobre et actuel, le renouveau de la collection, désormais présente en ligne.

Le soutien du DRVPCI aux publications en ethnologie, en histoire de l'art et sur les patrimoines s'est porté, en 2021, à un montant total de 45 300 € (P175), pour soutenir, dans le domaine de l'histoire de l'art, la *Revue de l'art* (CFHA) et la revue *Histoire de l'art* (APAHAU) et, dans celui de l'ethnologie, les publications de la section Anthropologie sociale, ethnologie et langues régionales du CTHS, la revue *Ethnologie française* (Société d'ethnologie française), la revue *Ethnographie.org* (association éponyme), le *Journal des anthropologues* (Association française des anthropologues), ainsi que l'Association française d'ethnologie et anthropologie.

4.3. Communication et diffusion des connaissances

Dorine Bertrand, Thomas Mouzard

Tout au long de l'année, le DRVPCI a procédé à la refonte éditoriale et à l'alimentation de **quatre sites internet ministériels** : « Connaissance des patrimoines », « Patrimoine ethnologique », « Patrimoine culturel immatériel » et, conjointement avec la sous-direction des Monuments historiques et des Sites patrimoniaux (SDMHSP), « Conservation-restauration ». Le DRVPCI a réalisé et diffusé sa **lettre d'information « Recherche sur les patrimoines »** (environ 4000 abonnés). Il a administré et/ou contribué activement à la **liste de diffusion « Ethno et PCI »** (615 abonnés), à la **liste de diffusion du blog « Respatrimoni »** (5000 abonnés) et à la « **La lettre immatérielle** », organe de liaison de l'association France-PCI.

L'accès au fonds d'ouvrages sur l'architecture et le patrimoine a été assuré, les réponses faites aux agents souhaitant opérer des emprunts. Le bulletinage des ouvrages entrants a été assuré ainsi que leur catalogage. Au 1^{er} janvier 2021, à l'occasion de la restructuration, la gestion de ce fonds a été transférée à la nouvelle Mission de la politique documentaire du secrétariat général, dirigé par Éric Rouard.

Enfin, **les archives des deux agents partis ou en partance à la retraite ont été traitées** en relation avec la mission des archives du Ministère.

MISSION SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ET DE L'AUDIT (MISSA)

Au sein de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, la Mission Sécurité Sûreté et de l'audit fait partie du service de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture. Elle assure des missions de conseil et d'assistance sur l'application des normes dans les domaines de la sécurité incendie, de la sûreté et de l'accessibilité des espaces et des bâtiments, dans les secteurs de compétence de la direction générale des Patrimoines.

Elle exerce ses missions auprès des services de l'administration centrale, des services déconcentrés, des services à compétence nationale, ainsi que des opérateurs. Elle peut également intervenir auprès d'établissements patrimoniaux ne relevant pas du ministère chargé de la culture.

La sûreté

1- Sûreté des musées

Commandants de Police André Popon et Guy Tubiana, conseillers-sûreté des musées

En 2021, malgré un contexte contraignant, obligeant au télétravail, conduisant à annuler des missions, et complexifiant leur organisation (autorisations, tests PCR), les conseillers-sûreté des musées ont néanmoins effectué 45 missions sur site à la demande du service des Musées de France (SMF), des Drac et d'établissements publics comme Paris-Musées ou le Centre des monuments nationaux (CMN). Les missions à l'étranger ont été plus rares en raison de la pandémie. Une mission s'est cependant déroulée au Bénin dans le cadre de la restitution des œuvres du musée du quai Branly-Jacques Chirac. Une autre a été effectuée en Grèce, à Athènes, dans le cadre d'un prêt d'œuvres.

Chaque mois, des visioconférences ont été effectuées dans le cadre de la commission des prêts d'œuvres des Musées nationaux, qu'il s'agisse de prêts à l'étranger ou en France.

Près de 230 questionnaires dits « facility report » ont été examinés dans ce cadre et des réponses ont été systématiquement apportées.

Les expositions des *Arts de l'Islam* mises en place par le Premier ministre ont nécessité une grande réactivité des conseillers-sûreté pour réaliser des audits sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, des conseils relatifs à la sûreté en matière de protection des personnes et des biens dans le cadre des musées en construction ou en rénovation ont régulièrement été dispensés.

Par ailleurs, les conseillers-sûreté réalisent de nombreuses sessions d'information et de formation à l'intention des responsables de services, de monuments, d'établissements de partenaires concernés par les domaines de la sécurité et de la sûreté ainsi que dans le cadre de formations initiales et continues.

De cette façon, l'expertise des conseillers de la mission est régulièrement sollicitée par les opérateurs de formation du ministère et à l'extérieur (école du Louvre, école de Chaillot, ENSA, INP, écoles d'application, universités...). En 2021, 7 interventions ont été effectuées dans ce cadre.

La Principauté de Monaco sous le patronage de SAS Albert de Monaco a également sollicité la participation de deux conseillers, dont un des musées à un colloque sur la sûreté de haut-niveau.

En lien avec les services métiers, ils contribuent également à la réalisation de documents d'information, de notes techniques, de livrets de prescriptions et de normes. La plupart sont consultables en ligne, sur le site du ministère (documents dits « muséofiches » notamment).

Afin de maintenir entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur un canal direct de liaison, les conseillers-sûreté rencontrent régulièrement les policiers de la direction de la police judiciaire, plus particulièrement ceux de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et sont leurs officiers de liaison auprès du ministère de la Culture avec des échanges d'informations sur les affaires en cours, puis collaboration technique et opérationnelle. La découverte en décembre, au CHU de Grenoble de livres volés a fait l'objet d'échanges techniques dans le cadre de cette collaboration administrative et judiciaire.

Enfin, pour faire face à la menace terroriste, la Missa est associée à la cellule de crise « Valois ». Les conseillers assurent, par ailleurs, une veille sur les manifestations dont les débordements seraient susceptibles de toucher les sites ou établissements culturels. En tant que de besoin, ils peuvent se rendre à tout moment et en urgence auprès des directeurs d'établissements culturels pour apporter leur soutien technique et opérationnel.

Ainsi, malgré une pandémie qui touche notre secteur d'activité depuis près de deux ans avec des restrictions et de nombreux musées ayant fermé, les conseillers ont pu, malgré tout, assurer les missions.

2- Sûreté des patrimoines

Commandant de police Eric Blot, conseiller-sûreté des patrimoines

2.1. Le cadre institutionnel de l'activité du conseiller sûreté

Les missions du conseiller sûreté des patrimoines sont définies par l'organisme de tutelle et listées dans la convention passée entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur.

Placé sous l'autorité du chef de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation, le conseiller sûreté des patrimoines a pour mission de développer, en qualité d'expert, « **la politique de prévention et de protection du patrimoine français** ».

Sa fonction est :

- D'étudier la protection matérielle du patrimoine mobilier inscrit ou classé au titre des monuments historiques et de proposer les mesures de sûreté appropriées.
- De conseiller l'ensemble des services qui interviennent dans le domaine patrimonial et architectural : en administration centrale, auprès des établissements publics relevant de la direction générale des Patrimoines (Centre des monuments nationaux, écoles d'architecture, etc.) mais également auprès des services déconcentrés (directions régionales aux Affaires culturelles/conservations régionales des monuments historiques, Unités départementales de

l'architecture et du patrimoine, conservateurs des antiquités et objets d'art, architectes en chef des monuments historiques...).

- De suivre les affaires à caractère judiciaire liées au trafic des œuvres d'art en ce qui concerne le patrimoine français répertorié, en liaison avec les services de police judiciaires et les services douaniers (Interpol, O.C.B.C., Service central de renseignement criminel (S.C.R.C.), brigade de répression du banditisme et D.N.R.E.D.).
- De dynamiser l'action de prévention en matière de sûreté du patrimoine tant dans le domaine culturel que civil auprès des conservateurs du patrimoine, des conservateurs des antiquités et objets d'art et des architectes des bâtiments de France.
- De concevoir et d'animer des actions de formation et d'information dans le domaine de la prévention et de la sûreté à destination des architectes des bâtiments de France, des conservateurs des monuments historiques, des correspondants sûreté du ministère de la Culture, des personnels responsables de la sûreté dans les édifices culturels et culturels, des associations de propriétaires, de la Conférence des évêques de France et du clergé affectataire, des collectivités territoriales, des magistrats...
- D'assister techniquement les propriétaires publics et privés dans l'analyse de la vulnérabilité et des risques des sites et de réaliser des audits de sûreté in situ dans les monuments historiques.
- D'intervenir auprès des médias (presse audiovisuelle, presse écrite, journaux spécialisés...) afin de sensibiliser le public et les différents acteurs sur les risques pesant sur le patrimoine national.
- D'assurer la fonction de référent ministériel sécurité-sûreté dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2017 désignant les directeurs régionaux et leurs adjoints référents sécurité-sûreté.

Comme les années précédentes, le conseiller sûreté des patrimoines a poursuivi son activité afin de prévenir les actes de malveillance (terrorisme, vols, actes de vandalisme, intrusions) perpétrés dans les monuments historiques sur le territoire national.

En administration centrale, le bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers protégés reste un interlocuteur traditionnel privilégié, tandis que le secrétariat général et le haut-fonctionnaire de défense et de sécurité sont devenus, dans le cadre de la prévention du terrorisme, des interlocuteurs essentiels.

Les différents services déconcentrés de l'État (directions régionales des Affaires culturelles, conservations régionales des monuments historiques, Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, conservations des antiquités et objets d'art, etc.) demeurent, quant à eux, des interlocuteurs et des relais privilégiés.

2.2. Le bilan

Signes avant-coureurs, l'attentat du Musée juif de Belgique le 24 mars 2014 (4 morts), l'attaque terroriste du musée du Bardo en Tunisie le 18 mars 2015 (24 morts, dont deux terroristes) avaient démontré la volonté des terroristes de cibler des édifices culturels.

La prévention des actes de terrorisme est devenue la préoccupation majeure de la mission « sûreté » après les attentats des 7 janvier et 13 novembre 2015.

Lors des visites dans les établissements culturels, culturels et des actions de formation ou d'information, la mission accentue le propos sur la sécurité des personnels et des visiteurs.

Après les attentats de Nice le 14 juillet 2016, l'assassinat du père Jacques Hamel le 26 juillet 2016 à l'église Saint-Étienne-du-Rouvray pendant un office, l'attentat du 3 février 2017 au Carrousel du Louvre et celui perpétré sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 6 juin 2017, l'attentat islamiste à la basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice le 29 octobre 2020 où trois personnes ont été égorgées au couteau, rappelle, plus que jamais, la nécessité de maintenir constamment un niveau de vigilance élevé.

Bien que ces attentats terroristes matérialisent la prégnance de la menace terroriste et démontrent que les sites culturels et culturels constituent une cible privilégiée des terroristes, les visites des édifices culturels mettent en exergue, trop souvent, le désintérêt ou la défaillance du clergé en la matière.

Se substituant au clergé, les Unités départementales d'architecture et du patrimoine, sous l'impulsion de certains préfets, sont parfois chargées d'élaborer des plans de sécurisation des cathédrales.

Après la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg, la cathédrale Saint-Étienne de Bourges dispose désormais, depuis le 16 septembre 2021, d'un protocole de sûreté.

Pour chaque site, les actions de vigilance, de surveillance et de contrôle déclinées dans la posture Vigipirate par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité aux niveaux « urgence attentat », ou « sécurité renforcée - risque attentat » ont fait l'objet d'une attention et d'une évaluation toutes particulières, voire d'un rappel des consignes, parfois d'une information destinée aux personnels.

Des mesures de protection des bâtiments, de contrôle et de filtrage des visiteurs, d'inspection des bagages, sont proposées afin d'élever le niveau de sûreté du site face au risque terroriste.

Parfois réceptifs ou contraints, les responsables de l'exploitation d'un monument appliquent les recommandations et professionnalisent une fonction assurée jusqu'alors par des bénévoles.

À titre d'exemple, la mission de filtrage et d'accueil des visiteurs de la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg est assurée par des bénévoles.

Dénoncée lors de la visite de sûreté du 7 janvier 2020, cette mission est exercée en violation du livre VI du Code de la sécurité intérieure « *Activités privées de sécurité* » et des articles R612-37 et suivants de ce code.

Conscient des enjeux sécuritaires dans une ville victime de multiples attentats terroristes, le clergé a décidé de professionnaliser cette mission. Prochainement, les bénévoles bénéficieront ainsi de la formation d'agents de sécurité privée afin d'obtenir le certificat de qualification professionnelle et la carte professionnelle délivrée par la commission locale d'agrément.

2.3. Les statistiques des faits de vols

Grâce à la coopération entre les services et à l'engagement des différents acteurs, une baisse constante et significative des faits de vols a été enregistrée depuis plusieurs années.

Dès 2012, cette tendance s'était malheureusement inversée avec la hausse mondiale des cours des métaux et une augmentation immédiate des vols d'objets religieux.

De nombreux d'ornements, des croix et statues en bronze volés dans les églises et cimetières étaient écoulés en l'état ou fondus et vendus au poids du métal.

En 2021, directement en lien avec les vols de métaux, 10 faits de vols sur des monuments aux morts (6 coqs en bronze, 2 bustes de Marianne, 2 statues dont l'une de 600 kilogrammes) ont été commis.

L'année 2014 avait été marquée par un doublement des vols, notamment dans les édifices culturels ouverts aux fidèles et visiteurs sans présence humaine.

Selon l'état des statistiques provisoires transmises par le S.C.R.C. de la gendarmerie nationale, l'année 2021 démontrerait, comme pour l'année 2020, une diminution des faits de vols avec 112 faits de vols enregistrés au 31 décembre, exclusivement en zone gendarmerie, et 322 objets volés.

86 faits de vols ont été perpétrés sans effraction, 19 avec effraction. Pour les autres faits de vols, le mode opératoire est ignoré.

Une fois encore, les statistiques démontrent, sans ambiguïté, que les églises ouvertes sans aucune présence humaine sont particulièrement vulnérables aux vols et dégradations.

La pratique du clergé de laisser les édifices ouverts, sans curé, sacristain ou bénévoles, a pour conséquence de favoriser ces faits délictueux.

Cette diminution, toute relative, du nombre de faits de vols doit être appréhendée avec prudence et circonspection.

En effet, ces statistiques très parcellaires n'intègrent pas les faits de vols commis en zone police.

Lors du dépôt de plainte, l'agent de police judiciaire remplit rarement la rubrique « objets d'art – horlogerie » correspondante au vol d'objets culturels.

Chargé théoriquement de collationner les statistiques des faits de vols commis en zone police, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels n'est en réalité destinataire qu'exceptionnellement de ces informations.

Ensuite, la fin d'année est toujours propice à une augmentation significative des vols. Dans une période économique particulièrement difficile, accentuée par la crise sanitaire, le vol du patrimoine mobilier religieux est devenu une nouvelle source de revenus.

Les déplacements dans les régions et la rencontre des différents acteurs (élus, clergé...), les audits réalisés in situ, permettent de constater que de nombreux faits délictueux (ventes illégales d'objets mobiliers, vols, incendies criminels, intrusions, dégradations, etc.) sont commis, sans jamais faire l'objet d'un dépôt de plainte.

De même, de nombreux objets sont répertoriés « non vus », déplacés au fil des ans par les desservants, prêtés et déposés sans convention.

Selon les gendarmes et policiers rencontrés lors des déplacements en région, le bilan officiel représenterait seulement 30 % des faits de vols perpétrés.

Enfin, recensées par le ministère de l'Intérieur, les dégradations causées aux églises chrétiennes sont toujours aussi importantes avec plus de 1000 édifices dégradés, soit environ 3 quotidiennement.

2.4. Les missions

Depuis le vol de neuf toiles de maîtres impressionnistes au musée Marmottan de Paris le 27 octobre 1985, le ministère de la Culture développe une politique de prévention du patrimoine en coordination étroite avec le ministère de l'Intérieur.

S'inscrivant dans cette démarche, la mission du conseiller sûreté des patrimoines est déclinée selon trois axes majeurs :

1. une fonction de conseiller en sûreté avec la réalisation d'audits in situ ;
2. un travail de sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux risques ;
3. un rôle d'interface et d'officier de liaison, notamment avec les services de police, de gendarmerie, d'Interpol et des douanes.

Complémentaires, ces trois volets impliquent de nombreux déplacements et missions (participation à des réunions multiples et variées, réalisation d'audits et de visite de sûreté in situ, formation des personnels de musée, etc.).

- **La mise en sûreté des édifices**

Afin d'assurer la cohérence et la pertinence des sollicitations, toutes les visites de sûreté effectuées in situ sont diligentées à la demande de l'administration centrale, des directions régionales des Affaires culturelles (Drac), des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), des conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA), du Centre des monuments nationaux (CMN), des collectivités territoriales, etc.

Pour qu'un site soit expertisé, il doit être protégé au titre des monuments historiques ou détenir des objets protégés à ce titre.

Généralement, les missions sont motivées par les risques pesant sur les collections ou les objets. Elles peuvent l'être également par le déroulement d'expositions temporaires, assorties parfois de demandes de dispense d'assurance, de projet de création d'un trésor, après la constatation de faits de vols...

Déjà citée supra, la prévention de la menace terroriste et la formulation de propositions et recommandations est devenue essentielle.

En étroite collaboration avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art, une attention toute particulière est portée, s'agissant des monuments d'État, au suivi des préconisations et recommandations formulées dans les audits lors des visites de sûreté effectuées.

Pour les sites ayant fait l'objet d'une visite et d'un audit in situ au cours de l'année 2021 (cf. Annexe), chaque déplacement a été systématiquement formalisé par un rapport établissant des recommandations destinées à évaluer et limiter les risques.

Afin qu'elles soient réalistes et réalisables, les préconisations formulées sont toujours le résultat d'une concertation étroite et d'un consensus avec les acteurs en charge de leur mise en application.

Nota : Compte tenu des contraintes sanitaires engendrées par la crise de la COVID 19, de nombreuses missions ont été annulées dès lors qu'un participant (CAOA, CMH, ABF, membre du clergé, représentant de la commune, bénévole) était déclaré contaminé ou cas contact.

- **Les activités de formation et de sensibilisation**

Les années précédentes, des formations avaient été dispensées à la demande des conseils départementaux, de la Conférence des évêques de France, des commissions diocésaines d'art sacré, parfois d'associations de paroissiens, d'associations chargées de la protection du patrimoine, etc., des interventions sous forme de conférences ou de tables rondes effectuées afin de sensibiliser tous les acteurs sur les risques pesant sur le patrimoine cultuel ou culturel.

Traditionnelles, bénéficiant d'une importante couverture médiatique régionale ou nationale, ces interventions étaient un moment privilégié pour rencontrer tous les acteurs locaux impliqués dans l'animation des édifices religieux.

Là encore, compte tenu du contexte sanitaire, ces événements regroupant plus d'une centaine de participants ont cessé depuis 2020.

Les missions de formations dispensées en présentiel : séances d'information d'une demi-journée, formations d'une ou deux journées ont repris.

Cette année, les formations ou séances d'information à destination des élèves-conservateurs du patrimoine en formation initiale à l'Institut national du patrimoine ont été préservées.

De même, la formation à la problématique de la protection de notre patrimoine des élèves-architectes urbanistes de l'État, futurs architectes des bâtiments de France, a été honorée et dispensée à l'École nationale des Ponts-et-Chaussées.

- **La coopération avec les services de police et de gendarmerie**

Institutionnels, les contacts réguliers avec les forces de l'ordre, et notamment la gendarmerie nationale le plus souvent compétente s'agissant des églises implantées majoritairement en zone gendarmerie, demeurent essentiels pour mener une politique de prévention efficace et cohérente.

La connaissance de la typologie des vols (répartition géographique, caractéristiques des objets volés et modes opératoires) est une donnée indispensable.

Les échanges d'informations concernant les vols sont essentiels afin d'obtenir une vision la plus précise possible du phénomène, notamment lors des vols commis par des bandes organisées sur plusieurs régions.

Cette année encore, malgré un contexte sanitaire contraignant, les liens permanents entretenus avec Interpol, l'O.C.B.C., le Service central du renseignement criminel de la gendarmerie nationale, la Brigade de répression contre le banditisme (B.R.B.), les services de police ou de gendarmerie locaux, la direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières, ont été préservés.

- **Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II**

Le raccordement au réseau Ramsès Évolution II des sites situés en « zone Police » appartenant à l'État, ou à des collectivités territoriales, est systématiquement préconisé. Toutefois, s'agissant des édifices cultuels, cette politique de protection trouve très rapidement ses limites faute d'une présence

humaine afin d'assurer, principalement en période nocturne, l'accueil des services de police et la levée de doute en cas de déclenchement de l'alarme.

Les réflexions du groupe de travail sur la sécurité et la sûreté des cathédrales ont, entre autres, pour préoccupation leur gardiennage physique en période diurne, leur protection électronique grâce aux sociétés de télésurveillance et télésécurité en période nocturne.

Ces travaux représentent une opportunité sans précédent, de traiter la problématique de leur surveillance dans sa globalité, afin d'obtenir un niveau de sécurité et de sûreté homogène et cohérent.

Toutefois, l'implantation géographique de certains sites, éloignés du milieu urbain, ne pourra bénéficier de ces dispositifs dont l'efficacité réside dans la réactivité et la rapidité de l'intervention.

En 2021, parmi les 191 sites placés sous la tutelle du ministère de la Culture raccordés au réseau Ramsès Évolution II, seuls vingt-cinq édifices culturels, cathédrales, églises ou trésors bénéficient d'un raccordement de leur système de détection-intrusion à ce réseau.

Évolution majeure dès 2022, la gendarmerie nationale autorisera, les sites patrimoniaux, culturels et culturels implantés sur son ressort territorial, à être raccordés au réseau Ramsès.

- **Le recrutement d'un gardien pour chaque cathédrale**

Préconisé depuis plusieurs années à l'instar de certains monuments gérés par le Centre des monuments nationaux qui bénéficient d'un gardien logé pour nécessité absolue de service, le recrutement par l'État d'un gardien, pour chacune des cathédrales, serait un atout précieux dans leur gestion quotidienne, la surveillance du monument, du patrimoine et des visiteurs.

Les multiples incendies des cathédrales Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, le 18 juillet 2020 de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes par un bénévole, le 23 septembre 2021 à la cathédrale Sainte-Apollinaire de Valence impliquent parfois des coûts parfois colossaux pour leur remise en état.

Ce gardiennage matérialiserait physiquement la propriété et la présence de l'État, son intérêt et son engagement à la protection de ces monuments et de leurs visiteurs dans un contexte sécuritaire. La présence de ce gardien serait également un obstacle aux pratiques dévotées, voire dangereuses du clergé dans certains monuments.

Que dire des visites de groupes de cinquante personnes dans la tribune de l'orgue de la cathédrale Notre-Dame de Chartres dans un espace où l'accès est limité à 19 personnes et la portance de la tribune plus qu'incertaine ?

Ce gardien constituerait, au regard de la sûreté et de la sécurité, un élément appréciable dans la prévention et la dissuasion des actes malveillants, le recueil et la transmission d'informations à l'U.D.A.P. et la C.R.M.H., parfois éloignées géographiquement du monument.

3- Sûreté archéologie et archives

Yann Brun, conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives et des bibliothèques

3.1. Missions de conseil, d'expertise et d'aide méthodologique dans la prévention et la lutte contre les vols et les actes de malveillance dans les domaines de l'archéologie et des archives

Depuis la création du poste en septembre 2011, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives a pour mission la prévention et la lutte contre les vols et les actes de malveillance (vandalisme, dégradation, destruction, intrusion, fouille archéologique clandestine, pillage archéologique, trafic illicite de biens culturels, menaces armées et terroristes, gestion de crise, etc.) dans les centres de conservation et d'études, les sites et chantiers archéologiques ainsi que les services d'archives. À ce titre, depuis janvier 2021 au sein de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri)/Mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit (Missa), il continue à collaborer avec le Service interministériel des Archives de France (SIAF) et la sous-direction de l'Archéologie (SDA), le DRASSM, l'INRAP ainsi que les services déconcentrés, notamment les services régionaux de l'archéologie (SRA), et les établissements culturels en leur apportant des conseils organisationnels, juridiques et techniques ou en réalisant des audits de sûreté (évaluation des risques et des menaces in situ, actions à mener pour sécuriser les collections et les bâtiments, déjà existants, en cours de conception ou à venir). Ponctuellement, il est amené à évaluer les conditions de sûreté dans les bibliothèques, musées, monuments historiques, écoles d'architecture, théâtres, conservatoires nationaux, etc.

Pour favoriser l'efficacité de la sûreté in situ, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives a effectué des visites sûreté dans le cadre de demande de prêts d'œuvres (Bibliothèque municipale de Versailles en février, Forum antique de Bavay en novembre et Musée archéologique de Bibracte en décembre) ; mais également de la Maison Folie Hospice d'Havré à Tourcoing en mai, dans le cadre de l'opération-événement « Arts de l'Islam. Un passé pour un présent », qui s'est déroulée à travers 18 expositions dans 18 villes.

Suite au vol survenu dans la nuit de mercredi 20 à jeudi 21 janvier au musée archéologique Arkéos de Douai (plus de 130 000 euros d'objets archéologiques : pièces de monnaie, armes anciennes et matériel funéraire mérovingien), le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives, et son collègue le Commandant André Popon, conseiller-sûreté des musées, ont effectué un audit de sûreté le 16 février afin d'apporter conseils et préconisations au musée pour éviter qu'un nouveau vol ne se reproduise. Le 13 juillet, vingt-huit des pièces de monnaie anciennes volées, retrouvées chez un receleur en Belgique, ont pu être restituées au musée Arkéos grâce au travail des enquêteurs. Le reste des objets antiques est malheureusement toujours introuvable.

Les risques de vol et de malveillance ainsi que le contexte de menace terroriste exigent la mise en œuvre de mesures particulières de sécurisation dans les établissements culturels et de procédures adaptées. C'est pourquoi en avril 2021, les conseillers-sûreté de la Missa ont effectué, en lien avec le service des Musées de France (SMF), une actualisation des fiches sûreté : La détection électronique », « La sécurisation des accès » et « La protection mécanique », accessibles sur le site internet du ministère de la Culture.

Afin de compléter ses connaissances et renforcer ses compétences, le conseiller sûreté a participé, à la demande de la Haute-Fonctionnaire de défense et de sécurité adjointe du ministère de la Culture, au huitième « séminaire de formation des Officiers de sécurité » du 20 au 22 janvier 2021 organisé par l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI). Il a également suivi le 6 décembre la formation « Sensibilisation des responsables d'établissement à la prise en compte des différentes formes de radicalisation ».

3.2. Concevoir, organiser et animer des actions de formation et de sensibilisation dans le domaine de la sûreté et de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels

La prévention des risques reposant sur la connaissance des menaces et des bonnes pratiques, le conseiller sûreté des archives et de l'archéologie a continué en 2021 à concevoir, organiser, participer, intervenir et animer des actions de formation, de sensibilisation et d'information sur la prévention des actes de malveillance et le trafic illicite des biens culturels.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine archivistique, les actions de formation sur « la sûreté des locaux d'archives », les sessions de sensibilisation ou journées d'étude à la prévention des vols et de la malveillance en région, menées depuis 2012 par le conseiller sûreté de l'archéologie et des archives pour le département de la Formation scientifique et technique de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA), n'ont pas pu être organisées à cause de la pandémie. Seule la formation « Protection contre l'intrusion et le vol dans les services d'archives » a pu être dispensée le 16 avril 2021 en visioconférence aux élèves conservateurs « spécialité Archives » de l'Institut national du patrimoine (INP).

Dans le cadre de la lutte contre le pillage archéologique, l'enseignement « Le conservateur, auxiliaire de justice » destiné aux élèves conservateurs « spécialité Archéologie » de l'INP s'est déroulé le 6 janvier en visioconférence ; tandis que les deux journées de formation « Lutter contre le pillage archéologique » pour la DGPA, avec la participation du SRA Île-de-France, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), la gendarmerie, la douane et le parquet de Paris ont été reportées en 2023. Le conseiller-sûreté espère que les deux formations prévues en 2020 au SRA Normandie et au DRASSM pourront être organisées en 2022 ou en 2023 ainsi que celles, où il intervient depuis 2013, pour les référents « biens culturels » de la Police/gendarmerie à l'OCBC et pour les magistrats à l'école nationale de la magistrature (ENM) lors de la semaine de formation sur le trafic illicite des biens culturels (deux sessions par an).

Le conseiller-sûreté pour l'archéologie et les archives a en charge de développer et de favoriser la coopération interministérielle et interservices (services patrimoniaux, police, gendarmerie, douane, justice, archéologues, conservateurs, archivistes, élus, marché de l'art, acteurs et partenaires du patrimoine culturel). L'épidémie de COVID-19 n'a malheureusement pas permis d'organiser des actions similaires en 2021 à celles qu'il avait co-organisé et animé en mars 2019 à l'école de gendarmerie de Dijon-Longvic auprès de plus de 200 gendarmes.

Après être intervenu en 2019 sur « la protection des œuvres d'art et biens culturels : enjeux de coopération et nouvelles technologies » avec le Colonel Didier Berger, chef de l'OCBC, le conseiller-sûreté a participé du 2 au 3 février 2021 à Monaco au Platinum Security, événement de référence, dédié

sur deux jours à la sécurité et à la sûreté. Le 3 février, il est intervenu, avec son collègue le Commandant Guy Tubiana, conseiller-sûreté des Musées de France, et Guillaume Farde, consultant, professeur affilié - École d'affaires publiques de Sciences Po, lors de la table ronde « Sécurité dans les milieux de l'Art et du Luxe. L'univers de l'Art et du Luxe face à une criminalité innovante ». Dans le cadre de la 25^e session nationale « Protection des entreprises et intelligence économique », il est de nouveau intervenu pour l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) sur « la sûreté des biens culturels » avec David Toubalem, chef du service de la sûreté de la Bibliothèque nationale de France, et le chef de l'OCBC.

La formation sur la sûreté des collections patrimoniales, le droit du patrimoine culturel, des musées, des monuments historiques et de l'archéologie, les atteintes et les pillages archéologiques ainsi que le trafic illicite des biens culturels doit également passer par les étudiants, les universitaires et les chercheurs. C'est pourquoi le conseiller-sûreté est intervenu auprès d'écoles et d'universités, notamment dans le cadre de masters 2 en « Droit du patrimoine culturel » (université Paris-Saclay), en « Métiers de la science du patrimoine » (Centre d'études supérieures de la Renaissance/université de Tours), en « Stratégies muséales et gestion de projet Asie » (Institut Catholique de Paris-ICP), en « Management des organisations culturelles » (université Paris Dauphine-PSL) et en « Patrimoine et musées » (université de Lyon 3).

3.3. Animation de réseaux professionnels, promotion de la protection du patrimoine culturel et suivi de l'action judiciaire

Afin de se tenir informé de l'actualité juridique et technique, de l'évolution constante du marché des équipements techniques, le conseiller-sûreté rencontre régulièrement des fabricants, des installateurs, des utilisateurs ou des consultants en sûreté et en sécurité des systèmes d'information, dans leurs locaux, à la Missa ou lors de salons professionnels (Expoprotection, Platinum Security exhibition, Salon Security Safety Prevention, salon Milipol, Les Trophées de la sécurité, Gala de la Sécurité, etc.). Il participe et intervient régulièrement en tant qu'expert à des manifestations, conférences et colloques réservés aux professionnels de la sûreté et de la sécurité (IHEMI, ANA-SJ, AN2V, École de guerre économique, S&D Magazine, COGES Events, GICAT, Haut comité pour la résilience nationale, ANITEC, Smart Building Alliance, Groupe des directeurs sécurité/sûreté IDF, Gala de la sécurité, PECB, Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale CREOGN, Gala de l'Agora des directeurs de la Sécurité, MBA sécurité, etc.). Il a également participé le 30 septembre au musée d'Archéologie nationale à la présentation par la société PARCS et l'ENSP de l'application Arte-Fact de lutte contre le trafic illicite des biens culturels, dans le cadre du projet européen H2020 PREVISION.

Avec la cellule de suivi pénal des atteintes au patrimoine archéologique (sous-direction de l'Archéologie, bureau des Affaires juridiques et Mission sécurité/sûreté/audit) et le service interministériel des Archives de France, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives a poursuivi son accompagnement des services régionaux de l'archéologie, du DRASSM, de l'INRAP, des services d'archives et des partenaires culturels, en leur apportant un éclairage sur les actions à mener et les procédures judiciaires à engager (notamment avec l'actualisation en février du « Tableau des infractions des atteintes au patrimoine archéologique (NATINF) »).

Le conseiller-sûreté répond également aux sollicitations des services d'enquête et des parquets afin de faciliter la coordination avec les services patrimoniaux et de les assister sur le traitement des atteintes au patrimoine archéologique et archivistique visant à faire sanctionner les actes délictueux constitués et à restituer les objets volés. Citons, notamment :

- Le renvoi en juin 2021 au tribunal correctionnel de Vannes, suite à une enquête de l'OCBC et de la BR de Vannes (avec l'expertise du SRA Bretagne), de trois personnes, dont un chercheur de trésor, pour fouille clandestine avec détecteur de métaux et revente illégale d'une plaque représentant un chevalier à cheval datable vers 1300,
- La restitution le 12 juillet 2021 par le parquet de Chartres à la direction régionale des Affaires culturelles/SRA Centre-Val de Loire de plus de 500 objets de la préhistoire (hache, silex, ossements) pillés dans plusieurs départements par un Lucéen condamné en 2017,
- La saisie de 4 226 biens culturels par la douane (avec l'appui du SRA Occitanie) le 15 septembre chez un détectoriste Youtubeur dans le Tarn,
- L'interpellation en octobre par l'OCBC et la BR de Bastia (avec l'expertise du SRA Corse) de 7 personnes soupçonnées d'avoir pillé, à l'aide de détecteurs de métaux, près d'un millier d'objets archéologiques en Corse.

Parallèlement à ces actions répressives, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives a participé à la journée thématique sur « Le pillage archéologique » organisée par le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) le 30 juin 2021 et à des colloques internationaux sur le pillage et le trafic illicite des biens culturels (Unesco, Guardia civil, NETCHER). Il est également intervenu en septembre au séminaire international d'été de muséologie de l'École du Louvre : « Fighting against illicit trafficking of cultural goods: an urgent challenge for heritage » et a participé à l'organisation de la conférence « regards croisés sur le trafic illicite des biens culturels » à la DGGN le 6 décembre (en présentiel et accessible en visio à l'ensemble des gendarmes), où il est intervenu avec le chef de l'OCBC et un archéologue gendarme réserviste.

Afin de faciliter la coordination interservices, le conseiller-sûreté a favorisé depuis 2013 la mise en place de référents « patrimoine archéologique » à la gendarmerie nationale et à la douane.

3.4. Enjeux et perspectives 2022

Dans le cadre de la prévention des actes de malveillance et du trafic illicite des biens culturels, le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives va continuer à concevoir, organiser et animer des actions de formation et de sensibilisation en 2022. Ainsi, avec Xavier Delestre, conservateur régional de l'archéologie de PACA, et Vincent Michel, professeur d'archéologie de l'Orient classique à l'université de Poitiers (HeRMA) et directeur de la Mission archéologique française de Libye, le conseiller-sûreté prépare et organise des manifestations pour l'automne 2022 sur le thème du pillage archéologique et le trafic des biens culturels en France et dans les pays du Bassin méditerranéen. Quatre événements devraient s'inscrire dans ce programme : une exposition au musée d'Histoire de la Ville de Marseille (avec Fabrice Denise, directeur du musée), un colloque international, un film qui devrait être diffusé sur une chaîne publique et une publication.

Dans le cadre de la mise en sûreté de tous les établissements culturels relevant du ministère de la Culture, en particulier les services d'archives et lieux de conservation de patrimoine archéologique,

le conseiller-sûreté apportera son soutien technique et son expertise, auprès des services de la DGPA, des services déconcentrés, des services d'archives et des établissements culturels, et effectuera des audits de sûreté in situ.

Face au nombre croissant d'actes de pillage, de vols et de dégradations, le conseiller-sûreté va poursuivre ses missions d'accompagnement technique et opérationnel des services métiers, des services déconcentrés, des établissements culturels, des services judiciaires et de sécurité, en favorisant la coopération interservices.

Enfin pour renforcer la protection du patrimoine archéologique, le chef de la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation a chargé le conseiller-sûreté de l'archéologie et des archives d'une mission sur trois ans dont l'objectif est de :

- Recenser auprès des Drac/SRA les vols et dégradations survenus depuis 5 ans et évaluer in situ les risques et menaces afin de proposer des améliorations pour la sécurisation des chantiers d'opérations archéologiques, des centres de conservations et d'études, des dépôts archéologiques et des locaux conservant les données scientifiques de l'archéologie (DSA) - mobilier archéologique et documentation liée ;
- recenser les agents des Drac/SRA identifiés comme référents pour le suivi de l'action pénale ainsi que les agents commissionnés-assermentés afin de proposer des modalités d'organisation et d'animation d'un réseau des référents au sein des services et un programme spécifique de formation ;
- participer à la mise en place d'un observatoire des contentieux pénaux, en matière d'atteintes portées au patrimoine archéologique, afin de dresser une liste des affaires en cours de l'ensemble des actions judiciaires suivies par les Drac et des jugements rendus ces dernières années.

Pour la réalisation de la mission, le conseiller-sûreté bénéficiera en tant que de besoin de l'appui des services de la direction générale des Patrimoine et de l'Architecture et notamment de ses correspondants à la sous-direction de l'Archéologie ainsi qu'au bureau des Affaires juridiques.

À cause de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19, cette mission ne devrait débuter qu'à partir de février 2022 et se traduire par des rencontres et des entretiens avec les services régionaux d'archéologie ainsi que par des visites de sites, chantiers et lieux de conservation des DSA, en lien étroit avec les Drac/SRA.

La sécurité-incendie

Lieutenant-colonel Laurent Fuentes

Commandant Claude Gauer

Major Franck Soupper

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été investie en 1980 d'une mission de sécurité contre l'incendie dans les établissements relevant de la direction des Musées de France.

Le détachement mis à disposition du ministère de la Culture s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui trois officiers supérieurs dont deux réservistes, et un major.

Les cadres de la brigade constituent la composante sécurité de la mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit, rattachée à la délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (Diri) au sein de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture.

Les officiers assurent plus particulièrement des missions d'audit et de conseil au profit du service des Musées de France, du service du patrimoine et du service de l'Architecture.

Le sous-officier supérieur a quant à lui en charge la formation des agents de l'administration centrale, des directions régionales des Affaires culturelles, des services à compétence nationale et des établissements publics relevant du ministère.

Ce rapport présente leur activité au titre de l'année 2021.

1- Le chef de détachement, conseiller sécurité incendie des Musées de France

Quatre missions principales sont assignées au conseiller sécurité incendie de la Diri :

- l'évaluation des conditions d'accueil des collections nationales dans les Musées de France et les musées internationaux à l'occasion des expositions temporaires ou des mises en dépôt d'œuvres ;
- l'évaluation des mesures de sécurité dans les musées nationaux et de France à l'occasion de travaux de construction, de rénovation ou de restructuration mais aussi dans le cadre de difficultés de fonctionnement courant nécessitant une expertise particulière (élaboration du plan de sauvegarde des biens culturels, visite de la commission de sécurité, schéma directeur de sécurité, etc.) ;
- la formation à la prévention incendie dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et dans les structures permettant de promouvoir les bonnes pratiques liées à la sécurité du patrimoine ;
- la participation à des groupes de travail de niveau national et international relatifs à la sécurité du patrimoine culturel.

1.1. Le bilan

Malgré la crise sanitaire, l'activité d'audit et de conseil a trouvé un rythme satisfaisant. Les outils de visioconférence ont été exploités autant que faire se peut.

Le service des Musées de France a sollicité la Missa pour 197 demandes de prêts d'œuvres des collections nationales et/ou dispenses d'assurance, soit une augmentation de 13 %. 82 ont concerné des musées étrangers, traduisant une large reprise d'activité.

45 missions d'audit ou d'accompagnement ont été réalisées auprès des musées nationaux et Musées de France. 25 ont concerné des prêts d'œuvres, 20 des visites à la demande des Drac ou du SMF, le plus souvent dans le cadre de projets de rénovation, de réhabilitation ou d'extension. Une seule mission a été réalisée à l'étranger,

De façon plus inhabituelle, **2 audits ont été conduits dans des écoles nationales d'architecture à la demande de leur directeur et un a concerné le Palais du Rhin à Strasbourg**, lieu d'implantation de la Drac Grand-Est.

Comme annoncé dans le bilan 2020, un effort a été porté sur les musées nationaux (7 visites) et les petits établissements (16 visites).

D'une façon générale, le niveau de sécurité incendie des musées est très satisfaisant. La détection précoce d'un départ de feu et la capacité à intervenir rapidement constituent des bonnes pratiques usuelles. L'absence de détection incendie est inhabituelle et souvent le fait de petites structures territoriales dont la capacité d'investissement n'est pas suffisante.

La problématique de la conformité des conditions d'isolement coupe-feu des réserves d'œuvres et des locaux de stockage (combles notamment) reste bien présente. Elle se heurte au manque de place pour accueillir les collections qui s'enrichissent, au coût de travaux d'isolement et aux difficultés techniques liées à la protection de nombreux édifices au titre des monuments historiques. Dans ce domaine, la création de réserves mutualisées se développe. Cette pratique pragmatique offre de larges garanties de sécurité. Elle doit être favorisée.

Enfin, tous les acteurs sont bien au fait de l'importance de rédiger un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC). Les interventions dans les écoles de formation, les colloques, et le travail des Drac et du Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF) contribuent à la diffusion des bonnes pratiques. **Pour autant, force est de constater que le taux de réalisation de ces plans reste insuffisant**, alors même que les enjeux climatiques militent pour une planification de la réponse opérationnelle dans le cadre des sinistres. Face à une charge de travail élevée et à l'absence d'obligation réglementaire dans le Code du patrimoine, la rédaction du PSBC constitue assez rarement une priorité. Par ailleurs, lorsqu'il est rédigé, ce plan présente souvent des faiblesses (incomplétude, absence d'achat de matériel de sauvegarde, défaut de mise à jour, absence de mise à l'épreuve par des exercices). **Il semble utile de donner à ce document opérationnel un caractère réglementaire, d'autant plus qu'il s'inscrit parfaitement dans les objectifs de sauvegarde fixés par le plan ORSEC.**

L'année 2021 marque la fin du groupe de travail européen « Protecting cultural heritage in case of a disaster (PROCULTHER) ». La rédaction d'un document méthodologique partagé de gestion de la sauvegarde du patrimoine et la mise en place d'une formation en vue de la création d'un module européen de sauvegarde du patrimoine constituent des avancées significatives.

La participation de la Missa au groupe de travail piloté par la fédération nationale de sapeurs-pompiers de France (FNSPF) sur l'amélioration du niveau de sécurité incendie dans les bâtiments patrimoniaux est par ailleurs à noter. Deux comités de pilotage et un comité de rédaction ont permis d'entamer l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques, de conduire une expérimentation sur des plans de

sauvegarde des biens culturels dématérialisés s'appuyant sur une imagerie 3D, et de mandater un laboratoire scientifique pour étudier l'efficacité de plusieurs systèmes de protection des œuvres.

Enfin, plusieurs actions de formations ont été conduites dans les écoles nationales du patrimoine et plusieurs universités (8 interventions) ou de façon plus ciblée, notamment sur le thème des PSBC. Ces interventions permettent de sensibiliser les futurs acteurs du patrimoine au risque d'incendie et de sécurité civile.

1.2. Les axes d'efforts proposés pour 2022

▪ **L'accompagnement des musées nationaux et des établissements classés en 5^e catégorie**

Comme en 2021, l'accompagnement des musées nationaux et des musées classés en 5^e catégorie reste un axe d'effort essentiel.

Les musées nationaux, souvent classés au titre des monuments historiques, sont particulièrement touchés par les enjeux de sécurité incendie qui nécessitent en permanence des adaptations. Les visites et études de dossiers réalisées dans le cadre de la mise à jour des « facility reports » en vue d'organiser des expositions temporaires, ou en collaboration avec la sous-direction de la Politique des musées permettront de conseiller les directeurs d'établissements sur les mesures à appliquer et de les orienter, si nécessaire, sur les priorités à retenir dans le cadre d'opérations de mise en sécurité.

Les musées classés en 5^e catégorie, qui ne sont pas suivis de façon périodique par les commissions locales de sécurité, feront l'objet d'une attention particulière en liaison avec le service des Musées de France et les Drac. Ces établissements à petit budget peinent à recruter du personnel compétent pour prendre en compte toutes les exigences liées à la sécurité incendie.

▪ **L'optimisation de la planification des visites de musées**

Suite à une concertation fin 2021, le tableau prévisionnel des missions 2022 transmis aux Drac par le service des Musées de France intègre désormais un volet sécurité-sûreté. Les sollicitations pour des visites de sécurité de musées sont donc priorisées par les conseillers(ères) musées. Ce mode de fonctionnement permettra à la Missa d'avoir une réponse plus homogène sur le territoire national, qu'il s'agisse d'audit ou d'accompagnement de projets de construction, d'extension ou de restructuration. En particulier, certaines régions non visitées pendant plusieurs années feront l'objet d'une attention particulière.

Compte tenu de la forte demande pour 2022, des priorités seront établies.

▪ **La documentation en ligne**

Dans le cadre de la mise à jour des fiches de sécurité en ligne demandée par le service des Musées de France, le conseiller sécurité de la Missa a mis en place fin 2021 un groupe de travail en liaison avec la sous-direction de la Politique des musées. La Drac Normandie est associée aux travaux. La concertation a conduit à une complète refonte de ces fiches dont le nombre sera porté à quatorze. Un comité éditorial et un comité de relecture finaliseront ce travail au premier semestre 2022. Les fiches de sécurité incendie, pragmatiques et générales, pourront être exploitées par d'autres services.

▪ **La sauvegarde des biens culturels**

Les aléas climatiques rappellent l'importance de la planification en matière de sauvegarde des biens culturels. Trois actions majeures se poursuivront en 2022 :

- l’accompagnement des musées dans la rédaction de leur plan de sauvegarde des biens culturels. À cet effet, une fiche technique spécifique sera mise en ligne et chaque visite du conseiller sécurité abordera ce point particulier ;
- la participation au programme européen « Protecting cultural heritage in case of a disaster ». Ce programme reconduit en 2022 par la Commission européenne développe une approche commune de la protection du patrimoine culturel en cas de sinistre majeur ;
- la participation au groupe de travail sur la sécurité du patrimoine ancien, dénommé « Notre Dame », piloté par la FNSPF. L’attention sera notamment portée sur l’expérimentation de PSBC dématérialisés conduite par l’école de sapeurs-pompiers de Valabre et les travaux scientifiques du laboratoire CSTB sur les équipements de protection des biens culturels.

Enfin, la mission sécurité sûreté audit s’est enrichie fin 2021 d’un deuxième conseiller sécurité des patrimoines. Cet officier supérieur réserviste, détaché de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, travaille à temps partiel. Il concentre actuellement ses efforts sur la mise en sécurité des cathédrales dans le cadre du plan « sécurité cathédrales ». En fonction de la charge de travail, il pourra reprendre à sa charge les missions de suivi des écoles nationales supérieures d’architecture et une partie des formations à la sécurité incendie dans les écoles du patrimoine relevant du ministère.

2- Les conseillers sécurité incendie des patrimoines

La mission principale des conseillers en sécurité incendie des patrimoines consiste à assurer le suivi des 89 cathédrales ou édifices du culte catholique classés au titre des Monuments historiques et appartenant à l’État.

Lors de l’installation du premier conseiller, en 1996, les échéances des contrôles ont été prévues à un rythme quinquennal, sans pour autant devoir concorder avec ceux de la commission de sécurité qui est tenue de respecter la même périodicité. Le contrôle mobilise généralement une dizaine d’acteurs localisés sur plusieurs sites de la région concernée, dont des représentants des collectivités territoriales. Les constats et recommandations sont consignés dans un rapport après chaque visite.

Le périmètre des missions s’est considérablement élargi au cours des années :

- à d’autres monuments historiques appartenant à l’État (châteaux, hôtels particuliers, etc.) ;
- aux vingt écoles d’architecture relevant du ministère de la Culture ;
- aux directions régionales des Affaires culturelles (Drac) et aux Unités départementales de l’architecture et du patrimoine (UDAP) ;
- au Centre des monuments nationaux (CMN), administrateur de certains édifices ;
- aux maîtrises d’ouvrage du ministère, aux architectes en chef des monuments historiques (ACMH) et à diverses associations intervenant dans la sauvegarde du patrimoine ;
- aux collectivités territoriales et aux administrateurs privés, propriétaires de monuments, après autorisation préalable du chef de la délégation à l’Inspection, à la Recherche et à l’Innovation (Diri).

Les conseillers peuvent également participer :

- à des études de faisabilité, financières, d’amélioration de la sécurité incendie au sein des monuments historiques en vue d’apporter des solutions de prévention et de protection contre l’incendie tout en respectant l’architecture des édifices ;
- à quelques séquences pédagogiques au sein des écoles d’architecture et à l’Institut national du patrimoine (INP) ;

- à la formation des acteurs de la sécurité contre l'incendie du ministère en administration centrale et en régions ;
- à la préparation et au déroulement des commissions de sécurité ;
- à l'élaboration de plans directeurs d'amélioration de la sécurité contre l'incendie, de cahiers des charges d'exploitation et de plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) ;
- à la rédaction de guides de sécurité incendie pour les agents du ministère ;
- à l'élaboration d'un espace collaboratif à destination des acteurs de la sécurité incendie et à la mise à jour des documents en ligne sur le site du ministère.

2.1. Le bilan

En liminaire, il convient de rappeler que la fonction de conseiller en sécurité incendie des Patrimoines est assurée depuis le mois d'août 2020 par le commandant Claude Gauer, réserviste à temps d'activité partiel résidant en province, ce qui était à l'époque inédit. Il a été rejoint au mois de septembre 2021 par le lieutenant-colonel Alain Chevallier, également réserviste, qui prendra sa succession au premier trimestre 2022.

Comme en 2020, la crise sanitaire a perturbé les déplacements pendant quelques mois. L'activité normale de contrôle s'est limitée à neuf cathédrales, ce qui est de moitié inférieur à une programmation normale. Les contrôles ont d'abord été réservés aux retards accumulés, dont certains dépassaient une décennie. D'autres sont d'opportunité pour s'adapter aux limitations de déplacements imposées par le Gouvernement.

Les cathédrales des villes suivantes ont été contrôlées : Sens (Yonne), Meaux (Seine-et-Marne), Dijon (Côte-d'Or), Autun (Saône-et-Loire), Luçon (Vendée), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Bourges (Cher), Angers (Maine-et-Loire) et Blois (Loir-et-Cher).

Au 31 décembre 2021, les retards concernaient encore les cathédrales de dix communes : Le-Puy-en-Velay (2012), Amiens (2013), Digne-les-Bains (2015), Moulins (2015), Bayeux (2015), Coutances (2015), contrôlée le 19 janvier 2022, Auch (2015), Tarbes (2015), Poitiers (2016) et Rouen (2016).

Pour respecter strictement la périodicité prévue, il faudrait ajouter en 2022 la quinzaine de cathédrales contrôlées en 2017.

Quatre missions d'appui à la demande des CRMH (Bourges à deux reprises et Saint-Brieuc) et de l'ACMH en charge de la cathédrale de Beauvais ont eu lieu. Deux missions d'investigations post-incendie ont par ailleurs été assurées à Valence (Drôme) et à Versailles (Yvelines). En outre, trois audits ont eu lieu en Île-de-France au profit de l'État et des collectivités territoriales (Provins, Boulogne-Billancourt et Plaisir).

Enfin, il faut compléter ce bilan par les multiples visioconférences et autres études de dossiers transmis par courriels. Les visioconférences ont été généralement inadaptées pour rendre un avis technique de bonne qualité, car les monuments n'avaient pas été préalablement visités par le conseiller. Aucune formation n'a été dispensée.

Le nombre de cathédrales fermées est invariant (Notre-Dame de Paris, Nantes et Montauban). La cathédrale Saint-Apollinaire de Valence l'a également été pendant quelques mois pour permettre son nettoyage.

Trois monuments fonctionnent encore sous avis défavorable de la commission de sécurité : un en Occitanie (basilique de Carcassonne) et deux en Nouvelle-Aquitaine (Aire-sur-l'Adour et Bayonne).

Au final, l'état des lieux à la fin de l'année 2021 doit être apprécié favorablement, ne serait-ce que parce que le nombre de cathédrales sous avis défavorable a été divisé par deux, sans nouvelle entrée. En revanche, il est important de rappeler aux Drac et UDAP l'importance de tenir informés les conseillers sécurité incendie des patrimoines des résultats des visites des commissions de sécurité. La planification des visites de l'année 2022 a permis de constater qu'un édifice n'était plus sous avis défavorable depuis le mois de juin 2021. D'une façon plus générale, les échanges entre les acteurs de terrain et la Missa doivent se renforcer, qu'il s'agisse de concertation sur des aspects techniques ou de planification des visites.

Si le nombre des cathédrales classées au niveau de référence demandé par le Ministère (21) paraît ne pas progresser, le niveau réel, bien que parfois seulement théorique du fait de l'absence de contrôle récent, est bien meilleur, car :

- la moitié des cathédrales dispose déjà d'un système de détection automatique d'incendie ;
- les deux tiers des cathédrales sont déjà équipées d'au moins une colonne sèche ;
- 50 cathédrales disposeraient d'un cahier des charges d'exploitation et 30 d'un PSBC ;
- les contrôles confirment l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) pour ce qui concerne la conception de leur plan d'intervention (ETARE) et leur contribution à l'élaboration des PSBC.

2.2. Les axes d'effort préconisés pour 2022.

En 2022, cinq axes d'efforts sont proposés :

➤ **Le premier concerne les trois cathédrales faisant encore l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité.** La basilique Saint-Nazaire de Carcassonne donnera lieu à une réunion sur place le 2 février 2022. Elle est en bonne voie pour repasser sous avis favorable rapidement. Des rendez-vous sont par ailleurs programmés à Aire-sur-Adour et Bayonne.

Au-delà de ces avis défavorables, les cathédrales contrôlées par les commissions départementales de sécurité en 2022 pourront faire l'objet de conseils sur la préparation de ces visites.

➤ **Le deuxième axe d'effort consistera à rattraper le retard occasionné par la crise sanitaire sur la planification des visites.** Fort de l'arrivée d'un nouveau conseiller au 1^{er} mai 2022, 31 visites sont programmées dont les 3 cathédrales sous avis défavorable. Afin de faciliter le suivi et la concertation avec les acteurs de terrain, chaque conseiller disposera d'un secteur géographique de compétence, tout en conservant une capacité à répondre aux urgences sur l'ensemble du territoire :

- lieutenant-colonel Alain Chevallier : régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire ;
- deuxième conseiller sécurité incendie des patrimoines : régions Grand-Est, Normandie, Bretagne, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté.

➤ **Le troisième axe d'effort concernera la prise en compte des propositions qui seront formulées par le groupe de travail sur les cathédrales.** Ce groupe a mis en évidence plusieurs difficultés liées :

- à des textes réglementaires parfois difficiles à comprendre ou à mettre en pratique (responsable unique de sécurité par exemple) ;
- à la mise en place d'équipements de sécurité incendie et de procédures préconisées dans le plan « sécurité des cathédrales », notamment les systèmes de sécurité incendie et la surveillance qui en découle ;
- à la difficulté pour les acteurs de terrain en responsabilité d'être pleinement informés. Une refonte des guides existants sera nécessaire.

➤ Ces propositions impliqueront une **recherche de solutions techniques innovantes, quatrième axe d'effort**. Ainsi, les équipements suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- les systèmes d'extinction automatique à haute pression proposés notamment pour les cathédrales Notre-Dame de Paris et de Beauvais,
- la détection par caméra thermique pour améliorer la détection précoce d'une source de chaleur et ainsi accélérer la levée de doute,
- l'utilisation d'extincteurs CO2 en extinction automatique des tableaux électriques présents dans les édifices à protéger.

Dans ce domaine, les solutions techniques déjà mises en place sur certains monuments historiques seront analysées pour confirmer leur pertinence (extinction automatique, systèmes vidéo, etc.).

➤ Enfin, **un dernier axe d'effort concernera la mise à jour des informations de sécurité incendie en ligne sur les sites internet et intranet du ministère** sur la sécurité incendie des monuments historiques.

Il s'agira notamment de supprimer les informations obsolètes, de réécrire des fiches techniques à destination du plus grand nombre, et de créer un espace collaboratif dédié aux acteurs de la sécurité incendie du ministère où ils pourront notamment partager les bonnes pratiques et mesures innovantes.

Ce travail impose toutefois le recrutement d'un stagiaire pour une durée d'au moins 6 mois.

3- Le chargé de formation

3.1. Le bilan

Le secourisme

La direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises a levé les restrictions relatives aux enseignements de secourisme. Ils ont ainsi pu, en 2021, être dispensés dans le strict respect des règles, notamment sanitaires.

416 agents ont été formés en secourisme :

- 194 pour la formation de PSC1 ;
- 125 pour la formation continue PSC1 (recyclage) ;
- 97 pour la formation aux Gestes Qui Sauvent.

Les formations se sont déroulées au sein des Drac, des Services à compétence nationale, des Établissements publics et au centre de formation VINCI pour ce qui concerne les formations en région parisienne.

L'incendie

L'enseignement dispensé prépare aux fonctions d'équipier de 1^{re} intervention et de guide file-serre-file. Il inclut par ailleurs le maniement des extincteurs sur bac à feu réel.

Les formations incendie ont été dispensées en prenant en compte les contraintes des jauges imposées par la crise sanitaire. Cette année, l'enseignement a évolué vers un cadre plus pratique que théorique. Il a permis, sur chaque site de formation, d'immerger les agents sur leur lieu de travail afin de les confronter, de façon active, à la réalité des locaux et équipements de sécurité incendie présents.

290 agents ont suivi cette formation au sein des Drac, des Services à compétence nationale et des Établissements publics.

3.2. Les axes d'efforts proposés pour 2022

De façon générale, il est impérieux de **mettre en place une planification annuelle des formations** devant être dispensées au sein des Drac, des Services à compétence nationale et des Établissements publics. Cette planification facilitera l'organisation des déplacements du chargé de formation et permettra d'optimiser la cohérence d'ensemble à l'échelle nationale (formations initiales et recyclages, répartition géographique des formations, etc.). Il est important de rappeler que la formation incendie des agents est imposée par le Code du travail.

Plus spécifiquement, **les formations de secourisme doivent évoluer vers un enseignement plus généralisé aux Gestes Qui Sauvent**, au détriment du PSC 1. En effet, cet enseignement concentre tous les thèmes essentiels permettant aux agents de répondre à des situations d'urgence.

Il est à noter que lors des déplacements sur les sites de province, le couplage des stages de secourisme et de sécurité incendie sur une même journée permet d'optimiser le nombre de formations. Cette organisation sera à privilégier.

ANNEXES

<u>ANNEXES</u>	81
<u>Annexe 1 : Répartition territoriale des inspecteurs</u>	82
<u>Annexe 2 : Tableau des membres de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture</u>	85
<u>Annexe 3 : Répartition des compétences de la Missa</u>	86
<u>Annexe 4 : Tableau des membres du DRVPCI</u>	87
<u>Annexe 5 : Liste des sites patrimoniaux remarquables (SPR) classés/expertisés et PSMV en 2021</u> ...	88
<u>Annexe 6 : Liste des ethnôpoles</u>	90
<u>Annexe 7 : Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2021)</u>	91
<u>Annexe 8 : liste des publications parues en 2021</u>	92
<u>Annexe 9 : Les visites techniques de sûreté pour les musées en France</u>	93
<u>Annexe 10 : Activités du conseiller-sûreté des patrimoines</u>	96
<u>Annexe 11 : Activités du conseiller-sûreté pour les Archives et l'Archéologie</u>	98
<u>Annexe 12 : Activités du conseiller expert sécurité incendie des Musées de France, des conseillers sécurité incendie des patrimoines et du chargé de formation secourisme-incendie (BSPP)</u>	99
<u>Annexe 13 : Organigramme</u>	107

)

Annexe 1 :

Répartition territoriale des inspecteurs

Auvergne-Rhône-Alpes

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : Jean-Olivier Guilhot

Architecture et espaces protégés : Bruno Mengoli

Monuments historiques : Marie-Anne Sire/Pierre-Antoine Gatier

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Bruno Saunier

Bourgogne-Franche-Comté

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine

Architecture et espaces protégés : Bruno Mengoli

Monuments historiques : Simon Piechaud/Pascal Prunet

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Bruno Saunier

Bretagne

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : Murielle Leroy (par intérim)

Architecture et espaces protégés : Philippe Henault

Monuments historiques : Simon Piéchaud/François Jeanneau

Corse

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : Jean-Olivier Guilhot

Architecture et espaces protégés : Marie-Laure Petit

Monuments historiques : Caroline Piel/François Jeanneau

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : David Liot

Centre-Val de Loire

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : Murielle Leroy

Architecture et espaces protégés : Philippe Henault

Monuments historiques : Marie-Anne Sire/Pierre-Antoine Gatier

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Pierre Pénicaut

Hauts-de-France

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : Murielle Leroy

Architecture et espaces protégés : Philippe Henault

Monuments historiques : Caroline Piel/Paul Barnoud

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : David Liot

Grand-Est

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine

Architecture et espaces protégés : Bruno Mengoli

Monuments historiques : Simon Piéchaud/Pascal Prunet

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : David Liot

Île-de-France

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : Murielle Leroy (par intérim)

Architecture et espaces protégés : Philippe Henault /Marie-Laure Petit

Monuments historiques : Caroline Piel/Simon Piéchaud/Pierre Bortolussi/ Pierre-Antoine Gatier

Marie-Suzanne de Ponthaud, /Pascal Prunet/Régis Martin

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Bruno Saunier

Nouvelle-Aquitaine

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine

Architecture et espaces protégés : Marie-Laure Petit

Monuments historiques : Jean-Christophe Simon/Pierre Bortolussi

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Pierre Pénicaut

Normandie

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : Murielle Leroy (par intérim)

Architecture et espaces protégés : Philippe Henault

Monuments historiques : Simon Piéchaud/Paul Barnoud

Occitanie

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine

Architecture et espaces protégés : Marie-Laure Petit

Monuments historiques : Marie-Anne Sire/Marie-Suzanne de Ponthaud

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Bruno Saunier

Pays de la Loire

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : Murielle Leroy (par intérim)

Architecture et espaces protégés : Philippe Henault

Monuments historiques : Simon Piéchaud/Pierre Bortolussi

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Pierre Pénicaut

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Archives : Sylvie Le Clech

Archéologie : Jean-Olivier Guilhot

Architecture et espaces protégés : Bruno Mengoli

Monuments historiques : Jean-Christophe Simon/François Jeanneau

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Pierre Pénicaut

Martinique et Guadeloupe

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine (par intérim)

Architecture et espaces protégés : collège

Monuments historiques : Caroline Piel/Pierre-Antoine Gatier

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : David Liot

Guyane

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine (par intérim)

Architecture et espaces protégés : collège

Monuments historiques : Jean-Christophe Simon/Pierre-Antoine Gatier

Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel : Pierre Pénicaud

La Réunion et Mayotte

Archives : Louis Le Roc'h Morgère

Archéologie : François Fichet de Clairfontaine (par intérim)

Architecture et espaces protégés : Marie-Laure Petit

Monuments historiques : Jean-Christophe Simon/Marie-Suzanne de Ponthaud

Le collège Inventaire ne fait pas l'objet d'une répartition géographique spécifique.

Annexe 2 :

Tableau des membres de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture

Chef de la délégation	Pascal MIGNEREY <i>Assistante : Valérie BARBEDETTE</i>	01 40 15 34 01	pascal.mignerey@culture.gouv.fr
Équipe administrative	Valérie BARBEDETTE Colette GUEDJ Françoise ROUFFIGNAC	01 40 15 35 20 01 40 15 75 65 01 40 14 34 94	valerie.barbedette@culture.gouv.fr colette.guedj@culture.gouv.fr francoise.rouffignac@culture.gouv.fr
Archéologie	Dany BARRAUD François FICHET de CLAIRFONTAINE Jean-Olivier GUILHOT Murielle LEROY	01 40 15 77 89 01 40 15 34 84 01 40 15 34 23 01 40 15 77 18	dany.barraud@culture.gouv.fr francois.fichet-de-clairfontaine@culture.gouv.fr jean-olivier.guilhot@culture.gouv.fr murielle.leroy@culture.gouv.fr
Architecture et espaces protégés	Philippe HENAULT Bruno MENGOLI Vincent MICHEL Marie-Laure PETIT	01 40 15 35 68 01 40 15 36 42 01 40 15 34 73 01 40 15 34 78	philippe.henault@culture.gouv.fr bruno.mengoli@culture.gouv.fr vincent.michel@culture.gouv.fr marie-laure.petit@culture.gouv.fr
Archives	Sylvie LE CLECH Louis LE ROC'H MORGERE	01 40 15 36 32 01 40 15 35 58	sylvie.le-clech@culture.gouv.fr louis.lerochmorgere@culture.gouv.fr
Inventaire général	Xavier de MASSARY	01 40 15 75 67	xavier.de-massary@culture.gouv.fr
Monuments historiques (conservateurs)	Simon PIÉCHAUD Caroline PIEL Jean-Christophe SIMON Marie-Anne SIRE	01 40 15 87 49 01 40 15 34 20 01 40 15 34 87 01 40 15 32 57	simon.piechaud@culture.gouv.fr caroline.piel@culture.gouv.fr jean-christophe@simon.gouv.fr marie-anne.sire@culture.gouv.fr
Monuments historiques (Architectes en chef des monuments historiques)	Paul BARNOUD Pierre BORTOLUSSI François BOTTON Pierre-Antoine GATIER François JEANNEAU Régis MARTIN Pascal PRUNET Marie-Suzanne de PONTAUD	04 78 89 21 77 01 30 07 11 61 04 78 42 46 34 01 40 46 88 66 02 41 88 04 04 02 37 43 00 30 01 46 26 75 62 01 48 25 60 71	atelier@ateliercairn.fr agence@bortolussi.fr ssea.botton@orange.fr pierre-antoine@gatier.org jeanneau.acmh@wanadoo.fr regis.martin.acmh@wanadoo.fr prunet.architecture@wanadoo.fr ponthaud@club-internet.fr
Musées	Pierre PÉNICAUD Bruno SAUNIER David LIOT	01 40 14 35 37 01 40 14 35 49 01 40 15 35 72	pierre.penicaud@culture.gouv.fr bruno.saunier@culture.gouv.fr david.liot@culture.gouv.fr

Annexe 3 :

Répartition des compétences de la Missa

Chef de la délégation	Pascal MIGNEREY	01 40 15 34 01	pascal.mignerey@culture.gouv.fr
Assistante	Françoise ROUFFIGNAC	01 40 15 34 94	francoise.rouffignac@culture.gouv.fr
Sécurité	Lt-Cl Laurent FUENTES	01 40 15 34 60	laurent.fuentes@culture.gouv.fr
	Lt-Cl Alain CHEVALLIER	01 40 15 36 83	alain.chevallier@culture.gouv.fr
	Cdt Claude GAUER	01 40 15 76 82	claud.gauer@culture.gouv.fr
	Major Franck SOUPPER	01 40 15 34 98	franck.souper@culture.gouv.fr
Sûreté	Cdt Éric BLOT	01 40 15 76 83	eric.blot@culture.gouv.fr
	Cdt André POPON	01 40 15 35 18	andre.popon@culture.gouv.fr
	Cdt Guy TUBIANA	01 40 15 58 24	guy.tubiana@culture.gouv.fr
	Yann BRUN	01 40 15 34 33	yann.brun@culture.gouv.fr

Annexe 4 :

Tableau des membres du DRVPCI

Chef du département	Pascal LIÉVAUX <i>Adjoint au chef de la Diri</i>	01 40 15 75 08		pascal.lievoux@culture.gouv.fr
Assistante	Carole GIOVANNETTI	01 40 15 87 24		carole.giovannetti@culture.gouv.fr
	Dorine BERTRAND <i>Chargée de diffusion et attachée de presse</i>	01 40 15 86 63		dorine.bertrand@culture.gouv.fr
	Isabelle-Cécile LE MÉE <i>Chargée de mission pour la recherche sur les patrimoines et pour le patrimoine photographique</i>	01 40 15 35 69		isabelle.lemee@culture.gouv.fr
	Nathalie MEYER <i>Chargée des publications</i>	01 40 15 87 46		nathalie.meyer@culture.gouv.fr
	Thomas MOUZARD <i>Chargé de mission pour la recherche en ethnologie et pour le patrimoine culturel immatériel</i>	01 40 15 35 06		thomas.mouzard@culture.gouv.fr

Annexe 5 :

Liste des sites patrimoniaux remarquables (SPR) classés/expertisés et PSMV en 2021

Régions	Classement de SPR en CNPA / PSMV	Expertise de SPR
AURA	Bonne (74) Belley (01)	Mirmande (26) Montélimar (26) Valence (26) Lyon (69) Chilhac (43)
Bourgogne Franche-Comté		Gray (70) Joigny (89) Tonnerre (89) Auxerre (89) Autun (71) Tournus (71) Chalon-sur-Saône (71) Semur-en-Auxois (21)
Bretagne	Perros-Guirec (22) <u>Tréguier (22)</u>	Lannion (22) Josselin (56) Lamballe (22) Châteaulin (35) Douarnenez (29) Camaret (29)
Centre-Val de Loire		Noyers-sur-Cher/ Saint-Aignan-sur-Cher (41) Châteaudun (28) Sancerre (18) Saint-Satur (18) Ménétréol sous-Sancerre (18) Authon-du Perche (28) Bourges (18) Blois (41)
Corse		Sartène(2A) Ota (2A) Porto-Vecchio (2A)
Grand-Est	Vic-sur-Seille (57) Verdun (55)	Neuf-Brisach (68) Strasbourg (67) Joinville(52)
Hauts-de-France	Lille (59)	Mers-les-Bains/Le Tréport (80)

Île-de-France		Saint-Germain-en-Laye (78) Marly-le-Roi (78) Fontainebleau-Avon (77)
Normandie		Longny-les-Villages (61) Mortagne-au-Perche (61) Orbec (14)
Nouvelle-Aquitaine	Pau (64) Bastide de Clairence (64)	Périgueux (24) Saint-Émilion (33) Niort (79) Moirax (47) Astaffort (47) Caudecoste (47) Saint-Jean-Pied-de-Port (64)
Occitanie	Mirepoix (09) Castelnaudary (11) Béziers (34) Lisle-sur-Tarn - Montans (81) Chalabre (11) Roquebrun (34)	Toulouse (31) Narbonne (11) Béziers (34) Aigues-Mortes (30) Beaucaire (30) Villefranche-de-Rouergue (12) Lectoure (32) Mur-de-Barrez (12) Peyreleau (12) Banyuls (66) Penne (81) Bruniquel (82) Caylus (82) Saint-Antonin-Noble-Val (82) Montricoux (82)
Pays-de-la-Loire		Angers (49) Le Lude (72) Beaufort-en-Anjou (49) Mamers (72) Sille-le-Guillaume (72) Pornic (44)
PACA	Cavaillon (84) Barbentane (13)	Saint-Raphaël (83)

Annexe 6 :

Liste des ethnôpoles

Nom	Domaine	Localisation
Institut culturel basque - ICB	Patrimoine et création en Pays basque	Uztaritze, Pyrénées-Atlantiques
Maison des Cultures du Monde	« Centre français du patrimoine culturel immatériel » (CFPCI)	Vitré, Ille-et-Vilaine
CIRDOC - Institut occitan de culture	Développement de la langue et de la culture occitanes	Billère, Pyrénées-Atlantiques
Fabrique de patrimoines en Normandie	Dynamique des territoires, des métiers et des identités	Hérouville-Saint-Clair, Calvados
Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes	Musiques, territoires, interculturalités	Lyon Métropole, Rhône
Musée d'Arts et Traditions populaires	Expositions ethnologiques et écomusées	Champlitte, Haute-Saône
Musée départemental Gustave-Courbet	Pays de Courbet, art et territoire	Ornans, Doubs
Musée-prieuré de Salagon	Savoirs sur la nature	Mane, Alpes-de-Haute-Provence
Groupe audois de Recherche et d'Animation ethnographique	Patrimoine de l'ethnologie de la France, et anthropologie du patrimoine	Carcassonne, Aude
Maison du patrimoine oral de Bourgogne	L'expression populaire dans le devenir des territoires	Anost, Saône-et-Loire
Centre du patrimoine arméniens de Valence	Migrations, frontières, mémoire	Valence, Drôme
Centre Intermondes - Ethnopôle Humanités Océanes	Atelier d'artistes et artisans pour le développement culturel local	La Rochelle

Annexe 7 :

Liste des éléments à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (état 2021)

1. La pêche au carrelet sur l'arc atlantique
2. Les festivals de tango en France ; les milongas (bal tango) en France
3. Le *seloo* ou *selo*, chant polyphonique de Hnyei Iaai-Ouvéa, îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie)
4. L'*Anthem*, chant polyphonique des îles de la Loyauté (Nouvelle-Calédonie)
5. L'apiculture de zone humide en Basse-Loire
6. La danse d'épées de Dunkerque
7. Les pêches traditionnelles en Basse-Loire aval
8. *Las bonas ɛrbas* (« les bonnes herbes ») : usage de la flore et médecine populaire dans les Pyrénées centrales
9. Les savoir-faire artisanaux des carrossiers-restaurateurs et leur écosystème
10. Les savoir-faire liés à la teinture au pastel, en pays de Cogne
11. Les savoir-faire des santonniers de Provence (Bouches-du-Rhône)
12. Pratiques des prud'homies de pêche en Méditerranée
13. Les savoirs, savoir-faire et pratiques sociales liés à la pisciculture dans les étangs de la Brenne
14. Les savoir-faire de la broderie et de la dentelle en Bretagne
15. Les pratiques traditionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets de Loire-Atlantique
16. Les savoir-faire du lin textile

Annexe 8 :

Liste des publications parues en 2021

In Situ. Revue des patrimoines :

N° 43 : « Des écoles d'art académiques aux écoles d'art : des collections et des lieux, un patrimoine à valoriser », coord. Morwena Joly-Parvex, 24 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/28402>

N° 44 : « Les patrimoines des lycées français du XIX^e au XXI^e siècle : de la connaissance à la valorisation (I) », coord. Cécile Fabris, Catherine Guégan, Eric Cron, Jean Davoigneau, 21 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/30549>

N° 45 : « Les patrimoines des lycées français du XIX^e au XXI^e siècle : de la connaissance à la valorisation (II) », coord. Cécile Fabris, Catherine Guégan, Eric Cron, Jean Davoigneau, 17 articles.

<https://journals.openedition.org/insitu/32429>

In Situ. Au regard des sciences sociales :

N° 2 : « Patrimoine et communs », coord. Francesca Cominelli, Marie Cornu et Jean-Louis Tornatore, 14 articles.

<https://journals.openedition.org/insituarss/>

Collection « Ethnologie de la France et des mondes contemporains » :

Sylvie Sagnes et Claudie Voisenat (dir.), *Daniel Fabre, le dernier des romantiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, P2021.

Nicolas Adell, Agnès Fine et Claudine Vassas (dir.), *Daniel Fabre, l'arpenteur des écarts*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021.

Christine Bellan (dir.), *Bibliographie générale de Daniel Fabre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021.

Annexe 9 :

Les visites techniques de sûreté pour les musées en France

ÉTABLISSEMENT	LIEU	DEPT	RÉGION	DATE	TYPE MISSION
Musée Marcel Sahut	VOLVIC	63530	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	26/01/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Médiathèque	RILLEUX-LA-PAPE	69140	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	04/05/21	VISITE SÛRETÉ (ARTS DE L'ISLAM)
Musée Champollion	VIF	38450	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	20/10/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée Rolin	AUTUN	71400	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	26/01/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Château Pécaud	ARBOIS	39013	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	31/05/21	VISITE SÛRETÉ (AUDIT POUR EXPOSITION TEMPORAIRE)
Musée des Maisons comtoises	NANCRAY	25360	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	21/09/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Réserves du Musée	AUTUN	71400	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	13/10/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée de la Compagnie des Indes	PORT-LOUIS	56290	BRETAGNE	19/02/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac SUITE VOL/DÉGRADATION)
Écomusée Bentinais	RENNES	35000	BRETAGNE	24/06/21	VISITE SÛRETÉ (AUDIT POUR EXPOSITION TEMPORAIRE)
Musée d'art et d'histoire	DREUX	28100	CENTRE-VAL DE LOIRE	15/01/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Écomusée du Véron et musée du Carroi	CHINON	37500	CENTRE-VAL DE LOIRE	23/02/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Cité Royale	LOCHES	37600	CENTRE-VAL DE LOIRE	07/09/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée des Beaux-Arts	TOURS	37000	CENTRE-VAL DE LOIRE	01/10/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée français du Chemin de fer	MULHOUSE	68100	GRAND EST	02/03/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Écomusée d'Alsace	UNGERSHEIM	68190	GRAND EST	03/03/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Galerie Poirel	NANCY	54000	GRAND-EST	10/05/21	VISITE SÛRETÉ (ARTS DE L'ISLAM)
Château	HAROUÉ	54740	GRAND-EST	07/12/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE CMN)
Musée Arkéos	DOUAI	59500	HAUTS-DE-FRANCE	16/02/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac SUITE VOL/DÉGRADATION)

ÉTABLISSEMENT	LIEU	DEPT	RÉGION	DATE	TYPE MISSION
Musée du Noyonnais	NOYON	60400	HAUTS-DE-FRANCE	11/03/21	VISITE SÛRETÉ (AUDIT POUR EXPOSITION TEMPORAIRE)
Louvre	LENS	62300	HAUTS-DE-FRANCE	21/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée de l'histoire de l'immigration	PARIS	75012	ÎLE-DE-FRANCE	20/01/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée des Plans reliefs	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	20/01/21	VISITE SÛRETÉ (AUDIT POUR EXPOSITION TEMPORAIRE)
Musée de la Toile	JOUY-EN-JOSAS	78350	ÎLE-DE-FRANCE	01/02/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Hôtel de la Marine	PARIS	75008	ÎLE-DE-FRANCE	27/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF)
Hôtel Dieu	MANTES-LA-JOLIE	78200	ÎLE-DE-FRANCE	18/10/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée Claude Debussy	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	78100	ÎLE-DE-FRANCE	10/11/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée des Beaux-Arts	LE HAVRE	76620	NORMANDIE	21/01/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée des Impressionnistes	GIVERNY	27620	NORMANDIE	22/01/21	VISITE SÛRETÉ (AUDIT POUR EXPOSITION TEMPORAIRE)
Musée Argentomagus	SAINT-MARCEL	27950	NORMANDIE	24/02/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée de la Céramique	ROUEN	76000	NORMANDIE	03/03/21	VISITE SÛRETÉ (ARTS DE L'ISLAM)
Musée Louis Philippe	EU	76260	NORMANDIE	11/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée des Beaux-Arts	SAINT-LÔ	50000	NORMANDIE	19/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée Beauvoisine	ROUEN	76000	NORMANDIE	15/09/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée du Vieux-Château	LAVAL	53000	PAYS-DE-LA-LOIRE	17/06/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée d'art sacré du Gard	Pont-Saint-Esprit	30130	OCCITANIE	19/01/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE DE la conservation départementale du Gard)
Musée de la Romanité	NÎMES	30000	OCCITANIE	15/03/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée d'art moderne	COLLIOURE	66190	OCCITANIE	05/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Musée d'art moderne	CERET	66049	OCCITANIE	06/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Musée Fenaille	RODEZ	12000	OCCITANIE	28/05/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Chapelle des Pénitents bleus	NARBONNE	11100	OCCITANIE	21/06/21	VISITE SÛRETÉ (ARTS DE L'ISLAM)
Musée Goya	CASTRES	81100	OCCITANIE	30/11/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)

ÉTABLISSEMENT	LIEU	DEPT	RÉGION	DATE	TYPE MISSION
Musée archéologique	MINERVE	34158	OCCITANIE	01/12/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE Drac)
Limburgs Museum	VENLO		PAYS-BAS	08/08/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
Fort Portugais	COTONOU		BENIN	22/08/21	VISITE SÛRETÉ (RESTITUTION ŒUVRES)
Pinacothèque nationale	ATHENES		GRECE	28/09/21	VISITE SÛRETÉ (DEMANDE SMF/PRÊT ŒUVRE)
TOTAL GENERAL		46			

Annexe 10 :

Activités du conseiller-sûreté des patrimoines

ÉTABLISSEMENT	LIEU	DATE	TYPE DE MISSION
Théâtre national de l'Opéra Comique	Paris	5 janvier 2021	Visite de sûreté.
Cathédrale Saint-Etienne	Limoges	12 et 13 janvier 2021	Visite de sûreté.
Hôtel-Dieu	Paris	16 janvier 2020	Réunion relative au projet de création d'un trésor de la cathédrale Notre-Dame de Paris à l'Hôtel-Dieu.
Château de Fontainebleau	Fontainebleau	28 janvier 2021	Audit de sûreté.
Office central de lutte contre le trafic des biens culturels	Nanterre	4 février 2021	Réunion avec les responsables de l'Office.
Cathédrale Notre-Dame de Chartres	Paris	9 mars 2021	Visioconférence relative à la sûreté de la cathédrale.
Maison-atelier de Foujita	Villiers-Le-Bâcle	15 mars 2021	Visite de sûreté.
Château de Fontainebleau	Fontainebleau	24 mars 2021	Audit de sûreté.
Château de Fontainebleau	Fontainebleau	6 avril 2021	Audit de sûreté.
Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg	Paris	1 ^{er} mai 2021	Visioconférence relative à la sûreté de la cathédrale Notre-Dame et à la mise en œuvre du « plan de sécurisation de l'édifice ».
Faculté de Jussieu	Paris	6 juin 2021	Visite destinée à évaluer les conditions de sûreté de la « Collection des minéraux » dans le cadre d'une exposition temporaire.
Ministère de la Culture	Paris	18 juin 2021	Visioconférence et réunion du groupe de travail relatif à la sûreté et à la sécurité des cathédrales
École nationale des Ponts-et-Chaussées	Champs-sur-Marne	24 juin 2021	Formation des architectes urbanistes de l'État.
Département de la formation	Paris	29 et 30 juin 2021	Formation « La sûreté dans les monuments historiques ».
Palais de Chaillot	Paris	6 septembre 2021	Réunion préalable à l'installation au raccordement du musée de l'Homme et de la Cité de l'architecture au réseau Ramsès 2.
Ministère de la Culture	Paris	8 septembre 2021	Réunion du 1 ^{er} sous-groupe de travail relatif aux cathédrales
Ministère de la Culture	Paris	14 septembre 2021	Réunion du 2 ^e sous-groupe de travail relatif aux cathédrales.
Espace Richaud	Versailles	15 septembre	Visite de sûreté dans le cadre d'une demande de prêts d'œuvres de musées nationaux.
Ministère de la Culture	Paris	20 septembre 2021	Réunion du 4 ^e sous-groupe de travail relatif aux cathédrales.
Palais de Chaillot	Paris	23 septembre 2021	Réunion technique avec la société GS4 relative à l'installation au raccordement du musée de l'Homme et de la Cité de l'architecture au réseau Ramsès 2.
Salon Expoprotection	Paris	29 septembre 2021	

Ministère de la Culture	Paris	5 octobre 2021	Réunion du 1er sous-groupe de travail relatif aux cathédrales.
Ministère de la Culture	Paris	6 octobre 2021	Réunion du 2^e sous-groupe de travail relatif aux cathédrales.
Église Notre-Dame des Menus	Boulogne-Billancourt	7 octobre 2021	Visite de sûreté préalable à l'installation d'un système de vidéoprotection.
Ministère de la Culture	Paris	20 octobre 2021	Réunion du 4^e sous-groupe de travail relatif aux cathédrales.
Couvent des cordeliers	Provins	28 octobre 2021	Visite de sûreté.
Société GTR Gaz	Bois-Colombes	15 novembre 2021	Présentation de solutions de sûreté dans le domaine de la cybercriminalité
Bibliothèque nationale de France	Paris	29 novembre 2021	Réunion des responsables sûreté des établissements patrimoniaux.
Salon Préventica	Paris	1 ^{er} décembre 2021	
Centre Georges Pompidou	Paris	6 décembre 2021	Formation aux radicalités.

Annexe 11 :

Activités du conseiller-sûreté pour les archives et l'archéologie

ÉTABLISSEMENT	LIEU	DPT	RÉGION	DATE	TYPE DE MISSION
Université de Lyon 3	LYON	69008	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	07/12/21	Cours « sûreté des musées » - Master 2 Patrimoine et musées
Musée archéologique de Bibracte	SAINT- LEGER-SOUS- BEUVRAY	71990	BOURGOGNE- FRANCHE- COMTE	13/12/21	Visite sûreté
Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur IHEMI	Paris	75007	ÎLE-DE-FRANCE	20 au 22/01/21	Formation des Officiers de sécurité (8 ^e séminaire)
Unesco	Visio- conférence PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	26 au 28/01/21	22 ^e session retour des biens culturels
Office central de lutte contre le trafic des biens culturels OCBC	Nanterre	92000	ÎLE-DE-FRANCE	04/02/21	Réunion pillage archéologique avec l'OCBC
Anitec/Smart Building Alliance	Paris	75000	ÎLE-DE-FRANCE	04/02/21	Réunion sécurisation des smart buildings
Bibliothèque municipale	VERSAILLES	78000	ÎLE-DE-FRANCE	05/02/21	Visite sûreté
SRA IDF	ABLIS ET POIGNY-LA- FORET	78003 78125	ÎLE-DE-FRANCE	21/06/21	Visite sanctuaire gaulois et gallo-romain d'Ablis + Chapelle Moulineau de Poigny-la- forêt
Musée ARKEOS	DOUAI	59500	HAUTS-DE- FRANCE	16/02/21	Visite sûreté avec A. Popon, Conseiller sûreté des musées (suite au vol de monnaies & objets antiques)
ANMT	ROUBAIX	59100	HAUTS-DE- FRANCE	25 au 26/03/21	Visite sûreté
Maison Folie Hospice d'Havré	TOURCOING	59599	HAUTS-DE- FRANCE	19/05/21	Visite sûreté
Forum antique	BAVAY	59570	HAUTS-DE- FRANCE	03/11/21	Visite sûreté
Archives municipales de Rouen	ROUEN	76000	NORMANDIE	23/11/21	Visite sûreté
TOTAL GENERAL		14			

Annexe 12 :

Activités du conseiller expert sécurité incendie des Musées de France, des conseillers sécurité incendie des patrimoines et du chargé de formation secourisme-incendie (BSPP)

CONSEILLER	ÉTABLISSEMENT	LIEU	DEPT	RÉGION	DATE	TYPE MISSION
LCL L. FUENTES	Musée Marcel Sahut	VOLVIC	63530	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	26/01/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L. FUENTES	Musée Champollion	VIF	38450	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	21/07/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L. FUENTES	Université Lyon 3	LYON	69000	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	10/12/2021	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L. FUENTES	Musée des maisons comtoises	NANCRAY	25360	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	21/09/2021	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L. FUENTES	Réserves mutualisées	AUTUN	71400	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	13/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L. FUENTES	Muséum d'histoire naturelle	AUTUN	71400	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	14/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L. FUENTES	Musée archéologique	BIBRACTE	71990	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	13/12/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Écomusée	SAVIGNY-EN-VERON	37420	CENTRE-VAL DE LOIRE	23/02/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Le Carroi, musée d'art et d'histoire	CHINON	37500	CENTRE-VAL DE LOIRE	24/02/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Château	CHÂTEAUDUN	28200	CENTRE-VAL DE LOIRE	08/09/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Musée des Beaux-Arts	TOURS	37000	CENTRE-VAL DE LOIRE	01/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Palais Fesch	AJACCIO	20000	CORSE	27/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Palais du Rhin	STRASBOURG	67000	GRAND-EST	12/01/21	AUDIT/CONSEIL SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	ENSA	STRASBOURG	67000	GRAND-EST	25/03/21	AUDIT ÉCOLE ARCHITECTURE
LCL L.FUENTES	Palais de Rohan	STRASBOURG	67000	GRAND-EST	18/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL	Musée d'archéologie	BAVAY	59570	GRAND-EST	14/09/21	AUDIT PRÊT

CONSEILLER	ÉTABLISSEMENT	LIEU	DEPT	RÉGION	DATE	TYPE MISSION
L.FUENTES						EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Pinacothèque nationale	ATHENES		GRECE	30/09/2021	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Château	COMPIEGNE	60000	HAUTS-DE-FRANCE	19/01/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Abbaye Saint Vaast	ARRAS	62000	HAUTS-DE-FRANCE	29/06/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Faculté Paris 1 la Sorbonne	PARIS	75005	ÎLE-DE-FRANCE	18/01/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	École de Chaillot	PARIS	75016	ÎLE-DE-FRANCE	05/02/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	ENSA Paris Malaquais	PARIS	75006	ÎLE-DE-FRANCE	12/02/21	AUDIT/CONSEIL ÉCOLE ARCHITECTURE
LCL L.FUENTES	École de Chaillot	PARIS	75016	ÎLE-DE-FRANCE	02/03/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	Colloque « Patrimoine et nouveaux risques »	PARIS	75000	ÎLE-DE-FRANCE	04/03/21	FORMATION PSBC
LCL L.FUENTES	Musée de l'histoire de l'immigration	PARIS	75012	ÎLE-DE-FRANCE	05/03/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Grande Halle de la Villette	PARIS	75019	ÎLE-DE-FRANCE	30/03/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Hôtel de la Marine	PARIS	75008	ÎLE-DE-FRANCE	31/03/2021 et 04/06/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Château de la Malmaison	RUEIL-MALMAISON	92500	ÎLE-DE-FRANCE	09/04/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	INP	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	15/04/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	Hôtel de ville	MANTES-LA-JOLIE	78200	ÎLE-DE-FRANCE	30/04/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Musée Zadkine	PARIS	75006	ÎLE-DE-FRANCE	07/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	La Collégiale	MANTES-LA-JOLIE	78200	ÎLE-DE-FRANCE	31/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
CL L.FUENTES	L'Agora	MANTES-LA-JOLIE	78200	ÎLE-DE-FRANCE	31/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF

LCL L.FUENTES	Hôtel de la Marine	PARIS	75008	ÎLE-DE-FRANCE	04/06/2021	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	École d'architecture Paris Malaquais	PARIS	75006	ÎLE-DE-FRANCE	14/06/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	Espace Richaud	VERSAILLES	78000	ÎLE-DE-FRANCE	18/06/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	PARIS Musées	PARIS	75000	ÎLE-DE-FRANCE	08/07/21	FORMATION PSBC PARIS MUSEES
LCL L.FUENTES	Château de Fontainebleau	FONTAINEB LEAU	77300	ÎLE-DE-FRANCE	09/07/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	École de Chaillot	PARIS	75016	ÎLE-DE-FRANCE	01/09/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	Réserves mutualisées	RAMBOUIL LET	78120	ÎLE-DE-FRANCE	19/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée Zola	MEDAN	78670	ÎLE-DE-FRANCE	28/10/21	AUDIT/CONSEIL SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Maison Claude Debussy	SAINT- GERMAIN- EN-LAYE	78100	ÎLE-DE-FRANCE	10/11/2021	AUDIT/CONSEIL SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée d'Art et d'histoire du Judaïsme	PARIS	75003	ÎLE-DE-FRANCE	18/11/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	École du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	22/11/21	FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE
LCL L.FUENTES	Cathédrale Notre- Dame de Paris	PARIS	75004	ÎLE-DE-FRANCE	03/12/21	AUDIT /CONSEIL EPND
LCL L.FUENTES	Petit palais	PARIS	75008	ÎLE-DE-FRANCE	09/12/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Musée Fernand Léger	ARGENTAN	61200	NORMANDIE	18/03/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Musée Beauvoisine	ROUEN	76000	NORMANDIE	15/09/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée des Beaux- Arts, Galerie des Beaux-Arts	BORDEAUX	33000	NOUVELLE- AQUITAINE	07/01/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Musée du Papier	ANGOULÊM E	16000	NOUVELLE- AQUITAINE	26/04/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL L.FUENTES	Cité internationale de la Tapisserie	AUBUSSON	23200	NOUVELLE- AQUITAINE	16/12/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée d'Art moderne	CERET	66400	OCCITANIE	06/05/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Chapelle des pénitents bleus	NARBONNE	11100	OCCITANIE	21/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION SUR SAISINE SMF

LCL L.FUENTES	Musée de l'archéologie	MINERVE	34158	OCCITANIE	30/06/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Château	PAU	64000	OCCITANIE	20/09/21	AUDIT/CONSEIL SMF RÉUNION VISIO
LCL L.FUENTES	Musée des Augustins	TOULOUSE	31000	OCCITANIE	05/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée Saint-Raymond	TOULOUSE	31000	OCCITANIE	06/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée Paul Dupuy	TOULOUSE	31000	OCCITANIE	07/10/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Musée Goya	CASTRES	81100	OCCITANIE	30/11/21	AUDIT/CONSEIL MUSÉE SUR SAISINE Drac
LCL L.FUENTES	Médiathèque de l'Alcazar	MARSEILLE	13001	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	20/05/21	AUDIT PRÊT EXPOSITION MUSÉE SUR SAISINE SMF
LCL A.CHEVALLIER	Cathédrale Saint-Apollinaire	VALENCE	26000	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	28/09/21	AUDIT CATHÉDRALE SUITE À INCENDIE
LCL A.CHEVALLIER	Château	PLAISIR	78370	ÎLE-DE-FRANCE	22/09/21	AUDIT DRAC
LCL A.CHEVALLIER	Musée Jean-Jacques Henner	PARIS	75017	ÎLE-DE-FRANCE	23/09/21	AUDIT EXPOSITION
LCL A.CHEVALLIER	Basilique Saint-Denis	SAINT-DENIS	93200	ÎLE-DE-FRANCE	13/10/21	PRÉPARATION COMMISSION DE SÉCURITÉ
LCL A.CHEVALLIER	Basilique Saint-Denis	SAINT-DENIS	93200	ÎLE-DE-FRANCE	18/10/21	COMMISSION DE SÉCURITÉ
LCL A.CHEVALLIER	Église Notre-Dame des Menus	BOULOGNE	92100	ÎLE-DE-FRANCE	21/10/21	AUDIT ÉGLISE
LCL A.CHEVALLIER	Château	HAROUÉ		GRAND-EST	09/11/21	AUDIT CHÂTEAU
CDT C.GAUER	Villa MANGINI (MH)	Saint-Pierre-La-Pallud		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	JANVIER 2021	ÉTUDE ET AVIS SUR PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
CDT C.GAUER	Villa MANGINI (MH)	Saint-Pierre-La-Pallud		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	01/09/21	ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE ET AVIS SUR PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
CDT C.GAUER	Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption	CLERMONT-FERRAND	63000	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	16/09/21	VISITE PÉRIODIQUE
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Etienne	SENS	89000	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	04/02/21	VISITE PÉRIODIQUE
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Bénigne	DIJON	21000	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	14/04/21	VISITE PÉRIODIQUE
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Lazare	AUTUN	71400	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	29/04/21	VISITE PÉRIODIQUE

CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Etienne	SAINT-BRIEUC	22000	BRETAGNE	05/05/21	APPUI AVANT COMMISSION DE SÉCURITÉ
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Etienne	BOURGES	18000	CENTRE-VAL DE LOIRE	03/06/21	APPUI AVEC COMMISSION DE SÉCURITÉ
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Étienne	BOURGES	18000	CENTRE-VAL DE LOIRE	28/07/21	APPUI SUITE COMMISSION DE SÉCURITÉ
CDT C.GAUER et LCL A.CHEVALLIER	Cathédrale Saint-Louis	BLOIS	41000	CENTRE-VAL DE LOIRE	15/12/21	VISITE PÉRIODIQUE
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Pierre	BEAUVAIS	60000	HAUTS-DE-FRANCE	06/07/21	AUDIT AVEC ACMH + VISITE PÉRIODIQUE INTERMÉDIAIRE
CDT C.GAUER	Dôme des Invalides	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	JANVIER 2021	ÉTUDE ET AVIS SUR PROJET DE MANIFESTATION
CDT C.GAUER et LCL L.FUENTES	Cathédrale Saint-Etienne	MEAUX	77100	ÎLE-DE-FRANCE	23/03/21	VISITE PÉRIODIQUE
CDT C.GAUER	Couvent des Cordelières	PROVINS	77160	ÎLE-DE-FRANCE	07/09/21	AUDIT SUR PLACE AVEC CRMH
CDT C.GAUER	Cathédrale Notre-Dame	PARIS	75004	ÎLE-DE-FRANCE	03/12/21	RÉUNION ACMH + ETBLT PUBLIC + COMMISSION DE SÉCURITÉ
CDT C.GAUER	Bâtiment LODS (MH)	ROUEN	76000	NORMANDIE	FÉVRIER 2021	ÉTUDE ET AVIS SUR PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
CDT C.GAUER	Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption	LUÇON	85400	PAYS-DE-LA-LOIRE	16/06/21	VISITE PÉRIODIQUE
CDT C.GAUER	Cathédrale Saint-Maurice	ANGERS	49000	PAYS-DE-LA-LOIRE	05/10/21	VISITE PÉRIODIQUE
MAJ. F.SOUPPER	Abbaye de Cluny Musée d'art et d'archéologie	CLUNY	71250	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	24-25/02/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGNE	60200	HAUTS-DE-FRANCE	8-9/02/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGNE	60200	HAUTS-DE-FRANCE	10-11/02/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Archives nationales du monde du travail	COMPIEGNE	60200	HAUTS-DE-FRANCE	08/03/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Archives nationales du monde du travail	ROUBAIX	59100	HAUTS-DE-FRANCE	29/09/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Archives nationales du monde du travail	ROUBAIX	59100	HAUTS-DE-FRANCE	30/09/21	Formation PSC1

MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	04/10/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	05/10/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	06/10/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	07/10/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	08/10/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	13/10/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Palais de Compiègne	COMPIEGN E	60200	HAUTS-DE- FRANCE	14/10/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	28/01/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	03-04/02/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	11-12/02/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	4-5/03/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	11-12/03/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la Renaissance - Château d'Ecouen	ECOUEEN	95440	ÎLE-DE-FRANCE	16/03/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	18/03/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	18-19/03/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	04/05/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	05/05/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	5-6/05/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	20-21/05/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	24-25/05/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	30/05/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Château de Malmaison	RUEIL- MALMAISO N	92500	ÎLE-DE-FRANCE	31/05 au 04/06/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	22/06/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	24/06/21	Formation continue PSC1

MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	24-25/06/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	01/07/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	01-02/07/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	06/09/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	23-24/09/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	27/09/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	04/10/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	15/10/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	18/10/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	19-20/10/21	GESTES QUI SAUVENT
MAJ. F. SOUPPER	C2RMF	VERSAILLES	78000	ÎLE-DE-FRANCE	21/10/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	22/10/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	C2RMF	VERSAILLES	78000	ÎLE-DE-FRANCE	22/10/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	25/10/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	02/11/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	06/11/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse	PARIS	75019	ÎLE-DE-FRANCE	16 et 18/11/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	18 et 20/11/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Laboratoire Recherche Monuments historiques	CHAMPS- SUR-MARNE	77420	ÎLE-DE-FRANCE	22-23/11/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Laboratoire Recherche Monuments historiques	CHAMPS- SUR-MARNE	77420	ÎLE-DE-FRANCE	25 et 26/11/21	GESTES QUI SAUVENT
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	29/11/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Centre national du livre	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	02/12/21	GESTES QUI SAUVENT
MAJ. F. SOUPPER	Musée d'Orsay	PARIS	75007	ÎLE-DE-FRANCE	08/12/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Château	FONTAINEB LEAU	77300	ÎLE-DE-FRANCE	09/12/21	GESTES QUI SAUVENT

MAJ. F. SOUPPER	Musée du Louvre	PARIS	75001	ÎLE-DE-FRANCE	17/12/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	20/12/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Espace FORMERET	PARIS	75002	ÎLE-DE-FRANCE	21/12/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la céramique Adrien Dubouché	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	26/01/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la céramique Adrien Dubouché	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	27 et 28/01/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la céramique Adrien Dubouché	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	16/04/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la céramique Adrien Dubouché	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	15 et 19/04/21	PSC1 Formation continue
MAJ. F. SOUPPER	Musée	ILE-D'AIX	17123	NOUVELLE- AQUITAINE	08 et 09/06/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Drac Nouvelle- Aquitaine	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	21/09/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la céramique Adrien Dubouché	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	22/09/21	Formation PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Musée national de la céramique Adrien Dubouché	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	23/09/21	Formation continue PSC1
MAJ. F. SOUPPER	Drac Nouvelle- Aquitaine	POITIERS	86000	NOUVELLE- AQUITAINE	14/12/21	GESTES QUI SAUVENT
MAJ. F. SOUPPER	Drac Nouvelle- Aquitaine	POITIERS	86000	NOUVELLE- AQUITAINE	14/12/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Drac Nouvelle- Aquitaine	LIMOGES	87000	NOUVELLE- AQUITAINE	15/12/21	INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Drac Nouvelle- Aquitaine	BORDEAUX	33000	NOUVELLE- AQUITAINE	16/12/21	GESTES QUI SAUVENT - INCENDIE
MAJ. F. SOUPPER	Archives nationales d'Outre-mer	AIX-EN- PROVENCE	13090	PACA	13 et 14/09/21	INCENDIE
TOTAL			330			
GENERAL						

Annexe 13 : Organigramme

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Guillaume D'ABBADIE
Responsable administratif

Pascal MIGNERAY
Chef de la délégation

Valérie BARBEDETTE
Assistante

Pascal LIEVAUX
Adjoint au chef de la délégation

Collège Musées et patrimoine scientifique, technique et naturel

David LIOT
Inspecteur des patrimoines

Pierre PENICAUD
Inspecteur des patrimoines

Bruno SAUNIER
Inspecteur des patrimoines

Chargés de mission

Jean-Lucien GUENOUN
Chargé de mission
Architecture du XX^{ème} siècle

Collège Inventaire général du patrimoine culturel

Xavier DE MASSARY
Inspecteur des patrimoines

Collège Archéologie

François FICHET DE CLAIRFONTAINE
Inspecteur des patrimoines

Jean-Olivier GUILHOT
Inspecteur des patrimoines

Murielle LEROY
Inspectrice des patrimoines

Dany BARRAUD
Inspecteur des patrimoines

Collège Monuments historiques

Colette SEBAG-GUEDJ
Assistante

Conservateurs

Simon PIECHAUD
Inspecteur des patrimoines

Caroline PIEL
Inspectrice des patrimoines

Jean-Christophe SIMON
Inspecteur des patrimoines

Marie-Anne SIRE
Inspectrice des patrimoines

Architectes en chef des MH

Pierre BORTOLUSSI
Inspecteur général

Marie-Suzanne DE PONTAUD
Inspectrice générale

Pierre-Antoine GATIER
Inspecteur général

François JEANNEAU
Inspecteur général

Régis MARTIN
Inspecteur général

Pascal PRUNET
Inspecteur général

Paul BARNOUD
Inspecteur général

Collège Architecture-Espaces protégés

Philippe HENAULT
Inspecteur des patrimoines

Bruno MENGOLI
Inspecteur des patrimoines

Marie-Laure PETIT
Inspectrice des patrimoines

Vincent MICHEL
Inspecteur des patrimoines

Collège Archives

Sylvie LE CLECH
Inspectrice des patrimoines

Louis LE ROC'H MORGERE
Inspecteur des patrimoines

Département de la recherche, de la valorisation et patrimoine culturel immatériel

Pascal LIEVAUX
Chef du département

Carole GIOVANNETTI
Assistante

Dorine BERTRAND
Chargée de l'iconographie et du suivi des publications

Isabelle-Cécile LE MEE
Chargée de mission pour la recherche sur les patrimoines et pour le patrimoine photographique

Thomas MOUZARD
Chargé de mission pour la recherche en ethnologie et pour le patrimoine culturel immatériel

Laurent BRUEL
Gestionnaire de ressources documentaires

Valérie PERLES
Chargée de mission ethnologie et patrimoine culturel immatériel

Mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit

Françoise ROUFFIGNAC
Assistante

Pôle SECURITE

Laurent FUENTES
Lt-colonel BSPP
Conseiller sécurité des patrimoines pour les musées

Alain CHEVALLIER
Lt-colonel BSPP
Conseiller sécurité des patrimoines Etat

Claude GAUER
Lt-colonel BSPP
Conseiller sécurité des patrimoines Etat

Franck SOUPPER
Major BSPP
Chargé de formation à la sécurité incendie

Pôle SURETE

Eric BLOT
Cdt de police
Conseiller sûreté des patrimoines Etat

Yann BRUN
Conseiller sûreté (archéologie, Archives)

André POPON
Cdt de police
Conseiller sûreté des musées de France

Guy TUBIANA
Cdt de police
Conseiller sûreté des musées de France



DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION
4, rue des Pyramides
75001 Paris